

Bulletin du Conseil communal

N° 12



Lausanne

Séance du 25 janvier 2022

Volume I : Débats, communications,
initiatives et rapports de commission les concernant

Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 25 janvier 2022

12^e séance publique à la salle Sydney du Palais de Beaulieu, le 25 janvier 2022, à 18 h et à 20 h 30

Sous la présidence de M. Nicola Di Giulio, président

Sommaire

Ordre du jour	104
Première partie	115
Prestation de serment de Mme Prisca Morand (Les Verts), en remplacement de Mme Sara Soto, démissionnaire	115
Communications	
Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente de gestion, en remplacement de M. Ilias Panchard (Les Verts), démissionnaire.....	116
Lettre du Bureau du Conseil, demandant le traitement prioritaire pour la séance du Conseil communal du 25 janvier 2022 pour divers points à l'ordre du jour.....	116
Commission permanente de politique régionale – organisation du 1 ^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022	117
Conseil intercommunal de l'Association de Communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis – organisation du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022.....	118
Communications – Dépôts	
Question écrite de M. Vincent Brayer : « Eclairage des chemins et déneigement sur les successions de servitudes privées »	119
Question écrite de M. Roland Philippoz : « Boat sharing : quel bilan ? »	119
Question écrite de M. Benoît Gaillard et consorts : « Changement de lineup de Citycable et utilisateurs en situation de handicap »	120
Question écrite de Mme Anouck Saugy : « Place Benjamin-Constant : la fin est-elle proche ? »	120
Postulat de M. Oleg Gafner (Les Verts) et consorts « Pour une suppression de l'annonce systématique du genre ».....	121
Postulat de M. Matthieu Carrel (PLR) et consorts « Mendicité à Lausanne – Où on est-on ? ». 121	
Postulat de M. Matthieu Carrel (PLR) « Une politique foncière favorisant l'accès à la propriété des Lausannoises et des Lausannois »	121
Postulat de Mme Virginie Cavalli (vert'lib) et consorts « Du soleil participatif pour le financement de la transition énergétique ».....	122
Interpellation de M. Benoît Gaillard (Soc.) et consorts : « Rue Pichard : vitrines et calendrier trouble »	122
Interpellation de Mme Mathilde Maillard (PLR) et consorts : « Fondation BBL : qui mène la danse ? »	122
Interpellation de M. Johann Dupuis et consorts « Les STEPs de la région lausannoise sont-elles trop nocives pour le climat et la couche d'ozone ? »	122

Interpellation de M. Antoine Piguet et consorts « Interdiction de tourner à gauche : quand la Municipalité préfère tourner en rond

Discussion sur procédure octroi urgence (Art.68 RCCL) 122

Questions orales 123

Postulat de Mme Marie-Thérèse Sangra et consorts : « Utiliser les potentialités du solaire thermique pour concrétiser la transition énergétique lausannoise »

Rapport..... 130

Discussion..... 133

Postulat de M. Vincent Vouillamoz et consorts « La Ville de Lausanne se chauffe de façon 100% renouvelable »

Rapport..... 133

Discussion..... 136

Postulat de M. Denis Corboz et consorts « Augmentation de la subvention pour les vélos électriques » Article 79 RCCL

Discussion..... 136

Postulat de Mme Caroline Devallonné Dinbali et consorts « Quel avenir pour la Tour de Sauvabelin ? »

Rapport..... 136

Discussion..... 140

Postulat de Mme Muriel Chenaux Mesnier et consorts « Halte aux discriminations dans les milieux culturels : égalité salariale et rejet de toute forme de harcèlement sexuel »

Rapport..... 140

Discussion..... 142

Postulat de M. Matthieu Carrel et consorts « Sauvons le Théâtre du Vide-Poche Article 79 RCCL

Discussion..... 142

Postulat de Mme Anna Crole-Rees et consorts « Gouvernance moderne : aussi à Lausanne ! »

Rapport..... 143

Discussion..... 145

Pétition de Mme Tatiana Taillefert et consorts « Pour la piétonnisation de l'impasse des Echelettes »

Rapport..... 145

Discussion..... 146

Postulat de Mme Françoise Piron « Pour le développement de plateformes MaaS coordonnées, inclusives et innovantes à Lausanne »

Rapport..... 147

Discussion..... 150

Réponse à six postulats et trois pétitions relatifs au rééquilibrage du partage de l'espace public en faveur de la mobilité active. Réponse au postulat de M. Denis Corboz et consorts « De nouveaux destins pour nos places de parking » - Réponse au postulat de

Mme Christine Goumaz et consorts « De l'espace dans nos rues pour déconfiner l'été ».
Réponse au postulat de M. Manuel Donzé et consorts « Une rue Marterey 100 % piétonne » - Réponse à la pétition de Mme Anne Lise Noz et consorts « Marterey pour tous » - Réponse à la pétition de M. Denis Bochatay et consorts « Pour une rue Couchirard conviviale » - Réponse à la pétition des riverains de l'avenue Marc-Dufour (par Mme Annabelle Littoz-Monnet et M. Christoph Urwyler) « Pour des mesures efficaces contre les nuisances du trafic routier » - Réponse au postulat de M. Valéry Beaud et consorts « Rééquilibrons les emprises sur le domaine public en faveur de la mobilité active et de la convivialité » - Réponse au postulat de Mme Aude Billard et consorts « Aménagements routiers pour séparer mobilité piétonne, cycliste et automobile » - Réponse au postulat de M. Vincent Brayer et consorts « De la route à la rue »

Rapport-préavis N° 2021/04, du 14 janvier 2021	150
Discussion.....	150
Deuxième partie.....	156
Postulat de Mme Sara Gnoni et consorts : « Pour que la Ville de Lausanne rejoigne l'Appel du Rhône »	
Développement.....	156
Discussion préalable.....	157
Interpellation urgente de M. Johann Dupuis (EàG) et consorts : « Les STEPs de la région lausannoise sont-elles trop nocives pour le climat et la couche d'ozone ? »	
Développement.....	157
Discussion.....	158
Interpellation urgente de Mme Mathilde Maillard (PLR) et consorts : « Fondation BBL : qui mène la danse ? »	
Développement.....	162
Réponse de la Municipalité.....	164
Discussion.....	167
Interpellation de M. Fabrice Moscheni (UDC) et consorts : « Validons les chiffres iconoclastes du stagiaire-comptable Moscheni concernant le budget 2019 »	
Développement.....	169
Réponse de la Municipalité.....	174
Discussion.....	184
Interpellation de M. Matthieu Carrel (PLR) et consorts : « Anne, ma sœur Anne où sont les établissements de la Ville ? »	
Développement.....	186
Réponse de la Municipalité.....	188
Discussion.....	194

Ordre du jour

A. OPÉRATIONS PRÉLIMINAIRES

1. Prestation de serment de M^{me} Prisca Morand (Les Verts) remplaçante de M^{me} Sara Soto, démissionnaire.
2. Communications
3. Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente de gestion, en remplacement de M. Ilias Panchard (Les Verts), démissionnaire.

B. QUESTIONS ORALES

C I. RAPPORTS – OJ INTENTIONNEL

- R40 Postulat de M^{me} Marie-Thérèse Sangra et consorts : « Utiliser les potentialités du solaire thermique pour concrétiser la transition énergétique lausannoise » (SIL) **JEAN-LUC CHOLLET**
- R43 Postulat de M. Vincent Vouillamoz et consorts : « La Ville de Lausanne se chauffe de façon 100 % renouvelable » (LEA/SIL) **ANNE BERGUERAND**
- R75 Postulat de M. Denis Corboz et consorts : « Augmentation de la subvention pour les vélos électriques » (SIL/FIM) **AUDE BILLARD**
- R90 Postulat de M^{me} Caroline Devallonné Dinbali et consorts : « Quel avenir pour la Tour de Sauvabelin ? » (LEA) **BERTRAND PICARD**
- R93 Postulat de M^{me} Muriel Chenaux Mesnier et consorts : « Halte aux discriminations dans les milieux culturels : égalité salariale et rejet de toute forme de harcèlement sexuel » (CD/FIM) **SARA GNONI**
- R4 Postulat de M. Matthieu Carrel et consorts : « Sauvons le Théâtre du Vide-Poche » (CD/LEA/EJQ) **ESPERANZA PASCUAS ZABALA**
- R15 Postulat de M^{me} Anna Crole-Rees et consorts : « Gouvernance moderne : aussi à Lausanne ! » (FIM) **SÉBASTIEN KESSLER**
- R49 Pétition de M^{me} Tatiana Taillefert et consorts : « Pour la piétonnisation de l'impasse des Echelettes » (227 sign.) (FIM) **COMMISSION PERMANENTE DES PÉTITIONS (MOUNTAZAR JAFFAR)**
- R59 Postulat de M^{me} Françoise Piron : « Pour le développement de plateformes MaaS coordonnées, inclusives et innovantes à Lausanne » (FIM) **SEBASTIEN KESSLER**
- R37 Rapport-préavis N° 2021/04 : Réponse à six postulats et trois pétitions relatifs au rééquilibrage du partage de l'espace public en faveur de la mobilité active – Réponse au postulat de M. Denis Corboz et consorts « De nouveaux destins pour nos places de parking » – Réponse au postulat de M^{me} Christine Goumaz et consorts « De l'espace dans nos rues pour déconfiner l'été » – Réponse au postulat de M. Manuel Donzé et consorts « Une rue Marterey 100 % piétonne » – Réponse à la pétition de M^{me} Anne Lise Noz et consorts « Marterey pour tous » – Réponse à la pétition de M. Denis Bochatay et consorts « Pour une rue Couchirard conviviale » – Réponse à la pétition des riverains de l'avenue Marc-Dufour (par M^{me} Annabelle Littoz-Monnet et M. Christoph Urwyler) « Pour des mesures efficaces contre les nuisances du trafic routier » – Réponse au postulat de M. Valéry Beaud et consorts « Rééquilibrons les emprises sur le domaine public en faveur de la mobilité active et de la convivialité » – Réponse au postulat de M^{me} Aude Billard et consorts « Aménagements routiers pour séparer mobilité piétonne, cycliste et automobile » – Réponse au postulat de M. Vincent Brayer et consorts « De la route à la rue » (FIM) **AUDE BILLARD**

C II. RAPPORTS

- R66 Postulat de M^{me} Graziella Schaller : « Un site internet pour favoriser la colocation pour les seniors » (LEA/SCS) **MARLENE VOUTAT**
- R67 Postulat de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts : « Une Maison des associations – pour une meilleure prise en compte des associations à Lausanne » (EJQ/SCS) **VINCENT BRAYER**
- R68a Postulat de M. Henri Klunge : « De l'espace pour nos commerçants »
- R68b Postulat de M^{me} Françoise Piron et consorts : « Pour que les commerçant-e-s bénéficient d'une procédure administrative efficace » (SE) **LAURA MANZONI**
- R72 Rapport-préavis N° 2019/34 : Réponse au postulat de M. Yvan Salzmann : « Pour une pérennisation des ateliers d'artistes lausannois » (CD) **CELINE MISIEGO**
- R73 Postulat de M^{me} Diane Wild et consorts : « Lausanne, capitale du sport associatif » (SCS) **JEAN-DANIEL HENCHOZ**
- R80 Rapport-préavis N° 2019/29 : Postulat de Henchoz Jean-Daniel : « Pour une exonération à tout le moins partielle des taxes d'amarrage et d'occupation pour les pêcheurs professionnels lausannois » (SE) **MUSA KAMENICA**
- R2a Postulat de M. Xavier Company et consorts : « Et la cour d'école, c'est pour les garçons ou les filles ? » (EJQ/FIM)
- R2b Postulat de M. Xavier Company et consorts : « Un premier pas vers un espace public égalitaire » (FIM)
- R2c Postulat de M. Pierre Conscience : « Pour des espaces de vie commune et des activités pédagogiques égalitaires au sein des écoles lausannoises » (EJQ) **MURIEL CHENAUX MESNIER**
- R3 Postulat de M. Xavier Company : « Pour des essais lausannois de vente légale de cannabis qui préservent la santé et la sécurité » (SCS) **MURIEL CHENAUX MESNIER**
- R5 Postulat de M. Philipp Stauber et consorts : « Evaluation des techniques de captage du carbone en vue d'une installation pilote à Lausanne, par exemple à l'usine de Tridel ou par Gaznat » (SIL) **ALAIN HUBLER**
- R11a Postulat de M^{me} Florence Bettschart-Narbel : « Pour une ouverture des commerces le(s) dimanche(s) avant Noël »
- R11b Projet de règlement de M. Stéphane Wyssa : « Adapter les horaires des commerces à la société actuelle » (SE) **VALENTIN CHRISTE**
- R12 Rapport-préavis N° 2020/01 : Réponse au postulat de M^{me} Céline Misiego : « Pour une formation des policiers et policières conforme aux besoins de la Ville » (SE) **YVAN SALZMANN**
- R16 Rapport-préavis N° 2020/11 : Stratégie de développement des espaces verts publics dans les quartiers Nord-Est – Réponse au postulat de M. Julien Eggenberger « Pour un parc public dans le quartier Valmont – Praz-Séchaud – Vennes » (LEA/SE) **GEOGRES-ANDRÉ CLERC**
- R18 Postulat de M. Louis Dana et consorts : « Ne tirons pas sur l'ambulance (du SPSL...) ! » (SE) **VALENTIN CHRISTE**
- R23a Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Financer la rénovation et l'assainissement des écoles sans alourdir ni les taxes, ni les impôts, ni le budget de fonctionnement » (EJQ)
- R23b Postulat de M. Philipp Stauber et consorts : « Rénovation et assainissement des bâtiments scolaires sous l'angle de l'efficacité énergétique – De la parole aux actes » (EJQ) **FLORENCE BETTSCHART-NARBEL**
- R27 Rapport-préavis N° 2020/05 : Réponse à cinq postulats relatifs à la mobilité douce et aux transports publics – Réponse au postulat de M. Henri Klunge « Lausanne en marche ». Réponse au postulat de M. Johann Dupuis et consorts « Voies express vélo et rues cyclables ». Réponse au postulat de M. Johann Dupuis et consorts « Des aménagements

- pour la mobilité douce sur le Pont Chauderon ». Réponse au postulat de M. Robert Joosten et consorts « Pour des bus de quartier attractifs ». Réponse au postulat de M. Henri Klunge et consorts « En ville comme à la montagne, le mieux pour monter c'est le téléphérique ! » (FIM) **DANIEL DUBAS**
- R30 Postulat de M^{me} Lara Martelli : « Récompenser le bon recycleur lausannois » (FIM) **CHRISTINE GOUMAZ**
- R44 Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Pour une valorisation écologique d'une partie des surfaces comprises dans le périmètre de l'aéroport de la Blécherette » (LEA) **JOSÉ MARTINHO**
- R45 Rapport-préavis N° 2020/43 : Réponse au postulat de M^{me} Graziella Schaller et consorts « Offrons les étoiles aux Lausannois ! » (SIL) **JACQUES PERNET**
- R50 Postulat de M. Jacques Pernet et consorts : « Les SIL au devant d'une ère de chambouement ! Création d'un organe de gouvernance » (SIL) **ALAIN HUBLER**
- R55b Postulat de M. Fabrice Moscheni : « Les transports publics gratuits le samedi » (FIM)
R55c Postulat de M. Nicola Di Giulio : « Un billet de bus pour tous les Lausannois à 3,70, c'est possible ! » (FIM) **THERESE DE MEURON**
- R56 Postulat de M. Daniel Dubas et consorts : « Pour une stratégie et un plan d'action contre les îlots de chaleur urbains » (CD/LEA/EJQ) **JEAN-LUC CHOLLET**
- R62 Rapport-préavis N° 2020/36 : Métamorphose. Réponse au postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Une gouvernance participative pour l'écoquartier des Plaines-du-Loup » (EJQ/CD/LEA) **PHILIPP STAUBER**
- R65 Rapport-préavis N° 2020/46 : Réponse au postulat de M. Hadrien Buclin et consorts « Pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique, la Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne doit désinvestir les énergies fossiles » - Réponse au postulat de M. Ilias Panchard et consorts « Pour que la CPCL désinvestisse de l'armement » (CD/FIM) **PAOLA RICHARD-DE PAOLIS**
- R67 Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Pour la constitution 'd'assises lausannoises du climat' » (CD) **CHRISTINE GOUMAZ**
- R69 Rapport-préavis N° 2020/51 : Réponse au postulat de M^{me} Sara Soto et consorts : « Art urbain : pour une géographie de sites dédiés » (EJQ/CD/FIM) **ANITA MESSERE**
- R72 Postulat de M. Pierre Conscience : « Pour donner un vrai tournant écologique et social à la politique lausannoise en matière de logement » (LEA) **ARNAUD THIÉRY**
- R73 Rapport-préavis N° 2020/33 : Réponse à trois postulats relatifs à l'intégration de la publicité et des grands chantiers dans l'espace public. Réponse au postulat de M. Vincent Rossi et consorts « Des pauses dans l'affichage publicitaire à Lausanne ». Réponse au postulat de M^{me} Céline Misiego « Pages blanches pour Lausanne ». Réponse au postulat de M. Valéry Beaud et consorts « Grands chantiers : de l'art, de la couleur et une ouverture sur l'espace public » (FIM) **MURIEL CHENAUX MESNIER**
- R74 Postulat de M. Vincent Rossi et consorts : « Arrêtes ton char ! Confinons les tanks urbains aux oubliettes de l'Histoire lausannoise » (FIM) **AUDE BILLARD**
- R76 Postulat de M. Denis Corboz et consorts : « 30km/heure de jour comme de nuit maintenant ! » (FIM) **ANNE BERGUERAND**
- R79 Préavis N° 2021/10 : Rénovation intérieure partielle du temple de Sévelin et raccordement au réseau de chauffage à distance de la Ville de Lausanne (EJQ) **JOËL TEUSCHER**

- R85 Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Pour des rentes de droit distinct et permanent de superficie (DDP) dépendantes de la qualité sociale, écologique et économique des projets développés » (CD) **BERTRAND PICARD**
- R91a Postulat de M. Vincent Rossi et consorts : « Circuler au pas – ou pas : Une stratégie pour piétonner la Ville de Lausanne » (FIM)
- R91b Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Au galop vers la Ville sans voitures » (FIM) **PHILIPP STAUBER**
- R92 Postulat de M^{me} Graziella Schaller et consorts : « Pour un Conseil des Seniors Lausannois » (SCS) **MUSA KAMENICA**
- R1 Postulat de M^{me} Céline Misiego et consorts : « Pas de financement sans égalité 2 » (FIM) **CAROLINE ALVAREZ HENRY**
- R2 Postulat de M^{me} Muriel Chenaux Mesnier et consorts : « Police municipale : visons la parité... » (SE) **JEAN-FRANÇOIS CACHIN**
- R3 Postulat de M^{me} Paola Richard-de Paolis et consorts : « Ecoliers : en route pour l'école à vos risques et périls ? » (FIM/EJQ/SE) **ESPERANZA PASCUAS ZABALA**
- R9 Postulat de M. Valéry Beaud et crts : « Pour un renforcement de la politique communale en faveur des coopératives d'habitants » (LEA/CD) **ROLAND PHILIPPOZ**
- R10 Rapport-préavis N° 2020/21 : Réponse au postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Ouvrons le Journal de la Ville de Lausanne à la pluralité des opinions » (CD) **FLORENCE BETTSCHART-NARBEL**
- R11a Postulat de M. Louis Dana et consorts : « La rue Centrale rendue aux piétons, à un tram et à une voie verte ! »
- R11b Postulat de M. Xavier de Haller et consorts : « Rue Centrale - centre-ville apaisé agissons » (FIM) **MATTHIEU CARREL**
- R16 Rapport-préavis N° 2020/34 : Manifestations responsables : plan d'actions communales. Réponse au postulat de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu : « Pour des manifestations sportives écologiques et durables » (LEA/SCS/SE) **ALAIN HUBLER**
- R17 Rapport-préavis N° 2021/11 : Vers une consolidation de l'accueil parascolaire à Lausanne - « Réponse au postulat de Mme Florence Germond - Pour un renforcement de la prise en charge extra-scolaire des écolières et écoliers de 5e et 6e année primaire. » - « Réponse au postulat de M. Manuel Donzé - Les devoirs surveillés à Lausanne : va-t-on vers une dégradation des conditions de ces prestations ? » (EJQ) **CELINE MISIEGO**
- R18 Rapport-préavis N° 2020/52 : Postulat de Thiéry Arnaud et crts - Primes d'assurances maladies pour recrues et civilistes : et si on évitait les primes inutiles ? (SCS) **QUENTIN BEAUSIRE**
- R19 Préavis N° 2021/03 : Revitalisation des sources de la plaine de Mauvernay - Demande de crédit (SE) **VINCENT MOTTIER**
- R21 Postulat de M. Musa Kamenica : « Favoriser les cours de langue et de culture d'origine » (SCS/EJQ) **MURIEL CHENAUX MESNIER**
- R24 Postulat de M. Arnaud Thiéry et consorts : « La gestion des taxis doit-elle rester du domaine de l'intercommunal ? » (SE) **VALENTIN CHRISTE**
- R27 Rapport-préavis N° 2021/09 : Postulat de Klunge Henri - Un drone, mais pour quoi faire ? (SE) **HENRI KLUNGE**
- R31 Rapport-préavis N° 2020/50 : Réponse à cinq postulats relatifs à la gestion de la régulation du trafic : Réponse au postulat de M. Nicola di Giulio « Fluidifier le trafic en diminuant l'impact sonore et celui des polluants » - Réponse au postulat de M. Mathieu Maillard et consorts « Moins de feux rouges pour plus de fluidité » - Réponse au postulat de M^{me} Françoise Longchamp « Étudier la possibilité de prolonger la phase verte pour les piétons » - Réponse au postulat de M. Johan Pain « Moins d'attente aux feux rouges pour

- les piétons pour faciliter leurs déplacements » - Réponse au postulat de M^{me} Sara Gnoni et consorts « Pour une journée des piétons dans certaines zones de la ville à intervalles réguliers » (FIM) **DANIEL DUBAS**
- R32 Rapport-préavis N° 2021/35: « Réponse au postulat de Mme Magali Crausaz Mottier et consorts – Pour la création d'un Fonds pour les établissements scolaires » (EJQ) **ERIC BETTENS**
- R45 Rapport-préavis N° 2021/13 : Stratégie de requalification des espaces publics et réponse à quatre postulats relatifs au réaménagement des espaces publics - Réponse au postulat de M. Valéry Beaud « Pour une véritable stratégie de requalification de l'espace public » - Réponse au postulat de Mme Maria Velasco « Pour une place Centrale conviviale et accueillante » - Réponse au postulat de M. Guy Gaudard et consorts « La Place de la Sallaz aux piétons » - Réponse au postulat de Mme Sarah Neumann et consorts « Femme en marche : un autre regard sur l'espace urbain » (FIM) **LOUIS DANA**
- R46 Rapport-préavis N° 2021/28 : Piscine de Bellerive et rives du lac - Réponse au postulat de M. David Raedler « Un accès libre à nos "belles rives" pour toutes et tous » et à la pétition de M. Bertrand Dumusc « Pétition Bellerive Lausanne lac et piscine en harmonie de mai à septembre. Ne changeons rien » (SCS) **SARA SOTO**
- R47 Postulat de M. Benoît Gaillard et crts : « Robotisation de la vente et de la restauration : taxer les caisses automatiques, assurer l'égalité de traitement » (SE) **SARA SOTO**
- R48 Rapport-préavis N° 2021/33: Politique de soutien aux activités intergénérationnelles – Réponse au postulat de M. Manuel Donzé « Créer du lien intergénérationnel à travers les cantines scolaires. (EJQ) **FRANÇOISE PIRON**
- R50 Pétition de Mme Tamara Embaló (1 sign.): « Pour une meilleure protection des habitant-e-s face aux nuisances de chantiers » (FIM) **COMMISSION PERMANENTE DES PÉTITIONS (YVAN SALZMANN)**
- R51 Pétition de M^{me} Tatiana Taillefert et consorts (1 sign.): « Pour la suppression de la taxe d'occupation du domaine public pour les artistes de rue » **COMMISSION PERMANENTE DES PÉTITIONS (CHRISTINE GOUMAZ)**
- R52 Postulat de M. Ilias Panchard : « Pour une utilisation accrue des 'nudges' dans l'espace public » (FIM) **AUDE BILLARD**
- R53 Pétition de l'Association AQUBE et consorts (106 sign.): « Pour la ré-ouverture des WC publics d'Entre-Bois à Bellevaux » (FIM) **COMMISSION PERMANENTE DES PÉTITIONS (MAURANE VOUGA)**
- R54 Pétition du Comité de l'Association de quartier de la Clochatte (M. Alassane Kane) (102 sign): « Clochatte : notre mobilité bloquée, ça suffit ! » (FIM) **COMMISSION PERMANENTE DES PÉTITIONS (ROMANE BENVENUTI)**
- R55 Postulat de M. Louis Dana et consorts : « Vote dès 16 ans : Lausanne doit prendre les devants ! » (CD) **ANGÈLE MENDY (RAPPORT DE MAJORITÉ) – HENRI KLUNGE (RAPPORT DE MINORITÉ)**
- R56 Préavis N° 2021/45 - Renouvellement du Système d'information central de Police cantonale vaudoise, de la Police municipale de Lausanne et des autres polices communales vaudoises (SE) **NGOC HUY HO**
- R57 Projet de règlement de M. Fabrice Moscheni : « Création d'une commission permanente des comuns et de l'énergie » (CD) **PHILIPPE MIAUTON**
- R58 Postulat de M. Benjamin Rudaz et consorts : « Pour une démocratie vivante, citoyenne, militante et transparente » (CD) **PHILIPPE MIAUTON**

D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

INITIATIVES

INI47 Postulat de M^{me} Sara Gnoni et consorts : « Pour que la Ville de Lausanne rejoigne l'appel du Rhône » (SE) **DISCUSSION PREALABLE**

INTERPELLATIONS

INT18 Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Validons les chiffres iconoclastes du stagiaire-comptable Moscheni concernant le budget 2019 » (11^e/15.01.19) [FIM/28.11.19] **DISCUSSION**

INT19 Interpellation de M. Matthieu Carrel et consorts : « Anne, ma soeur Anne où en sont les établissements de la ville ? » (3^e/08.10.19) [LEA/05.12.19] **DISCUSSION**

INT29 Interpellation de M^{me} Céline Misiego et consorts : « Viol : comment les victimes sont-elles prises en charge ? » (3^e/08.10.19) [SE/30.01.20] **DISCUSSION**

INT30 Interpellation de M. Alain Hubler et consorts : « Les SUV une plaie pour le climat et les villes... » (4^e/05.11.19) [FIM/30.01.20] **DISCUSSION**

INT34 Interpellation de M^{me} Laura Manzoni et consorts : « Des vendredis pour le climat aux vendredis noirs pour la planète ? » (10^e/ 14.01.20) [SE/26.02.20] **DISCUSSION**

INT38 Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Quelle pérennité en matière de co-financement des infrastructures sportives ? » (8^e/04.12.18) [SCS/05.03.20] **DISCUSSION**

INT39 Interpellation de M. Vincent Brayer et consorts : « Les sculptures en ville de Lausanne incarnent-elles une vision patriarcale de la société ? » (6^e/06.11.18) [CD/23.04.20] **DISCUSSION**

INT40 Interpellation de M^{me} Anita Messere et consorts : « Est-ce que les deniers publics réchauffent le climat ? » (13^e/03.03.20) [CD/23.04.20] **DISCUSSION**

INT57 Interpellation de M. David Raedler et consorts : « Lausanne entend-elle se profiler sur les rails d'une tarification intelligente de la mobilité ? » (10^e/14.01.20) [FIM/04.06.20] **DISCUSSION**

INT2 Interpellation de M. David Raedler et consorts : « Faudrait-il remplacer l'autoroute de la Maladière par un Boulevard Olympique ? » (12^e/11.02.20) [FIM/18.06.20] **DISCUSSION**

INT3 Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Que fait-on pour garder nos policières et policiers, et les encourager ? » (13^e/03.03.20) [SE/25.06.20] **DISCUSSION**

INT8 Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « L'aéroport de la Blécherette est-il une zone de non-droit ? » (17^e/09.06.20) [LEA/17.09.20] **DISCUSSION**

INT10 Interpellation de M. Xavier de Haller et consorts : « Pistes cyclables et suppression de places de parc : l'état d'urgence... et après ? » (2^e/08.09.20) [FIM/24.09.20] **DISCUSSION**

INT11 Interpellation de M. Daniel Dubas et consorts : « Quelle politique municipale pour encadrer les services de livraison de plats à domicile ? » (15^e/19.05.20) [SCS/24.09.20] **DISCUSSION**

INT16 Interpellation de M^{me} Céline Misiego et consorts : « Payer ses poursuites devrait suffire ! » (8^e/04.12.18) [FIM/19.11.20] **DISCUSSION**

INT18 Interpellation de M. Jean-Michel Bringolf et consorts : « Le réemploi : alternative au recyclage » (7^e/24.11.20) [LEA/17.12.20] **DISCUSSION**

- INT19 Interpellation de M. Pierre Conscience et consorts : « Affaire Druey : que compte faire la Municipalité pour soutenir les ancien-ne-s locataires des immeubles 22 à 30 avenue Druey à Lausanne et pour garantir la mise sur le marché locatif de logements à loyer abordable dans ces immeubles acquis par les Retraites populaires » (3^e/22.09.20) [CD/LEA/14.01.21] **DISCUSSION**
- INT20 Interpellation de M^{me} Stéphanie Mooser et consorts : « Chailly-village sud (Rosière, Riant-Val), quartier oublié ? » (3^e/22.09.20) [FIM/21.01.21] **DISCUSSION**
- INT21 Interpellation de M. Vincent Rossi et consorts : « La Ville de Lausanne se positionnerait-elle pour des critères de durabilité applicables aux publicités exposées par les TL » (7^e/24.11.20) [FIM/CD/11.02.21] **DISCUSSION**
- INT22 Interpellation de M. Louis Dana et consorts : « Jeunes déferé-e-s au Tribunal des mineurs et fugues : des chiffres qui interpellent » (19^e/23.06.20) [SE/11.02.21] **DISCUSSION**
- INT25 Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Cas répétés d'intoxications malveillantes dans les bars lausannois, comment réagit la Municipalité ? » (1^e/26.08.20) [SE/25.03.21] **DISCUSSION**
- INT26 Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Est-ce aux policières de se battre seules contre le harcèlement ? » (4^e/06.10.2020) [SE/25.03.21] **DISCUSSION**
- INT27 Interpellation de M^{me} Muriel Chenaux Mesnier et consorts : « Quelle prévention et quelle action de la Police communale contre le harcèlement sexuel dans ses équipes ? » (4^e/06.10.20) [SE/25.03.21] **DISCUSSION**
- INT28 Interpellation de M^{me} Françoise Piron et consorts : « Harcèlement au sein de la Police de Lausanne: comment s'assurer que les victimes soient entendues ? » (4^e/06.10.20) [SE/25.03.21] **DISCUSSION**
- INT30 Interpellation de M. Jean-Daniel Henchoz et consorts : « Métamorphose « à futur » : où en sommes-nous ? » (11^e/12.01.21) [CD/SCS/06.02.21] **DISCUSSION**
- INT31 Interpellation de M^{me} Caroline Alvarez Henry et consorts : « Politique de relance de la culture lausannoise : quelle place pour les œuvres d'artistes femmes ? » (15^e/09.03.21) [CD/06.05.21] **DISCUSSION**
- INT32 Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Association des gaziers : pas d'argent lausannois pour des positions rétrogrades » (20^e/25.05.21) [SIL/24.06.21] **DISCUSSION**
- INT33 Interpellation de M^{me} Françoise Piron : « Pourquoi un tel taux record d'absentéisme pour cause de maladie à la Ville de Lausanne ? » (19^e/07.05.19) [FIM/08.07.21] **DISCUSSION**
- INT34 Interpellation de M^{me} Christiane Schaffer et consorts : « La Ville achète une exploitation agricole à la barbe de deux agriculteurs. Que veut-elle en faire ? Un manège pour les chevaux ? » (2^e/31.08.21) [CD/07.10.21] **DISCUSSION**
- INT35 Interpellation de M^{me} Christiane Schaffer : « Déchets sur la voie publique, le littering à Lausanne » (2^e/31.08.21) [FIM/28.10.21] **DISCUSSION**
- INT39 Interpellation de M. Arnaud Thiéry et consorts : « Un an après, il est temps d'agir contre les crimes LGBTIQ-phobes ! » (15^e/09.03.21) [SE/02.12.21] **DISCUSSION**
- INT40 Interpellation de M^{me} Françoise Piron et consorts : « Deux ans sans piscine c'est trop ! » (6^e/09.11.21) [SCS/09.12.21] **DISCUSSION**
- INT41 Interpellation de M^{me} Anaïs Timofte et consorts : « Pollution de l'eau dans 6 communes raccordées au réseau d'approvisionnement lausannois : doit-on laisser couler ? » (7^e/23.11.21) [SE/09.12.21] **DISCUSSION**
- INT42 Interpellation de M. Ilias Panchard et consorts : « Vers des itinéraires de manifs réellement accessibles à toutes et tous ! » (3^e/14.09.21) [SE/09.12.21] **DISCUSSION**

- INT43 Interpellation de M^{me} Franziska Meinherz et consorts : « L'espace Blécherette vs Porno Diesel : mettre 20 personnes à la rue pour greenwasher le voisinage du Stade de la Tuilière ? » (7^e/23.11.21) [LEA/09.12.21] **DISCUSSION**
- INT44 Interpellation de M. Matthieu Carrel et consorts : « Guettons l'heure de l'égalité au sein de l'administration communale » (5^e/12.10.21) [EJQ/09.09.21] **DISCUSSION**
- INT45 Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Suppression du droit de timbre d'émission : conséquences fiscales pour la Ville » (5^e/12.10.21) [FIM/23.12.21] **DISCUSSION**

Prochaines séances : 08.02.2022 (18 h et 20 h 30), 15.02.2022 (18 h et 20 h 30), 08.03.2022 (18 h et 20 h 30), 22.03.2022 (18 h et 20 h 30), 05.04.2022 (18 h et 20 h 30), 12.04.2022 (18 h et 20 h 30), 10.05.2022 (18 h et 20 h 30), 24.05.2022 (18 h et 20 h 30), 07.06.22 (18 h), 08.06.2022 (18 h et 20 h 30), 22.06.2022 (18 h et 20 h 30), 30.08.2022 (18 h et 20 h 30), 13.09.2022 (18 h et 20 h 30), 27.09.2022 (18 h et 20 h 30), 11.10.2022 (18 h et 20 h 30), 08.11.2022 (18 h et 20 h 30), 22.11.2022 (18 h et 20 h 30), 06.12.2022 (18 h et 20 h 30), 07.12.2022 (19 h 30), 13.12.2022 (18 h et 20 h 30).

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL :

Le président : *Nicola Di Giulio*

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

POUR MÉMOIRE

I. RAPPORTS (EN ATTENTE DE LA FIN DES TRAVAUX DE LA COMMISSION)

- 23.03.21 Rapport-préavis N° 2021/12 : Réponse aux postulats de Mme Aude Billard et consorts « Changer la ville pour préserver le climat : développer le solaire sur des infrastructures du territoire communal » et de M. Arnaud Thiéry et consorts « Changer la ville pour préserver le climat : penser en réseau la fourniture de froid » (SIL) **BENJAMIN RUDAZ**
- 27.04.21 Préavis N° 2021/17 : Plan directeur communal (PDCom) – « Lausanne 2030 » (CD)
- 11.01.22 Postulat de Beaud Valéry et consorts : « Pour une révision rapide de la hiérarchie du réseau routier lausannois » (FIM) **BENOÎT GAILLARD**
- 11.05.21 Pétition de M^{me} Tatiana Taillefert et consorts (196 sign.) : « Pour que les rues de Lausanne accueillent des places de parc sur un côté seulement » (FIM) **COMMISSION PERMANENTE DES PETITIONS**
- 11.05.21 Pétition de M^{me} Tatiana Taillefert et consorts (161 sign.) : « Pour la piétonisation de la place Benjamin-Constant » (FIM) **COMMISSION PERMANENTE DES PETITIONS**
- 25.05.21 Rapport-préavis N° 2021/21 : Réponse au postulat de M^{me} Thérèse de Meuron visant à demander à la Municipalité d'établir l'inventaire des missions que Lausanne doit, pour des raisons légales, exécuter ou décide, parce qu'elle les juge indispensables pour le bien de ses administrés, de se les donner (CD) **ERIC BETTENS**
- 25.05.21 Rapport-préavis N° 2021/25 : Réponse au postulat de M. Mathieu Blanc et consorts "Un plan d'action pour lutter contre la bureaucratie et la surréglementation communale" - Réponse au postulat de M. Jacques Pernet "Demande à la Municipalité d'étudier l'inclusion d'un chapitre transversal intitulé retombées économiques dans les préavis et rapport-préavis" (CD/SE/LEA) **ALIX AUBERT**
- 14.09.21 Pétition de M. Pierre Frey et consorts : « Projets d'aménagement du port d'Ouchy » **COMMISSION DES PÉTITIONS (SE)**
- 14.09.21 Postulat de M. Guy Gaudard : « Pour la mise à disposition de zones artisanales à Lausanne » (CD) **GUY GAUDARD**
- 14.09.21 Postulat de M^{me} Sara Gnoni et consorts : « Biodiversité : donnons-lui des droits pour la protéger ! » (LEA) **THANH-MY TRAN-NHU**

- 28.09.21 Postulat de M. Camille-Angelo Aglione et consorts : « Il faut assainir les giratoires de la Maladière, Malley et Montchoisi » (FIM) **JACQUES PERNET**
- 12.10.21 Préavis N° 2021/42 - Vidéosurveillance du stade de la Tuilière (SE) **MUSA KAMENICA**
- 23.11.21 Postulat de M. Xavier de Haller et consorts : « Donnons un coup de gaz à la transition énergétique ! » (FIM) **ALAIN HUBLER**
- 23.11.21 Postulat de M^{me} Céline Misiego et consorts : « Accès Internet et Télé réseau à des prix avantageux » (SIL) **ROLAND PHILIPPOZ**
- 23.11.21 Postulat de M. Yohan Ziehli et consorts : « Pour une analyse du potentiel d'amélioration de l'équipement des forces de police par l'acquisition de pistolets à impulsions électriques » (SE) **MAURANE VOUGA**
- 07.12.21 Rapport-préavis N° 2021/54 - Réponse au postulat de M. Benoît Gaillard et consorts « Inventaire et promotion des cafés, restaurants, bistros, brasseries et pintes historiques de Lausanne » (CD) **MURIEL CHENAUX MESNIER**
- 07.12.21 Pétition de M. Robert Fürst et consorts : « Café avec un policier » (18 sign.) (SE) **COMMISSION PERMANENTE DES PÉTITIONS**
- 07.12.21 Pétition de M. Carmine Pirazzo et consorts : « La piscine de Montchoisi doit rester ouverte pour l'été 2022 » (268 sign.) () **COMMISSION PERMANENTE DES PÉTITIONS**
- 11.01.22 Rapport-préavis N° 2021/55 - Réponse au postulat de M. Jean-Marie Fürbringer et consorts : "Utilisons du bois suisse pour notre métamorphose" (CD/LEA) **MURIEL CHENAUX MESNIER**
- 11.01.22 Préavis N° 2021/56 - Projet Métamorphose - Demande de crédit d'étude pour l'organisation d'un concours et la conduite des études pour les espaces publics pour le secteur nord-ouest de l'écoquartier des Prés-de-Vidy - Demande de crédit dédié à l'optimisation de l'établissement horticole des Prés-de-Vidy - Demande de crédit d'étude pour l'organisation d'un concours et la conduite des études pour un complexe scolaire pour le secteur nord-ouest de l'écoquartier des Prés-de-Vidy - Demande de crédit d'étude pour l'organisation d'un concours et la conduite des études pour les espaces publics pour la deuxième étape des Plaines-du-Loup - Demande de crédit d'étude pour l'organisation d'un concours et la conduite des études pour un complexe scolaire pour la deuxième étape des Plaines-du-Loup - Demande de crédit d'étude pour la planification du développement de l'écoquartier des Prés-de-Vidy, la conduite des études d'accompagnement au développement du projet de la deuxième étape des Plaines-du-Loup et la poursuite des actions de communication et des démarches participatives liées au programme Métamorphose (CD) **MURIEL CHENAUX MESNIER**
- 11.01.22 Postulat de M. Vincent Brayer : « Vers des radars sonores contraignants » (SE) **XAVIER DE HALLER**
- 11.01.22 Postulat de M. Mathias Paquier et consorts : « Un laboratoire d'innovation collaborative pour créer la ville de demain » (LEA) **ERIC BETTENS**
- 11.01.22 Postulat de M^{me} Laura Manzoni et consorts : « Pour la reconnaissance des plus précaires, pour la solidité de notre société : favorisons l'intégration des personnes sans titre de séjour par une City Card » (SCS) **ELIANE AUBERT**
- 11.01.22 Postulat de M. Fabrice Moscheni : « Aidons les jeunes à accéder au marché du travail grâce au permis de conduire » (SCS) **SARAH DEPALLENS**
- 11.01.22 Postulat de M^{me} Manon Zecca et consorts : « Pour un règlement des piscines qui ne soit ni discriminatoire ni sexiste » (SCS) **SÉVERINE GRAFF**
- 11.01.22 Postulat de M. Oleg Gafner et consorts : « Employeur responsable : pour un meilleur accompagnement des victimes de harcèlement sexuel et psychologique » (SCS) **ANNE BERGUERAND**
- 11.01.22 Postulat de M^{me} Françoise Piron et consorts : « Stop à la guerre des trottoirs, rendons ces espaces aux piétons » (FIM) **CAROLINE DEVALLOUÉ DINBALI**

- 11.01.22 Postulat de M^{me} Pauline Blanc et consorts : « Pour des poubelles publiques adaptées au tri sélectif ! » (FIM) **JOSÉE CHRISTINE LAVANCHY**
- 11.01.22 Pétition du Collectif "chemin des Aubépines 39-41" : « Protection de l'environnement et du patrimoine bâti du quartier des Aubépines-St-Paul-France » (1'565 sign.) (CD) **COMMISSION PERMANENTE DES PÉTITIONS**
- 25.01.22 Préavis N° 2021/57 - Politique municipale d'inclusion des personnes LGBTIQ+ (SE) **VIRGINIE CAVALLI**
- 25.01.22 Postulat de M. Roland Philippoz et consorts : « Pour une Bourdonnette intégrée à la Ville et dans laquelle il fait bon vivre » (EJQ) **ESPERANZA PASCUAS ZABALA**
- 25.01.22 Postulat de M^{me} Denise Gemesio et consorts : « Lausanne la sportive néglige la natation » (SCS) **LOUIS DANA**
- 25.01.22 Postulat de M^{me} Anouck Saugy et consorts : « Faisons PETER les poubelles ! » (FIM) **ANNE BERGUERAND**
- 25.01.22 Postulat de M^{me} Olivia Fahmy et consorts : « Statues dans l'espace public : faire intervenir des artistes pour faire coexister les mémoires et les présence.s » (CD) **ISABELLE BONILLO**
- 25.01.22 Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Un vade-mecum pour plus de sécurité des cyclistes » (SE) **YUSUF KULMIYE**
- 25.01.22 Préavis N° 2021/58 : « Construction d'un abri public de protection civile dans le parking du Tribunal cantonal » (SE) **ALAIN HUBLER**
- 25.01.22 Pétition du Comité Sauvons le Domaine des Fiches : « Sauvons le Domaine des Fiches » (1728 sign.) (CD) **COMMISSION PERMANENTE DES PÉTITIONS**
- 25.01.22 Pétition de M. Gwennaël Bolomey et consorts : « Pour la modération du trafic à l'avenue Louis-Vuillemin et à la route du Signal. Pour des rues plus sûres, moins bruyantes et plus conviviales. Pour une limitation de la vitesse des véhicules à 30 km/h » (204 sign.) (FIM) **COMMISSION PERMANENTE DES PÉTITIONS**
- 25.01.22 Pétition de M. Maxime Meier et consorts : « Oui aux 50 km/h la nuit en Ville de Lausanne » (840 sign.) (FIM) **COMMISSION PERMANENTE DES PÉTITIONS**

II. INTERPELLATIONS (EN ATTENTE DE LA RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ)

- 19.09.17 Interpellation de M. Philippe Ducommun et consorts : « Lausanne doit-elle encore assumer les obligations de tout le canton en matière de place d'accueil pour les gens du voyage ? » (3^e/19.9.17) [SE] **DISCUSSION**
- 09.04.19 Interpellation de M^{me} Anne-Françoise Decollogny et consorts : « Changer la ville pour préserver le climat - L'inondation du 11 juin 2018 a-t-elle laissé des traces ? » (18^e/09.04.19) [SE] **DISCUSSION**
- 21.05.19 Interpellation de M. Ilias Panchard et consorts : « La ville contribue-t-elle à réduire les situations d'apatridie ? » (20^e/21.05.19) [SE] **DISCUSSION**
- 03.03.20 Interpellation de M^{me} Céline Misiego : « Les beaux labels de Lausanne, une belle affaire ? » (13^e/03.03.20) [CD] **DISCUSSION**
- 19.05.20 Interpellation de M^{me} Anne-Françoise Decollogny : « Le Casino de Montbenon est-il accessible à tout le monde ? » (15^e/19.05.20) [CD] **DISCUSSION**
- 14.09.21 Interpellation de M^{me} Christiane Schaffer : « Lausanne et la drogue – La situation s'est-elle améliorée ou péjorée ? » (2^e/31.08.21) [SCS] **DISCUSSION**
- 28.09.21 Interpellation de M^{me} Aude Billard et consorts : « Patrouilleurs scolaires carrefour de Montchoisi » (3^e/14.09.21) [SE] **DISCUSSION**
- 28.09.21 Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « Que se passe-t-il du côté de l'aéroport de la Blécherette ? » (3^e/14.09.21) [LEA] **DISCUSSION**

- 12.10.21 Interpellation de M. Benoît Gaillard : « Verrue de Bel-Air : maintenir la pression ou passer la façade au Kärcher ? » (4^e/28.09.21) [CD] **DISCUSSION**
- 09.11.21 Interpellation de M^{me} Alexandra Gerber et consorts : « Comment préserver le patrimoine naturel lausannois en attendant le Plan d'affectation communal (PACom) ? » (5^e/12.10.21) [CD] **DISCUSSION**
- 09.11.21 Interpellation de M^{me} Olivia Fahmy et consorts : « La Ville de Lausanne est-elle prête à mener une véritable politique antiraciste ? » (5^e/12.10.21) [SCS] **DISCUSSION**
- 23.11.21 Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Electricité : continuer à éclairer le débat » (6^e/09.11.21) [SIL] **DISCUSSION**
- 23.11.21 Interpellation de M. Louis Dana et consorts : « Violences en marge des manifestations sportives : la police doit s'expliquer ! » (6^e/09.11.21) [SE] **DISCUSSION**
- 25.01.22 Interpellation de M. Matthieu Carrel et consorts : « Quelques précisions sur Malley » (11^e/11.01.22) [SCS] **DISCUSSION**

Première partie

Membres absents excusés : Mme Isabelle Bonillo ; Mme Derya Celik ; Mme Anna Crole-Rees ; Mme Charlotte de la Baume ; Mme Olivia Fahmy ; Mme Alice Girardet ; M. Musa Kamenica ; M. Henri Klunge ; Mme Astrid Lavanderos ; M. Jean-Luc Masson ; Mme Franziska Meinherz ; Mme Varuna Mossier ; Mme Onaï Reymond ; Mme Maurane Vouga ; Mme Manon Zecca.

Membres absents non excusés : Mme Valérie D'Acremont ; M. Jean-Pascal Gendre ; Mme Angèle Flora Mendy.

Membres présents 82

Membres absents excusés 15

Membres absents non excusés 3

Effectif actuel 100

A 18 h, à la salle Sydney du Palais de Beaulieu.

Prestation de serment de Mme Prisca Morand (Les Verts), en remplacement de Mme Sara Soto, démissionnaire

Le président : – Nous allons passer aux opérations préliminaires. Monsieur le syndic, mesdames et messieurs les conseillers municipaux, mesdames et messieurs les conseillers communaux, chers collègues, j'ouvre officiellement cette 12^e séance et j'invite Mme Prisca Morand à venir devant le podium pour son assermentation.

J'invite également l'assemblée à se lever.

En tant que nouvelle membre du Conseil communal, vous êtes amenée à prêter le serment que je vais vous lire. Vous voudrez bien lever la main droite et répondre : « Je promets. »

« Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

» Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer. »

Mme Morand répond « je le promets ».

Je vous félicite de votre accession au Conseil communal de Lausanne. Je vous remets le certificat certifiant votre élection et je vous invite à prendre place. Je vous invite, ainsi que le public, à reprendre place. Je crois qu'on peut également vous applaudir.

Applaudissements.

Communication

Naissance d'Esmée, fille de Mme Charlotte de la Baume, conseillère communale

Le président : – J'ai le plaisir de vous annoncer une nouvelle naissance. Mme la conseillère communale Charlotte de la Baume a donné naissance à sa fille, Esmée, née le vendredi 21 janvier. Nous la félicitons toutes et tous chaleureusement. Mais n'oublions pas également le papa.

Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente de gestion, en remplacement de M. Ilias Panchard (Les Verts), démissionnaire

M. Ilias Panchard (Les Verts) : – Nous avons le plaisir de présenter la candidature de notre collègue Oleg Gafner qui dispose d'une solide expérience associative. Nous sommes convaincus qu'il pourra contribuer avec succès et responsabilité aux travaux de notre commission de surveillance et espérons pouvoir compter sur votre soutien sur le vote qui va suivre.

Le Conseil désigne, à l'unanimité, M. Oleg Gafner comme membre de la Commission permanente de gestion.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la démission de M. Ilias Panchard (Les Verts) en qualité de membre de la Commission permanente de gestion ;
- ouï la présentation d'une candidate par M. Ilias Panchard au nom du groupe Les Verts, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- ouï la proposition du président de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

désigne :

à main levée,

M. Oleg Gafner (Les Verts), comme membre de la Commission permanente de gestion pour la législature 2021-2026

Communication

Lettre du Bureau du Conseil, demandant le traitement prioritaire pour la séance du Conseil communal du 25 janvier 2022 pour divers points à l'ordre du jour

Lausanne, le 14 janvier 2022

Traitement prioritaire du Bureau pour la séance du 25.01.2022

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Monsieur le Syndic, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux,

Lors de sa séance du 4 janvier 2022, le Bureau a décidé de traiter prioritairement lors de la séance du Conseil communal du 25.01.2022 les points ci-dessous

R 40 Postulat de M^{me} Marie-Thérèse Sangra et consorts : « Utiliser les potentialités du solaire thermique pour concrétiser la transition énergétique lausannoise »

R 43 Postulat de M. Vincent Vouillamoz et consorts : « La Ville de Lausanne se chauffe de façon 100 % renouvelable »

R 75, Postulat de M. Denis Corboz et consorts : « Augmentation de la subvention pour les vélos électriques »

R 90 ; Postulat de M^{me} Caroline Devalloné Dinbali et consorts : « Quel avenir pour la Tour de Sauvabelin ? »

R 93, Postulat de M^{me} Muriel Chenaux Mesnier et consorts : « Halte aux discriminations dans les milieux culturels : égalité salariale et rejet de toute forme de harcèlement sexuel »

R 4, Postulat de M. Matthieu Carrel et consorts : « Sauvons le Théâtre du Vide-Poche »

R 15 Postulat de M^{me} Anna Crole-Rees et consorts : « Gouvernance moderne : aussi à Lausanne ! »

R49 Pétition de M^{me} Tatiana Taillefert et consorts : « Pour la piétonnisation de l'impasse des Echelettes » (227 sign.)

R59 Postulat de Mme Françoise Piron : « Pour le développement de plateformes MaaS coordonnées, inclusives et innovantes à Lausanne »

Cette décision s'appuie sur l'entrée en vigueur du nouveau règlement du Conseil dont l'art. 79 dit « [...] Lorsqu'une commission a voté ses conclusions à l'unanimité, la présidente ou le président procède au vote sans les mettre en discussion, à moins qu'un-e membre du Conseil ou la Municipalité ne le demande. ».

Pour éviter un effet d'aubaine, si la discussion était néanmoins demandée, l'objet ne serait pas traité et retournerait dans l'ordre du jour ordinaire.

Par ailleurs, lors de cette même séance, le Bureau a également décidé de traiter prioritairement le rapport-préavis 2021/04 « Réponse à six postulats et trois pétitions relatifs au rééquilibrage du partage de l'espace public en faveur de la mobilité active. »

Pour ce point, la discussion sera ouverte et l'objet traité de la même manière que les demandes de traitements prioritaires habituelles. Cette décision est motivée par le fait de boucler la procédure de réponse aux pétitionnaires.

Le Bureau vous remercie de prendre note de ce qui précède. Nous restons à votre disposition pour toute question et vous prions d'agréer nos salutations les meilleures.

Bureau du Conseil communal de Lausanne

Le président : *Nicola Di Giulio*

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

Communication

Commission permanente de politique régionale – organisation du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022

Lausanne, le 11 janvier 2022

Commission permanente de politique régionale

Organisation du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022

Modification

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

La Commission permanente de politique régionale est constituée comme suit :

Présidente : M^{me} Françoise PIRON, PLR
1^{re} vice-présidente : M^{me} Alix AUBERT, Ensemble à Gauche
2^e vice-présidente : M^{me} Patrizia MORI, UDC
Secrétaire : M. Julien GUÉRIN
Membres : M^{me} Alix AUBERT, Ensemble à Gauche
M. Valéry BEAUD, Les Verts
M. Jean-François CACHIN, PLR
M^{me} Sima DAKKUS, Les Verts
M^{me} Caroline DEVALLONNÉ DINBALI, socialiste
M^{me} Alexandra GERBER, Les Verts
M^{me} Séverine GRAFF, socialiste
M. Olivier MARMY, PLR
M^{me} Franziska MEINHERZ, Ensemble à Gauche
M^{me} Patrizia MORI, UDC
M^{me} Esperanza PASCUAS ZABALA, socialiste
M^{me} Françoise PIRON, PLR
M^{me} Marie-Thérèse SANGRA, Les Verts
M. Vincent VOUILLAMOZ, Vert'libéraux
M. Samson YEMANE, socialiste

Conseil communal de Lausanne

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

Communication

Conseil intercommunal de l'Association de Communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis – organisation du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022

Lausanne, le 11 janvier 2022

Conseil intercommunal de l'Association de Communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis

Organisation du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022

Modification

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Suite à une démission, le Conseil intercommunal de l'Association de Communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis est organisée comme suit :

Délégué-e-s :

<i>Pour la Municipalité :</i>	M.	Xavier	COMPANY	Les Verts
<i>Pour le Conseil communal :</i>	M ^{me}	Caroline	DEVALLONNÉ DINBALI	Socialiste
	M.	Alain	HUBLER	Ensemble à Gauche

	M ^{me} Alice	DE BENOIT	Vert'libéraux
	M ^{me} Denise	GEMESIO	PLR
Suppléant-e-s			
<i>Pour la Municipalité :</i>	M ^{me} Emilie	MOESCHLER	Socialiste
<i>Pour le Conseil communal :</i>	M ^{me} Olivia		FAHMY Les Verts
	M ^{me} Anaïs	TIMOFTE	Ensemble à Gauche
	M ^{me} Mathilde	MAILLARD	PLR
	M. Jean-Luc	MASSON	UDC

Conseil communal de Lausanne

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

Communication – Dépôt

Question écrite de M. Vincent Brayer : « Eclairage des chemins et déneigement sur les successions de servitudes privées »

Lausanne, le 18 janvier 2022

Quels sont les recours pour les habitants de chemin privé concernant les éclairages et le déneigement ?

Dans le cadre de la création de certains chemins liée à des servitudes privées mises bout à bout sur des parcelles privées, il est de la responsabilité des propriétaires d'illuminer et de déneiger la chaussée de façon idoine. Pourtant, nombreux sont les chemins privés à être trop peu, mal ou pas éclairé ou déneigé. En effet, bien souvent les propriétaires se renvoient la balle et rien n'est concrètement pour les habitant-e-s sur le terrain.

Dès lors, quels sont les recours pour les habitant-e-s de ces chemins - bien souvent locataires - pour obtenir gain de cause et ainsi améliorer la sécurité de leur environnement proche ?

(Signé) *Vincent Brayer*

Communication – Dépôt

Question écrite de M. Roland Philippoz : « Boat sharing : quel bilan ? »

Lausanne, le 19 janvier 2022

Le 29 janvier 2019 le Conseil communal approuvait à l'unanimité le préavis 2017/61 répondant au postulat **»Ecologique, économique et social : encourageons le boat sharing!«** déposé par M. Blanc en 2012.

Alors que le préavis prévoyait 10 places (4 pour les bateaux à moteur), ce sont finalement 17 places (2 pour les bateaux à moteur), qui sont attribuées pour le boat sharing début 2020.

Quel bilan la Municipalité tire-t-elle de ces deux premières années d'expérience ?

Suite à l'appel d'offre, combien de prestataires ou de clubs se partagent ces places ?

Qui sont les utilisateurs de l'offre ? (Lausannois, Vaudois, autres cantons, touristes de passage) ?

L'offre a-t-elle permis d'offrir plus de places aux habitants de Lausanne (reprise des places attribuées à des non-lausannois) ?

(Signé) *Roland Philippoz*

Communication – Dépôt

Question écrite de M. Benoît Gaillard et consorts : « Changement de lineup de Citycable et utilisateurs en situation de handicap »

Lausanne, décembre 2021

Entre fin septembre et fin octobre, Citycable a modifié la palette de chaînes TV et radio offertes par le téléseuil. Cette mise à jour concernait uniquement les utilisateurs dont l'appareil de réception (par exemple un téléviseur) est connecté directement au téléseuil, et non les utilisateurs d'une *Box* connectée à Internet. Les abonnés devaient lancer manuellement une nouvelle recherche des chaînes disponibles sur leur appareil. L'écran remplaçant les anciennes chaînes suggérait, en cas de difficulté, de faire appel à un intervenant extérieur.

La reconfiguration du téléviseur peut constituer un problème pour un certain nombre d'usagers, par exemple celles et ceux qui souffrent d'un handicap visuel, mais aussi pour toutes les personnes pour qui le maniement du téléviseur n'est pas facile. L'intervention d'un réparateur peut en outre représenter un coût non négligeable.

Je pose donc les questions suivantes à la Municipalité :

Les abonnés au téléseuil ont-ils été informés et si oui quand et comment ?

Les besoins particuliers des utilisateurs en situation de handicap ou pouvant avoir des difficultés à procéder à la configuration sont-ils pris en compte par Citycable ?

(Signé) *Benoît Gaillard* et 1 cosignataire

Communication – Dépôt

Question écrite de Mme Anouck Saugy : « Place Benjamin-Constant : la fin est-elle proche ? »

Lausanne, le 24 janvier 2022

Depuis septembre 2020, la place Benjamin-Constant est passé en zone 30km/h tandis que la rue de la Paix et le bas de la rue Marterey sont devenus des zones de rencontre. Ces aménagements-tests permettent selon la Municipalité d'instaurer des zones de séjour pour les passants et passantes, et s'inscrivent dans le cadre du programme « Rues vivantes » de la Ville en vue de valoriser son espace public. La fin du test est prévue pour février 2022.

Depuis septembre 2020, la place Benjamin-Constant est passé en zone 30km/h tandis que la rue de la Paix et le bas de la rue Marterey sont devenus des zones de rencontre. Ces aménagements-tests permettent selon la Municipalité d'instaurer des zones de séjour pour les passants, et s'inscrivent dans le cadre du programme « Rues vivantes » de la Ville en vue de valoriser son espace public.

Dans le cadre de ces aménagements présentés comme temporaires par la Municipalité :

- les passages-piétons ont été supprimés créant une réelle insécurité pour les personnes amenées à traverser ce carrefour,
- des plots en béton peints et des bancs, pas du tout convivial, ont été installés et enfin,
- de nombreuses places deux-roues ainsi que plusieurs places de parc pour les voitures ont été supprimées, cela sans solution de report.

Dans la mesure où la fin de ces aménagements-tests sont annoncés pour février 2022, la soussignée, au nom du Groupe PLR, demande à la Municipalité un certain nombre de renseignements quant aux intentions de la Ville pour le futur de la place Benjamin-Constant et ses alentours.

Conclusions :

La Municipalité compte-t-elle maintenir ces aménagements dans le futur ?

D'autres mesures sont-elles envisagées pour la place Benjamin-Constant et ses alentours ?

Les impacts, la pertinence et les conséquences de ses aménagements ont-ils été évalués ? Si oui, comment et par quel biais ? Si aucune démarche n'a été entreprise, pourquoi ?

Combien de places de stationnement pour deux-roues ainsi que pour voitures ont été supprimées ? Respectivement, combien de places ont fait l'objet d'un report ailleurs dans le quartier ?

Quels montants ont été investis par la Ville de Lausanne dans le cadre de ces aménagements ?

(Signé) *Anouck Saugy*

Communication – Dépôt

Postulat de M. Oleg Gafner (Les Verts) et consorts « Pour une suppression de l'annonce systématique du genre »

Lausanne, le 25 janvier 2022

(Signé) *Oleg Gafner* et 4 cosignataires

Communication – Dépôt

Postulat de M. Matthieu Carrel (PLR) et consorts « Mendicité à Lausanne – Où on est-on ? »

Lausanne, le 13 janvier 2022

(Signé) *Matthieu Carrel* et 1 cosignataire

Communication – Dépôt

Postulat de M. Matthieu Carrel (PLR) « Une politique foncière favorisant l'accès à la propriété des Lausannoises et des Lausannois »

Lausanne, le 19 janvier 2022

(Signé) *Matthieu Carrel*

Communication – Dépôt

Postulat de Mme Virginie Cavalli (vert'lib) et consorts « Du soleil participatif pour le financement de la transition énergétique »

Lausanne, le 18 janvier 2022

(Signé) *Virginie Cavalli* et 4 cosignataires

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Benoît Gaillard (Soc.) et consorts : « Rue Pichard : vitrines et calendrier trouble »

Lausanne, le 25 janvier 2022

(Signé) *Benoît Gaillard* et 1 cosignataire

Communication – Dépôt

Interpellation de Mme Mathilde Maillard (PLR) et consorts : « Fondation BBL : qui mène la danse ? »

Lausanne, le 23 janvier 2022

(Signé) *Mathilde Maillard* et 7 cosignataires

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Johann Dupuis et consorts « Les STEPs de la région lausannoise sont-elles trop nocives pour le climat et la couche d'ozone ? »

Lausanne, le 25 janvier 2022

(Signé) *Benoît Gaillard* et 8 cosignataires

Interpellation de M. Antoine Piguet et consorts « Interdiction de tourner à gauche : quand la Municipalité préfère tourner en rond »

Discussion sur procédure octroi urgence (Art.68 RCCL)

M. Antoine Piguet (PLR) : – J'aimerais parler du refus de cette urgence par le Bureau. Il s'agit d'un sujet d'actualité. Le calendrier du traitement ordinaire des interpellations le rendrait caduc au moment de son traitement. C'est maintenant que les Lausannois attendent des réponses de la Municipalité. Toute la population ne comprend pas la stratégie de la Municipalité dans ces modifications de carrefours, des interdictions de tourner à gauche.

Il serait opportun de pouvoir accorder l'urgence à cette interpellation ce soir pour éviter d'avoir à en parler une fois que toutes les modifications auront été faites, et rendre caduque cette discussion le moment venu.

Le président : – Je vous rappelle que chaque groupe pourra s'exprimer. Je vais ouvrir la discussion générale par rapport à l'urgence de l'interpellation. Je vous prie de ne pas faire un pré-débat.

La discussion est ouverte.

M. Vincent Brayer (Soc.) : – Je donne quelques éléments qui ont amené le Bureau restreint à prendre la décision de refuser cette urgence. Les procédures légales de publication ont été respectées. La justification ne se justifie pas en ce sens. Par ailleurs, dans le texte de l'interpellateur, de nombreuses questions demandent des réponses fouillées, qui demandent un travail de recherche. Cela est contradictoire avec une interpellation urgente. Enfin, la place du Nord a été fermée en 2016. Dès lors, cela ne paraît pas très urgent.

M. Valentin Christe (UDC) : – Le groupe UDC va soutenir cette demande d'urgence. J'aimerais m'inscrire en faux par rapport à l'argument qui vient d'être annoncé : si la Municipalité a besoin de temps pour fournir des réponses basées sur des recherches fouillées, elle peut décaler le traitement de cette demande à deux semaines. Cela ne serait pas caduc.

Mme Marlène Bérard (PLR) : – Le groupe PLR va soutenir la demande d'urgence pour cette interpellation urgente. On s'étonne des motivations qui ont été fournies par le Bureau s'agissant du refus, notamment sur le fait que la Municipalité semble trouver que les questions sont trop complexes pour pouvoir y répondre. C'est à géométrie variable, selon les groupes qui déposent les interpellations.

La problématique de la circulation à Lausanne est d'autant plus actuelle que le Grand Pont a été fermé récemment. Que les décisions visant à modifier le trafic urbain dans les axes développés dans l'interpellation urgente sont des décisions qui ont été prises récemment. Pour toutes ces raisons, je vous encourage à soutenir l'urgence demandée.

La discussion est close.

Le Conseil, par 26 oui, 45 non et 6 abstentions refuse l'urgence à l'interpellation de M. Antoine Piguet.

Questions orales

Question

Mme Alexandra Gerber (Les Verts): – Ma question s'adresse à M. le municipal Hildbrand. Nous allons bientôt voter sur une initiative visant à protéger les enfants contre le tabagisme. Ma question est liée au tabac et précisément aux mégots. On sait que les mégots sont faits de plastiques qui se dégradent lentement et qui contiennent une quantité de substances toxiques. Les mégots jetés par terre contaminent le sol, les plantes et constituent un danger pour la faune. Les mégots qui sont jetés dans les grilles d'évacuation d'eau finissent dans le lac et polluent l'eau.

On estime qu'un seul mégot peut polluer 500 l d'eau. C'est loin d'être anodin. La Ville a récemment fait une campagne contre le *littering*, avec des sanctions. Mais ces sanctions sont difficiles à mettre en œuvre. Si on ne veut pas mettre des caméras de surveillance partout, il est difficile d'identifier les responsables. D'autres villes misent sur la sensibilisation des fumeurs.

Voici deux exemples. Pouvez-vous mettre la photo du panneau à Zurich ? Dans la ville de Zurich, on trouve de grands panneaux bilingues qui avertissent des dangers des mégots pour la faune, et notamment pour les oiseaux. Le deuxième exemple : la ville de Gland a ses marquages à côté des grilles d'évacuation d'eau. « Pas de mégots dans les caniveaux ».

Le prochain exemple vient de France. Là aussi, on a ce genre de marquages à côté des grilles. Il semble que la Ville de Lausanne se soit inspirée de ces modèles. On trouve désormais devant l'entrée de l'église Saint-François, une grille avec au milieu un poisson. C'est très joli. L'inscription

dit : le lac commence ici. Ne rien jeter dans les grilles. Mais à moins de se pencher dessus avec une loupe, c'est illisible. Pour la prévention, c'est problématique.

Ma question : la Municipalité envisage-t-elle de mener une campagne de sensibilisation aux dangers des mégots pour l'environnement et la santé et la biodiversité ? Par exemple avec des panneaux informatifs et des marquages bien visibles des grilles d'égout ?

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Je me permets de répondre au nom de deux collègues qui sont en charge de ce domaine. La première question porte sur les déchets dans les espaces publics. C'est de la responsabilité du secteur dépendant de Mme Germond, du Service de la propreté urbaine. De nombreuses campagnes sont faites régulièrement. Ce thème a déjà été abordé par le passé. Il est constamment à l'esprit de ma collègue, Florence Germond. La question est la même s'agissant de l'impact sur les zones vertes de la ville, qui relève de la direction de Mme Litzistorf. Ces questions sont présentes à son esprit.

S'agissant plus précisément de l'eau, la Municipalité est satisfaite que vous ayez remarqué un certain nombre de tests ayant eu lieu dans des espaces publics, notamment à Saint-François. Vous nous permettrez de vous demander des délais au sujet des décisions que la Municipalité pourrait prendre concernant les mégots qui sont pris dans les systèmes d'évacuation de la ville. Nous pouvons d'ores et déjà vous dire que ce point sera prochainement traité par la Municipalité.

Question

M. Xavier de Haller (PLR) : – Nous avons tous constaté les travaux de réfection du Grand Pont. Les travaux ont débuté et ont entraîné avec eux le cortège de modifications de nos habitudes. Notamment celle des usagers des transports publics dont je fais partie. Les lignes de bus ont été modifiées. Des lignes qui traversaient le Grand Pont permettaient de basculer d'est en ouest dans la ville. Soit elles ont été interrompues. Soit leur trajet a été modifié. Les cadences et les dessertes ont également subi des inconvénients.

La question est la suivante : la Municipalité entend-elle, par le biais de ses représentants au sein du conseil d'administration des tl, faire un geste commercial envers les usagers qui voient leur prestation diminuer ?

Réponse de la Municipalité

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Merci pour cette question. Je vois que vous pratiquez une mobilité multimodale. Vous vous intéressez à toutes les formes de mobilité. Concernant le niveau réseau tl, il est chamboulé. Une expertise nous a confirmé qu'il fallait absolument faire des travaux de réfection du Grand Pont dans les deux ans. Nous avons tout de suite contacté les tl qui ont été mis devant le fait accompli : un nouveau réseau devait se mettre en place. En dix-huit mois, les tl ont réussi l'exploit de remodeler ce réseau tout en tenant compte de cette contrainte : ne plus pouvoir passer sur le Grand Pont. Plusieurs lignes ont été modifiées. Une dizaine. C'est assez perturbant pour les Lausannois de devoir se mettre à jour sur ce nouveau réseau qui est plus compliqué à utiliser.

Concernant la question spécifique du geste commercial, elle n'a pas encore été traitée par la Municipalité. J'entends votre question. Elle sera relayée auprès des organes concernés.

Question

M. Guy Gaudard (PLR) : – Je décline mes intérêts : j'habite à Vers-chez-les-Blanc. Je rappelle que les zones foraines font partie intégrante de la Ville de Lausanne. De nombreuses familles n'ont pu goûter aux joies du ski faute d'installation que la Ville n'a pas voulu mettre en place. Il y a plusieurs mois, la Ville annonçait que de nombreux propriétaires verraient leurs droits à bâtir supprimés durant un long laps de temps. À croire que c'est la seule zone de réserve de terrains à bâtir à Lausanne.

La Ville souhaite créer un parc périurbain. Les autorités refusent de prolonger le m2 jusqu'au Chalet-à-Gobet. Le prix du billet de bus pour se rendre dans ces zones est quasiment le double que celui pratiqué en ville.

Pour clore une partie du probable désintérêt de la Ville pour notre magnifique zone foraine, elle a renoncé depuis quelques années au ramassage bihebdomadaire des ordures papier, verre et les déchets végétaux, sans diminuer la taxe.

Réponse de la Municipalité

M. Grégoire Junod, syndic : – Je suis un peu déconcerté. Le principe des questions orales et de poser une question sur un sujet. Là, on a une déclaration. S'agissant des billets de transports publics, c'est un sujet qui revient souvent dans les médias : plusieurs habitants des zones foraines se plaignent d'un traitement défavorable. C'est l'occasion de rappeler que la Ville de Lausanne prend à sa charge, par l'impôt de l'ensemble des Lausannois, l'entier des abonnements des habitants qui habitent dans les zones foraines. Peu en font usage. Les habitants des zones foraines bénéficient d'un abonnement trois zones pour le prix d'un abonnement de zone – c'est normal que cela en soit ainsi – dans le cadre de la mise en place des abonnements gratuits pour les bénéficiaires de l'AVS et de l'AI, comme pour les jeunes en formation jusqu'à 25 ans et pour les retraités. Là aussi, les habitants des zones foraines auront droit aux mêmes prestations : un tarif de zone pour un abonnement trois zones.

Ces habitants ne sont pas moins bien traités qu'ailleurs. Je m'inscris en faux. Nous sommes à l'écoute des habitants des zones foraines, comme des autres. Nous essayons d'apporter des réponses appropriées.

S'agissant des droits à bâtir, vous le savez, les zones foraines ne sont pas un périmètre compact d'agglomération. Elles sont traitées comme la totalité des villages de ce canton. La principale victime de ces mesures, vous le savez aussi, c'est la Ville de Lausanne. Une majorité des parcelles qui sont dézonées et déclassées, sur lesquelles nous ne pourrions plus construire, sont des parcelles propriété de la Ville de Lausanne. Nous avons été aux côtés des propriétaires pour défendre une série de projets. Nous avons été déboutés par le Canton, qui a fait opposition. Tout ça pour vous dire que nous défendons les habitants des zones foraines sur tous ces sujets.

Question

M. Oleg Gafner (Les Verts) : – Ma question s'adresse à M. le syndic. Voilà un an que la direction de la fondation de l'HEMU a annoncé au corps enseignant un déficit budgétaire de 4% entraînant un certain nombre de mesures dont une refonte des contrats et de la grille salariale. L'association des professeurs du conservatoire s'est alors mise à la table des négociations, acceptant notamment le gel des annuités sur deux ans et la suppression du taux de maintien. Vendredi, les doyens des filières d'enseignement du Conservatoire de Lausanne ont remis en bloc leur démission. Cet acte courageux démontre l'état désastreux des relations. Elle vise surtout à dénoncer des problèmes de gouvernance de cette école et les multiples dysfonctionnements qui en ont découlé. En moins de deux ans, une crise a déstabilisé l'institution.

Plus grave encore et symptomatique d'une absence de prise de conscience, la direction du conservatoire est régulièrement absente des séances de négociation.

Ma question est la suivante : est-ce que la Municipalité a connaissance de cette situation de grande tension et comment envisage-t-elle de garantir la qualité et l'accessibilité de l'enseignement de la musique à Lausanne dans un contexte de précarisation dangereuse du statut du corps professoral du conservatoire tout en sachant que le déficit actuel est le résultat d'un mauvais montage financier ?

Réponse de la Municipalité

M. Grégoire Junod, syndic : – Je vais essayer de répondre à votre question de manière rapide. Ça nécessiterait un long débat, car les structures de financement sont compliquées s'agissant des écoles de musique. La Ville est au courant de cette situation. Nous sommes représentés au conseil

de fondation du Conservatoire par Mme Maya Breitenstein, qui est adjointe aux écoles de musique au Service de la culture. Nous sommes régulièrement informés de la situation et la suivons avec attention. La Municipalité est attachée à l'accès à l'enseignement de la musique et à sa qualité. Nous injectons 5 ou 6 millions chaque année pour la formation musicale ; c'est un montant considérable.

La structure de financement a changé depuis quelques années, depuis l'entrée en vigueur de la LEM. Les questions que vous soulevez mériteraient de l'être au Grand Conseil, car les problèmes de financement découlent d'une loi qui pose une série de problèmes et qui ne permet pas d'assurer un financement complet des écoles de musique. Quel est son principe aujourd'hui ? L'Etat contribue à hauteur d'un certain montant à la formation des écoles de musique, à hauteur de 14 millions, et les communes à hauteur de 7,8 millions à la Fondation pour les écoles de musique, qui va redistribuer cet argent à l'ensemble des écoles de musique. La loi a été votée par le Grand Conseil dans le but de permettre une harmonisation des statuts et des conditions salariales du personnel des écoles de musique.

Le personnel du Conservatoire était et demeure bien traité aujourd'hui. On a des rémunérations qui vont jusqu'à 120 000 francs environ par année pour les plus hautes rémunérations. Les standards sont un peu inférieurs. Ces rémunérations, qui sont des recommandations, se sont imposées à l'ensemble des écoles de musique, avec pour effet des rattrapages salariaux extrêmement importants pour la plupart des enseignants et enseignantes dans le canton. Mais pour les écoles lausannoises, et le Conservatoire en particulier, ça impliquait une série de blocages salariaux – deux salariés, deux professeurs hommes et femmes dont les revenus étaient supérieurs aux normes fixées par la LEM. Ça implique une série de mécanismes de blocage qui sont l'objet de ces discussions.

C'est pourquoi la Ville implique le Conservatoire dans ces mesures d'assainissement. Il n'y a pas d'autre solution que d'avoir une structure de coûts qui soit un peu plus en phase avec ce qu'elle est dans les autres écoles. Je reviens au financement. Le financement des écoles de musique se fait par la FEM, et les communes assurent le loyer, les frais de locaux, les différentes écoles de musique. Pour le Conservatoire, c'est un loyer de 800 000 francs par année. Ces loyers sont pris en charge par la Ville de Lausanne.

A côté de ça, les communes ont la possibilité d'octroyer des subventions historiques, des subventions qui devraient, dans la future loi, être réservées aux habitantes et habitants de la commune. C'est assez logique : chaque commune vaudoise se doit d'avoir une réglementation qui lui permette d'apporter une subvention complémentaire pour les écoles de musique de la commune.

Pour l'EJMA et l'Ecole de musique de Lausanne, la Ville de Lausanne octroie des montants qui représentent 800 francs par élève lausannois en moyenne. Pour le Conservatoire, cette somme est de 1850 francs par élève. La Ville de Lausanne participe financièrement à la réduction des frais d'écologie de l'ensemble des élèves du canton. Nous avons une participation financière qui devrait aller aux élèves lausannois, mais qui est beaucoup plus importante que ce qu'elle devrait être. Et elle permet de réduire les frais d'écologie. Le Conservatoire a une part d'élèves lausannois, mais aussi une part importante d'élèves qui viennent d'ailleurs.

On a une structure qui est extrêmement compliquée. Le Conservatoire a des difficultés financières. Il a aussi une structure d'école particulière. Il est accolé à l'HEMU, il a une mission de formation d'une élite musicale. En termes de qualité, il a des orchestres qui sont reconnus par la FEM, qui le subventionne beaucoup plus. La FEM verse 50 % de ses subventions au Conservatoire. Pour un tiers des élèves. Il y a une prise en compte des missions du Conservatoire qui est très forte de la part de la Fondation pour les écoles de musique, mais ça ne suffit pas.

On a une série de paradoxes aujourd'hui. On a une institution qui est face à des difficultés financières, qui en voit ses missions fragilisées. On paye de l'argent pour des élèves qui ne sont pas de Lausanne aujourd'hui, en plus des frais de loyer. On a une loi qui n'injecte pas assez d'argent pour les écoles de musique et qui ne reconnaît pas la mission spécifique du Conservatoire.

D'autres cantons ont résolu cela différemment, notamment celui de Fribourg. Il a reconnu un statut particulier, à la fois pour ses professeurs, mais aussi pour ses élèves, en leur reconnaissant une mission spécifique, qui permet de sortir d'un mécanisme de financement de l'ensemble des écoles de musique. Car, précisément, cette institution-là a une structure qui est un peu particulière.

Je terminerai en vous donnant un chiffre qui est impressionnant quand même. Aujourd'hui, les écoles de musique sonore reçoivent 7,4 millions de subventions de la FEM, et 4,3 de la Ville de Lausanne. Plus de 11 millions au total. C'est un montant par élève de plus de 3000 francs par année. Malgré ça, on a des écolages qui sont élevés. On suit tout ce dossier avec beaucoup d'attention. Mais la solution passe à terme par une réforme de la LEM et par une prise en compte de la spécificité du Conservatoire comme école qui prépare aussi à l'HEMU et qui a, de ce point de vue, une mission spécifique.

Question

M. Guy Gaudard (PLR) : – Ce n'est pas une réplique, je rappelle ma question. Le reste est un rappel de fait avéré. Pour quelles raisons la taxe poubelle est facturée à 100% aux habitants des zones foraines, alors que les services de la Ville correspondent à des prestations de 50% ? On a un seul ramassage hebdomadaire, mais on paie le même prix que les quartiers qui ont deux ramassages hebdomadaires. Voilà ma question.

Réponse de la Municipalité

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Je prends note qu'il s'agit de votre deuxième question. Vous avez posé une question générique au syndic relative aux zones foraines. Sinon, vous me l'auriez directement adressée. Vous avez envie d'avoir du temps de parole dans ce plénum. Nous vous comprenons, vu la situation, mais soyez fair-play avec les règles du Conseil.

La collecte des déchets dans les zones foraines a fait l'objet de plusieurs analyses depuis environ trois ans. Nous avons reçu des plaintes des zones foraines, en ce qui concerne notamment les passages des camions, qui ne sont pas très discrets, comme le ramassage du verre qui fait énormément de bruit. À ce titre, la réduction du nombre de tournées hebdomadaires convient à une partie de la population.

Nous avons aussi eu des contacts avec les sociétés de développement. Cela fait deux ans que cette collecte est en place et qu'elle se fait de façon hebdomadaire et non bihebdomadaire, également pour des raisons environnementales : une collecte hebdomadaire ne faisait pas sens, vu la densité de population. À part quelques adaptations réalisées de concert avec certains commerçants qui n'avaient pas tout à fait compris les règles, et pour lesquels nous avons dû réadapter et proposer d'autres mesures nous n'avons, à notre connaissance, reçu aucune plainte à ce jour à ce sujet.

Question

M. Alain Hubler (EàG) : – Je vais tenter d'être un peu plus précis et concis que mon prédécesseur en posant ma question à qui voudra bien y répondre, d'autant plus que je n'ai pas eu l'élégance de l'envoyer par écrit pas auparavant. En 2010, M. Oscar Tosato sortait un préavis suite à une motion du POP rédigée par mes soins concernant l'engagement des apprentis sans-papiers par la Ville de Lausanne. Ça avait eu des effets jusqu'à Berne. Les apprentis sans-papiers intégrés, et ayant effectué au moins cinq ans de scolarité, pouvaient intégrer le marché du travail. Le contrat de travail nécessite la possession d'un permis de séjour. Ma question est la suivante, et j'accepterais une réponse écrite, car elle est posée à brûle-pourpoint. La Ville de Lausanne est-elle toujours sur la suite d'Oscar Tosato ?

Réponse de la Municipalité

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Je réponds à la volée. Permettez-moi de ne pas être au courant de tous les engagements, vu que nous avons des centaines d'apprentis qui travaillent pour la Ville. Nous vous répondrons par écrit.

Question

M. Samuel de Vargas (Soc.) : – La Ville de Lausanne a instauré le 30 km à l'heure de nuit sur les routes. Suite à une étude menée à Lausanne. Plusieurs interventions dans les médias et les sociétés locales ont démontré l'adhésion d'une grande partie de la population à ce type de mesures. Notamment pour le bien-être que cela procure au quotidien et durant la nuit.

Mais il y a aussi certaines interrogations qui ont été émises lors de cette instauration du 30 km à l'heure la nuit. En voilà une. C'est la question des services d'urgence, que ce soient les ambulancières, ambulanciers, les sapeurs-pompiers ou la police. Ils interviennent de manière urgente, y compris entre 22 h et 6 h du matin et doivent souvent dépasser très largement cette limitation de 30 km/h.

Comment La Municipalité peut-elle prendre en considération ces éléments indispensables pour la population tout en leur garantissant de ne pas avoir d'éventuelles poursuites à la suite de ces excès de vitesse ? Et compte tenu de la manœuvre réduite de la Ville de Lausanne à cet égard, comment la Municipalité peut se coordonner avec les autorités compétentes afin de s'assurer que ces personnes puissent faire leur travail en toute sérénité ?

Réponse de la Municipalité

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – En effet, dès le début de la mise en place de ce projet du 30 km/h de nuit, nous avons identifié la problématique des services d'urgence et sollicité la Confédération à plusieurs reprises, pour leur signaler les dispositifs légaux qui nous semblaient mettre en difficulté le travail indispensable réalisé par les pompiers, la police ou les ambulancières et ambulanciers pour intervenir en urgence.

Dans ce contexte, il nous a été répondu que les interventions des procureurs vaudois et genevois étaient particulièrement sévères et qu'il y avait certaines incertitudes en ce qui concerne la base légale. Plusieurs acteurs, dont la Municipalité de Lausanne, ont travaillé avec des parlementaires de différents bords politiques pour réintervenir au niveau fédéral. Il y a aussi eu des contacts. Tout récemment, je ne trahis pas un secret, le procureur vaudois a indiqué qu'il jugerait une infraction en fonction de la limitation de jour, ce qui rend la marge de la sanction, sa sévérité en tout cas, différente. Il y a une marge de tolérance. La législation est faite de manière à ne pas susciter de nouveaux dangers lors d'une intervention d'urgence, afin que les services d'urgence ne mettent pas en péril d'autres vies en allant en sauver.

Les services d'urgence doivent être rassurés. En novembre passé, le département fédéral a publié un message à l'attention du Parlement en vue de modifier la base légale et de laisser une marge d'appréciation au juge ; il devra donc aussi aller dans le sens d'une adaptation de la base légale, qui traitera ces situations pour les services d'urgence : favoriser la santé publique, sans complexifier le travail des services d'urgence. Nous nous acheminons vers une solution.

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Je ne peux que rejoindre les propos de Mme la Municipale.

Question

Mme Muriel Chenaux Mesnier (Soc.) : – Du 18 au 31 décembre s'est déroulée une nouvelle édition du marché de Noël. Elle était très attendue par de nombreux Lausannois. Quels sont les résultats obtenus pour cette édition ? Les horaires d'ouverture étaient différents cette année. Est-ce que ça a eu un impact positif sur les commerces et sur le résultat en termes de chiffre d'affaires ?

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Je vais me permettre d'être un peu long. Mais ce sujet a suffisamment occupé le Conseil communal pour vous lire *in extenso* une lettre de la société coopérative des commerçants lausannois du 10 janvier 2022 :

« Nous avons inauguré un nouvel horaire des ouvertures nocturnes des commerces à Lausanne avec six soirées jusqu'à 20 h au lieu de trois nocturnes jusqu'à 22 h en 2020. Pour rendre les

nocturnes plus en phase avec les modes de consommation des clients et diminuer les horaires du personnel. Les commerces avaient majoritairement connu en 2020 l'anticipation des achats durant la première quinzaine du mois, notamment en raison des jauges. Ce fut l'inverse en 2021. La concentration des achats de derniers jours a été de l'ordre du jamais vu, y compris le 24. Les soirées à 20 h sont tombées à pic. Le bilan est très positif à plusieurs niveaux. Le chiffre d'affaires réalisé dans les heures supplémentaires de 2021 rapporté à celui de 2020 est supérieur de 20% dans les commerces qui ont répondu à notre sondage. La clientèle était présente jusqu'à la fermeture. Le personnel a bénéficié d'aménagements. Les employés ont travaillé au maximum quatre soirs sur les six. Les employés ont reçu une indemnité de 15 francs par soirée à titre de frais de repas. Un esprit festif était présent. Cela a été un succès. Signé : le secrétaire général. »

Question

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Chers collègues, à titre liminaire, je voudrais noter que la réponse de Mme Germond n'a pas fait consensus de notre côté par rapport aux feux bleus. Mais elle pourra s'entretenir avec mon collègue de gauche, physiquement à gauche, pour ces points-là.

Nous voterons le 13 février sur la suppression du droit de timbre, mais aussi pour la restriction du tabac. Cela impacterait de façon importante ou significative les finances de la Ville. Or, deux importantes entreprises dans le tabac, Philip Morris et British American Tobacco sont à Lausanne. Nous aimerions comprendre l'importance financière du tabac à Lausanne et savoir si Mme Germond devrait aussi s'engager pour défendre l'industrie du tabac.

Voici les questions : Quel est l'impact économique total de l'industrie du tabac pour Lausanne ? Quel est l'impact fiscal total de l'industrie du tabac pour Lausanne ? Quel est le nombre de places de travail à Lausanne dans l'industrie du tabac ?

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Chers collègues, il m'appartient d'apporter quelques réponses. Les questions que pose M. Moscheni sont d'importance, au vu de la présence à Lausanne de grandes entreprises actives dans ce domaine.

Il n'est pas possible de répondre précisément dans le délai imparti aux questions formulées sur la valeur ajoutée, impact économique direct et autre. Je me contenterai d'un certain nombre de chiffres et je renvoie à la littérature spécialisée en la matière dont je donnerai volontiers les références à M. le questionneur. 60% du prix de vente d'un paquet de cigarettes correspond aux taxes. Les produits de tabac ont généré plus de 2,4 milliards de taxes en 2016. La valeur générée par le domaine du tabac et les emplois directs en Suisse sont de l'ordre de 6200 personnes, dont 2000 à Lausanne. Donc ça correspond à 1,5% de l'emploi Lausanne.

Nous pouvons nous référer à des données qui avaient été transmises par le secrétaire d'Etat à la commission de sécurité sociale en juillet 2019. Avec les mêmes chiffres, s'agissant de l'emploi. Avec une difficulté à calculer la valeur ajoutée suisse et la valeur ajoutée lausannoise. On fait habituellement des règles de trois. Car le Canton de Vaud peut correspondre à 10% du plan de la Ville. Je vous laisse faire les règles de trois. Une partie de ces chiffres sont contestés, car les externalités ne sont pas comprises. Je passe les questions de financement pour l'AVS et le détail des exportations. Mais tous ces détails figurent dans le rapport mentionné plus tôt.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Je me réjouis de recevoir les documents dont il me parle. Je voudrais aussi lui indiquer un document de KPMG avec une simple règle de trois. On arrive pour Lausanne avec des impôts directs de 30 millions annuels. C'est-à-dire 50% des revenus fiscaux pour les personnes morales de la ville de Lausanne. Je pense que Mme Germond devrait s'engager pour défendre l'industrie du tabac pour les finances de Lausanne.

Question

M. Valentin Christe (UDC) :- Mme Germond est à l'honneur ce soir. Ma question s'adresse également à elle. Comme nous l'apprenait la presse locale il y a quelques jours, l'intransigeance des agents de la propreté a fait une nouvelle victime. Une personne a eu l'outrecuidance de jeter ses

déchets dans une poubelle publique. Elle a consommé son repas à l'intérieur du magasin dont elle est la tenancière.

Nous sommes tous sensibles à la problématique du littering, l'abandon sauvage de déchets, mais force est de constater que le comportement incriminé dans cette affaire ne relève pas du littering. Mme Florence Germond a été sollicitée par la presse dans cette affaire, mais elle a délégué à un chef de service la lourde responsabilité de répondre aux journalistes. Pourquoi n'explique-t-elle pas elle-même la position de la Ville ? Je suis heureux qu'elle puisse s'exprimer ce soir.

Réponse de la Municipalité

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Merci pour votre question très intéressante. Vous êtes en forme ce soir. Il est de coutume que les représentants de l'administration publique répondent à la presse. Je vous laisse imaginer le nombre de sollicitations traitées dans une journée. Presque une dizaine.

La mission confiée aux agents de la propreté urbaine est de faire respecter les règlements votés par votre Conseil. Votre Conseil a spécifiquement prévu que les déchets ménagers doivent être éliminés dans des sacs taxés. C'est la règle. Je n'ai pas les articles de règlement sous les yeux, car vous n'avez pas eu la gentillesse de m'envoyer votre question à l'avance, mais cela est fixé dans le règlement de la gestion des déchets. Ce qui est consommé dans le cadre du ménage est jeté dans des sacs taxés, le reste peut faire l'objet de dépôt dans les poubelles publiques. Cette règle est toute simple, c'est une question d'équité de traitement. Lorsque les citoyens produisent des déchets ménagers, ils les éliminent avec des sacs qu'ils ont payés.

Il arrive malheureusement régulièrement que des personnes jettent leurs déchets ménagers courants dans une poubelle publique. Les agents sont là pour faire respecter les règles, soit pour que ce type de déchet ne soit pas jeté dans les poubelles sises sur le domaine public ; celui qui génère des déchets chez lui, les met dans un sac poubelle. J'en conviens, les agents pourraient faire preuve d'une marge d'appréciation. Mais, le principe, c'est l'équité de traitement face à l'usage des sacs poubelles et aux déchets qui sont mis dans ces sacs.

Question

Mme Magali Crausaz Mottier (EàG) : – Je demande à M. Tétaz d'afficher la photo que je lui ai transmise. (*Une photo est affichée.*) Ma question s'adresse à Mme Germond. Depuis quelques mois, ces poubelles et ces bancs sont abandonnés sur les bords de l'avenue Jules-Gonin. Ne pourraient-ils pas servir, ne serait que provisoirement, là où il y en aurait besoin ?

Réponse de la Municipalité

Mme Florence Germond (Soc.) : – Ici, vous avez des bancs et des poubelles qui ont été stockés sur cette avenue pendant quelques semaines. Ce sont les bancs et les poubelles de la place Saint-François. Comme vous le savez sûrement, Bô Noël a pris ses quartiers sur cette place. Il fallait faire de la place pour accueillir les chalets. Ils ont depuis lors été replacés sur la place Saint-François. Ils ne sont plus à cet endroit.

Postulat de Mme Marie-Thérèse Sangra et consorts : « Utiliser les potentialités du solaire thermique pour concrétiser la transition énergétique lausannoise »

Rapport

La commission nommée pour étudier l'objet cité en titre s'est réunie le jeudi 26 novembre 2020 dans la salle de conférence de l'usine de Pierre-de-Plan, suffisamment vaste pour respecter les normes sanitaires.

Ont participé à cette commission :

Mesdames	Marie-Thérèse	SANGRA
	Gianna	MARLY
Messieurs	Jean-François	CACHIN
	Philipp	STAUBER
	Jean-Michel	BRINGOLF
	Henri	KLUNGE
	Musa	KAMENICA
	Jean-Marie	CHAUTEMS
	Johan	DUPOIS
	Joël	TEUSCHER
	Vincent	VOUILLAMOZ

Ainsi que le rapporteur et président de séance, Jean-Luc CHOLLET

Le Directeur des SIL, Monsieur Jean-Yves PIDOUX, Conseiller Municipal, était accompagné de Monsieur Nicolas WAELTI, secrétaire général qui a rédigé les notes de séance avec son efficacité habituelle; nous l'en remercions.

Madame SANGRA, postulante et co-signataire, nous dit combien ce sujet lui tient à cœur, en adéquation avec la stratégie énergétique 2050 de la Confédération et les engagements pris dans le cadre des accords de Paris qui visent, entre autres, une réduction notable des émissions de gaz à effet de serre.

Le chauffage des bâtiments représente une grosse source d'émissions, et même bien isolés, il faudra toujours les chauffer. Le recours à des pompes à chaleur implique une augmentation de la consommation d'électricité, particulièrement en hiver à une période de l'année où la Suisse est déjà aujourd'hui importatrice d'électricité européenne. Elle relève aussi que la production d'électricité, même hydraulique, n'est pas neutre environnementalement et qu'elle affecte notamment la biodiversité. En outre, la chaleur du chauffage à distance provient pour 40% du gaz et pour 60% de la récupération de la chaleur de l'incinération des ordures ménagères à TIDEL. Il faut tendre vers une réduction des déchets incinérables et à une diminution du recours au gaz, ce qui réduira l'approvisionnement du chauffage à distance et implique de développer des sources de chaleurs renouvelables locales.

Le solaire thermique saisonnier capté par des panneaux thermiques et accumulé dans des immenses réservoirs d'eau représente la formule la plus respectueuse pour l'environnement.

Son collègue de parti abonde en précisant le principe qui est de stocker de la chaleur en été pour la restituer en hiver pour l'eau sanitaire et le chauffage des immeubles. A ce propos, il peut s'agir d'une installation pour un immeuble ou à travers un petit réseau de chauffage à distance d'un groupe d'immeubles. Cette solution pourrait aussi contribuer directement à l'approvisionnement du CAD ou être utilisé en complément.

Un programme national via l'EPFL s'était intéressé à cette thématique il y a 30 ou 40 ans déjà, précise un participant. Le report saisonnier est possible à condition d'avoir des capacités suffisantes de stockage et des conditions d'isolation en rapport avec le volume à maintenir en température. L'étude avait montré que le stockage dans le sol n'est pas adéquat pour des raisons de limites physiques. En outre en milieu urbain l'espace est limité.

Madame la postulante nous montre le graphique d'un bâtiment de 6 étages, construit en quelque sorte autour d'un réservoir énergétique sous forme d'un gros silo. Elle propose d'étudier spécifiquement cette technique qui est déjà appliquée avec succès par une entreprise pionnière en Suisse allemande (jenni.ch).

Un commissaire affiche son soutien au projet, gage, dit-il d'un gain énergétique substantiel. Il s'agit d'un défi collectif en particulier pour de nouveaux quartiers, ce qui l'amène à regretter l'absence de cette forme de captage et de stockage dans tout le projet Métamorphose.

Il précise que le solaire thermique n'atteindra pas les 130° C du CAD et pense qu'il faut plutôt envisager cette solution de manière indépendante de ce réseau.

« Il s'agit d'une énergie d'avenir » s'enthousiasme un participant, qui précise qu'il y aura lieu de prendre quelques précautions contre le gel (l'eau utilisée est donc glycolée et n'est pas simplement de l'eau du robinet comme l'indique le postulat), d'éviter à contrario les risques d'excès de chaleur et qui précise que tous ces mouvements d'eau nécessiteront des pompes de circulation consommatrices de courant.

Plusieurs commissaires relèvent que la deuxième conclusion du postulat n'est pas adéquate et trop vague : en demande à la Municipalité de déterminer le potentiel le plus facilement exploitable pour supprimer toute énergie fossile dans le CAD, elle s'éloigne du thème du solaire thermique qui fait la spécificité de ce postulat. En effet, deux postulats portant sur la question de la sortie du fossile pour le CAD ont déjà été renvoyé à la Municipalité. Un commissaire propose la reformulation suivante à cette deuxième conclusion : « de déterminer le potentiel pour remplacer l'énergie fossile dans le CAD par un apport énergétique venant de panneaux solaires thermiques. »

La commission prend bonne note de sa proposition tout en précisant qu'elle se prononcera sur le texte tel que soumis à son appréciation et figurant sur le postulat. Dans le cours de ces discussions, Madame la postulante a indiqué qu'elle était tout à fait ouverte à reprendre cette modification s'il était possible règlementairement de le faire.

Sont ensuite émises un certain nombre de remarques, entre autres relevant le double potentiel, (immeuble ou groupe d'immeubles) remplacement à terme du CAD, surface au sol importante nécessitée par le stockage de l'eau ou à contrario stockage souterrain.

Monsieur le Directeur des Services industriels évoque le plan climat et voit dans le chauffage le premier secteur dans lequel nous sommes autonomes pour concrétiser des solutions avec, en ligne de mire, la volonté de décarboner et de dépolluer. Il s'agit d'abord de subsister le mazout puis d'abandonner le gaz naturel fossile. A terme, la ville sera desservie en chaleur renouvelable en majeure partie par le CAD, dont les niveaux de températures seront abaissés en créant des sous-réseaux chaque fois que possible. Monsieur le Municipal relève encore que l'infrastructure du réseau de gaz actuel permettra de transporter à terme du gaz 100% renouvelable. Dès 2021, une part de 10% de gaz renouvelable sera déjà introduite. L'évolution coordonnée de ces deux réseaux et de leur décarbonisation sera planifiée à long terme. Ce maillage laissera toutefois encore de la place pour des solutions spécifiques. Monsieur le directeur relève aussi que la solution proposée avec silo de stockage pose des questions urbanistique et pas seulement énergétique. Elle ouvre le débat sur l'utilisation de l'espace urbain, forcément limité.

Un postulat ne propose pas des conclusions mais des pistes. La réponse municipale précisera quelle sera la contribution du solaire thermique au chauffage en ville.

Monsieur le Municipal et directeur des SIL met en garde contre les ayatollahs doctrinaires et autres partisans d'une solution unique car il y aura un mix de plusieurs techniques. Il rappelle les recours possible à la géothermie, à l'eau du lac et au bois énergie. Tous les scénarios seront étudiés et toutes les sources renouvelables locales d'approvisionnement seront exploitées pour atteindre les objectifs du plan climat.

Vos commissaires se sont entendus à estimer que l'idée méritait d'être étudiée plus avant et vous recommandent unanimement, chères et chers collègues, sa transmission à la Municipalité sous la forme du postulat Marie-Thérèse Sangra et consorts.

Discussion

Mme Marie-Thérèse Sangra (Les Verts), rapportrice remplaçante : – La commission s'est prononcée à l'unanimité pour le renvoi de ce postulat à la Municipalité.

La discussion n'est pas utilisée.

Le Conseil, par 74 oui, 0 non et 2 abstentions, approuve la conclusion de la commission.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M^{me} Marie-Thérèse Sangra et crts : « *Utilisons les potentialités du solaire thermique pour concrétiser la transition énergétique lausannoises* »
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Postulat de M. Vincent Vouillamoz et consorts « La Ville de Lausanne se chauffe de façon 100% renouvelable »

Rapport

Présidence :	Mme Anne Berguerand	Les Verts
Membres présents :	Mme Florence Bettschart-Narbel	PLR
	Mme Muriel Chenaux Mesnier	PS
	Mme Anita Messere	UDC
	M. Jean-Marie Chautems	PS
	M. Georges-André Clerc	PLC
	M. Daniel Dubas	Les Verts
	M. Vincent Vouillamoz	Le Centre
Membres excusés :	M. Valentin Christe	PLC
	M. Jean-Pascal Gendre	PLR
	M. Fabrice Moscheni	UDC
Membres absents :	Mme Astrid Lavanderos	PS
	M. Mathieu Carrel	PLR
	M. Denis Corboz	PS
	M. Romain Felli	PS
	M. Vincent Mottier	EàG

Représentant-e-s de la Municipalité : Mme Natacha Litzistorf Directrice du Logement, de l'environnement et de l'architecture

	M. Olivier Forestier	Chef du Service du logement et des gérances (SLG) ad interim
	M. Rémi Bouilloux	Responsable valorisation, SLG
	M. Nicolas Waelti	Secrétaire général SIL
	Excusé M. Jean-Yves Pidoux	Directeur SIL
Notes de séances	Mme Laurence Henny,	assistante du chef de service SLG

Lieu : salle du Conseil Communal de l'Hôtel de Ville

Date : Vendredi 13 novembre 2020

Début et fin de la séance : 08 h – 08 h 40

Après la traditionnelle présentation des membres de l'administration par Mme la Conseillère municipale, la parole est donnée au postulant, celui ci rappelant qu'il aurait souhaité transmettre ce postulat directement à la Municipalité, tout comme beaucoup des conseillères-ers présent-e-s.

L'enjeu du postulat est que soit proposé, dans chaque préavis pour de nouvelles constructions ou des rénovations lourdes, systématiquement et sans exception, qu'on fasse appel à une source d'énergie renouvelable pour alimenter ses installations de chauffage (production de chaleur, eau chaude sanitaire ou froid).

Le postulat se place dans une perspective d'investir aujourd'hui dans des infrastructures qui vont durer des décennies et qui impactent le moins possible l'environnement. Il correspond également au programme de législature qui annonçait en 2016 une politique de rénovation et d'assainissement énergétique du patrimoine immobilier de la Ville de Lausanne sur la base d'approches énergétiques et écologiques exemplaires, la Municipalité ayant annoncé qu'elle visait une neutralité carbone en 2030.

Il rappelle la réponse au postulat: «Construire Minergie à Lausanne est une pratique normale» Rapport-préavis N° 2013/20 , exprimant la volonté de la Municipalité de faire aussi bien que possible, comme Minergie ou équivalent Minergie, en compensant si nécessaire la piètre qualité de l'enveloppe des bâtiments ou le recours à du chauffage fossile (dans ce cas, sont pris en compte la mobilité, le soutien aux transports publics et les garanties de performance de l'électricité fournie par les SIL). Il a donc l'impression que la stratégie de la Ville se limiterait à compenser, c'est-à-dire de continuer à faire du fossile mais à compenser. L'idée serait donc de faire mieux que tout un chacun et que la Ville devrait être exemplaire sur tous les aspects.

L'esprit du postulat est donc de désormais changer d'orientation et de viser systématiquement un agent énergétique renouvelable pour les projets de la Ville de Lausanne. Le postulant est conscient que ce n'est pas évident pour certains ouvrages ; il en a tenu compte dans les conclusions de son postulat, dont il donne lecture.

À ce stade de la prise en considération, la discussion générale révèle le fort bon accueil réservé au postulat par l'ensemble des commissaires, qui ont tous, dès le départ, estimé que ce postulat coulait de source.

Une commissaire explique que la Ville se réfère à la compétence cantonale qui établit les normes par rapport au chauffage mais il est clair qu'elle devrait être un modèle et faire beaucoup mieux que ce que demande le Canton. Elle cite des exemples de bâtiments appartenant à la ville qui pourraient avoir une meilleure isolation.

Un autre s'étonne qu'en 2020, un postulat doive encore être rédigé pour demander à la Ville de faire des économies sur les énergies fossiles.

Un membre de la commission, rappelle par contre l'urgence à prendre un certain nombre de mesures. Il signale en outre que le chauffage n'est pas le seul concerné et que le défi à l'avenir concerne également le refroidissement. Il est primordial que la Ville soit exemplaire à tous points de

vue. Ces exigences ne devraient pas seulement concerner les bâtiments qui appartiennent à la Ville mais également ceux dont la Ville est propriétaire du terrain (DDP).

Il est rappelé que le CAD¹ permet d'avoir une solution commune et communautaire qui est souvent la meilleure, quand c'est réalisable, mais il ne peut pas répondre à 100% aux besoins de la Ville. C'est pourquoi il est fondamental de trouver une combinaison de solutions (la liste des énergies renouvelables étant évolutive) permettant d'améliorer l'alimentation en chauffage et en refroidissement.

Même si actuellement le CAD de Lausanne est considéré comme renouvelable il ne l'est en réalité qu'à 65%, mais les SIL souhaitent, dans le cadre du plan climat, le faire évoluer vers le 100% renouvelable.

Il est mentionné que la Municipalité étudie déjà la meilleure énergie possible dans ses projets, et qu'elle fait des gros efforts sur la rénovation des bâtiments, notamment la rénovation de collèges. Elle doit montrer l'exemple, en faisant encore mieux tout particulièrement dans le cadre de rénovations de bâtiments plus anciens très énergivores.

La compréhension est générale que lorsque l'on est face à des cas exceptionnels, il pourrait être acceptable de renoncer et de prévoir un investissement ailleurs, dans une vision de portefeuille. Ceci en cas de rares cas de bâtiments, avec une architecture particulière, pour lesquels on ne peut rien faire, que ce soit pour des questions patrimoniales ou des passages par un désamiantage avant l'assainissement de l'isolation.

Il est clairement plus aisé d'intégrer des énergies renouvelables lors de constructions nouvelles.

Pour la Municipalité aussi, ce postulat fait sens, Beaucoup de progrès ont déjà été faits, mais il reste du chemin à parcourir et c'est pourquoi il sera important de soutenir la partie concernant l'assainissement énergétique des bâtiments du préavis sur le plan climat.

La Ville est très ambitieuse quand à ces rénovations mais doit accepter quelques exceptions, notamment au niveau patrimonial. Elle est en plus confrontée parfois aux exigences du Canton qui refuse ses propositions. (Le Barbare par ex.)

Sur cette question patrimoniale, il pourrait y avoir, au niveau cantonal, une évolution quand à la prise en compte des aspects énergétiques dans le patrimoine, un postulat étant en cours au Grand Conseil, permettant peut être une plus grande flexibilité de la part des autorités cantonales.

La Ville serait en outre favorable à élargir cette exigence aux tiers externes qui construisent sur des terrains mis à disposition par la Ville ou aux entités externes qui sont sous contrôle de la Ville (par exemple Beaulieu SA ou la SILL).

Il est beaucoup question de «l'équivalence Minergie», que demande la Ville face au «Label Minergie», qui est un label privé que la Ville ne veut pas imposer. Dans les faits, ces derniers temps, le label Minergie est de plus en plus obtenu, tout comme les subventions qui vont avec.

Il est évident pour grande partie des personnes présentes, que le passage à un approvisionnement en énergie renouvelable va automatiquement de paire avec un assainissement énergétique du bâtiment, il faut donc avancer sur les deux axes simultanément. En termes climatiques, on aboutit dans les deux cas à la même absence d'émission de carbone. La stratégie municipale sera d'allouer les ressources entre ces deux axes et de trouver un bon équilibre pour atteindre aussi vite que possible les objectifs climatiques.

Quand aux quelques divergences sur les choix des fournisseurs (publics ou privés) de ces énergies, il nous est expliqué qu'une offre d'une ampleur industrielle permet une meilleure efficacité énergétique et une rationalité économique. C'est pourquoi les SIL avec une vision urbaine souhaitent étendre le CAD et le faire évoluer vers le 100% renouvelable. Il leur sera possible aussi d'aller vers un approvisionnement renouvelable du réseau de gaz, mais dans des quantités

1 Chauffage à Distance

moindres que les volumes distribués aujourd'hui. Les SIL pourront ainsi fournir à terme de l'énergie renouvelable, via ces deux réseaux. Là où ce n'est pas possible, il y aura un concept énergétique particulier, réalisé par les SIL ou par un autre prestataire.

Conclusion(s) de la commission :

Le postulat examiné est accepté à l'unanimité des membres présents

Discussion

Mme Anne Berguerand (Les Verts), rapportrice : – La commission a voté à l'unanimité pour le renvoi à la Municipalité.

La discussion n'est pas utilisée.

Le Conseil, par 73 oui, 0 non et 4 abstentions, approuve la conclusion de la commission.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Vincent Vouillamoz et crts « La Ville de Lausanne se chauffe de façon 100% renouvelable » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Postulat de M. Denis Corboz et consorts « Augmentation de la subvention pour les vélos électriques »

Article 79 RCCL

Discussion

Mme Aude Billard (Soc.), rapportrice : – Je n'ai pas de modification à apporter au rapport.

La discussion est ouverte.

M. Valentin Christe (UDC) : – Nous souhaitons que la discussion ait lieu sur cet objet.

Le président : – Cet objet sera donc renvoyé à l'ordre du jour.

La discussion est close.

La discussion étant demandée, l'objet n'est pas traité et retourne dans l'ordre du jour ordinaire.

Postulat de Mme Caroline Devallonné Dinbali et consorts « Quel avenir pour la Tour de Sauvabelin ? »

Rapport

Date de la séance : Mercredi 3 mai 2021

Lieu : Casino de Montbenon, salle des Fêtes

Membres de la Commission			Présence
M.	PICARD Bertrand, rapporteur	Libéral-Radical	✓
M.	CHAUTEMS Jean-Marie	Socialiste	✓
M.	DANA Louis	Socialiste	✓
Mme	DEVALLOUONNE DINBALI Caroline	Socialiste	✓
Mme	LAVANCHY Josée-Christine	Union démocratique du centre	✓
Mme	ROCH Karine	Les Vert-e-s	✓
Mme	MANZONI Laura	Ensemble à Gauche	✓
M.	PERNET Jacques	Libéral-Radical	✓
Mme	SCHALLER Graziella	Le Centre	✓
M.	BRINGOLF Jean-Michel	Les Vert-e-s	Excusé
M.	FRACHEBOUD Cédric	Libéral-conservateur	Absent
M.	THAMBIPILLAI Namasivayam	Socialiste	Absent
Membres de l'administration communale et externe			✓
Mme	LITZISTORF Natacha	Conseillère municipale, directrice du logement, de l'environnement et de l'architecture (LEA)	✓
M.	BALESTRA Etienne	Chef du service des parcs et domaines (SPADOM)	✓
Mme	CHRISTE Nicole	Cheffe du service de l'architecture (ARCH)	✓
M.	PERUZZO Stéphane	Adjoint au chef de service et chef de la division entretien, production et maintenance (SPADOM)	✓
Mme	MONNIER Alexandra	Responsable de l'unité administrative (SPADOM) et secrétaire de séance	✓

Préambule

M. Jacques PERNET annonce qu'il ne pourra officier en tant que rapporteur à la présente commission en raison d'une autre séance prévue à 18h00 à laquelle il ne peut se soustraire. Il prie les membres de bien vouloir l'en excuser et annonce qu'il sera remplacé par M. Bertrand PICARD.

Il présente également ses excuses pour son absence lors de la visite de la tour qu'il avait initiée le 19 avril.

À 17h05, M. Bertrand PICARD (ci-après le Rapporteur) ouvre donc officiellement la séance de commission n° 42 destinée à traiter le postulat de Mme Caroline DEVALLOUONNE DINBALI et M. Louis DANA concernant le sujet « **Quel avenir pour la tour de Sauvabelin** ».

Après présentation des membres de l'administration communale, le rapporteur annonce qu'il donnera la parole aux deux postulants, puis à la Municipalité pour une prise de position générale quant à ce postulat. La discussion sera ensuite ouverte autour des trois questions suivantes :

- Réparer ou refaire,
- à quel prix
- point de vue de la Municipalité.

Présentation de la Municipalité et des services

Mme Natacha LITZISTORF ainsi que ses collaboratrices et collaborateurs se présentent.

Parole aux postulants et à la Municipalité

La parole est donnée à la co-postulante qui tient à remercier les services et M. Jacques PERNET d'avoir organisé la visite de la tour, qu'elle a trouvée très instructive. L'idée du postulat était de questionner l'avenir de la tour compte tenu du fait que le projet initial avait opté pour des bois locaux et non traités, pour une durée de vie estimée à 25 ans. La visite a permis d'apprendre que la durée de vie de la tour pouvait encore être prolongée de quelque 10 ans, à raison de CHF 30'000.-- de frais annuels d'entretien et de réparation. La question reste maintenant de savoir quelle suite donner à la tour. Faut-il reconstruire à l'identique ? Faire un appel à projets ? Sur le même lieu ? Sur autre lieu ? Au moyen de quel type de financement ?

Le co-postulant remercie les organisateurs pour la visite de la tour qu'il a lui aussi trouvée très instructive. Il est également d'avis que trois solutions sont offertes : détruire la tour et ne pas la remplacer, reconstruire à l'identique, ou refaire un projet plus durable dans le temps. Il n'a pas d'avis

tranché sur ce qu'il convient de faire. Toutefois, il est d'avis qu'il est nécessaire d'en débattre, notamment en raison de la popularité de cet édifice, de l'image qu'il donne de Lausanne et de son identité lausannoise à conserver, tout en éclaircissant la question du financement.

Le rapporteur demande si un projet de réparation a été envisagé et, si oui, quelles conséquences financières et pratiques en tirer.

Avant d'ouvrir la discussion générale, le Rapporteur donne parole à Mme la Conseillère municipale pour qu'elle présente le point de vue municipal actuel.

Mme Natacha LITZISTORF donne son point de vue personnel en tant que Municipale en charge des services des parcs et domaines et de l'architecture, ce point n'ayant pas encore été formellement abordé en Municipalité. Elle tient à remercier les postulants puisque ce postulat vient appuyer les réflexions et les pistes imaginées par les services et permet de se diriger plus rapidement vers un modèle qui sera convainquant pour toutes et tous puisque la visite sur site et la présente séance auront déjà permis d'entendre les postulants sur les divers types de scénarios envisageables. Elle pense que le premier scénario (détruire et ne pas reconstruire la tour) n'est pas souhaitable pour des raisons d'appropriation culturelles et paysagère de Lausanne. Telle n'est, en tout cas, pas sa position. Le débat se tiendra du côté de l'architecture pour savoir s'il y a lieu de refaire à l'identique ou différemment. En cas de décision favorable au scénario 3 la question se posera de savoir comment refaire autrement.

Les représentants des services n'ont pas d'autre remarque à formuler.

Discussion ouverte

Une commissaire estime que la tour fait partie du paysage lausannois et que le dépôt de ce postulat s'inscrit dans un bon timing, sans que la ville ait eu besoin d'initier une démarche en ce sens. Dans une société qui refuse l'idée de la fin et de la mort, elle trouve intéressante l'occasion ici présentée de poser cette thématique à travers cette démarche. Elle pense que ne rien faire n'est pas la solution et que cela soulèverait une montée de boucliers de la population attachée à cette tour. A titre personnel, elle pense que la population doit avoir son mot à dire et pouvoir proposer des scénarios, comme cela avait été fait à l'origine de cette tour.

L'un des participants a retrouvé des documents datant de l'année 2000, date à laquelle cette tour était encore dans les limbes et où il s'était engagé auprès de la SIC pour qu'elle s'implique financièrement. Il rappelle que cette tour a été érigée quasi-entièrement grâce à des dons privés. Il se dit favorable au maintien d'une tour qui représentait à l'époque une prouesse architecturale.

Une autre commissaire a souhaité savoir si les personnes à l'origine du projet sont toujours partantes pour financer un nouveau projet et estime important de commencer le plus rapidement possible à attirer l'attention des personnes concernées, ainsi qu'à trouver des fonds. Compte tenu du fait que le coût d'une nouvelle structure serait de l'ordre de CHF 1'000'000.--, avec des coûts annuels de réfection de CHF 10'000.--, pour une durée de vie estimée jusqu'à fin 2040, il serait utile de savoir rapidement si l'enthousiasme est resté identique et qu'une nouvelle levée de fonds auprès d'eux connaîtrait le même succès..

Le rapporteur, en sa qualité de membre de l'Union des Sociétés de Développement de Lausanne (USDL) pense que l'USDL reste très fermement partisane d'un renouvellement ou d'un maintien de cette tour sous quelque forme que ce soit.

Une autre intervenante renchérit sur ce thème et estime qu'il serait véritablement positif d'associer les différents partenaires, dont l'USDL et l'AATS de manière aussi précoce que possible.

Une commissaire souhaiterait savoir dans quelle mesure une assurance pourrait prendre en charge une partie des coûts. Elle souhaite également savoir si des alternatives pour de nouveaux matériaux ont été prises en compte. Elle estime également important de demander l'avis de la population au moyen d'une démarche participative. Il lui semble important de conserver une tour et elle préconise de commencer à réfléchir au plus vite à la suite.

Le co-postulant est heureux de constater cette apparente unanimité de soutien autour du maintien ou de la réfection de la tour. Il relève qu'un effort de communication devrait alors être fait autour de l'aspect éphémère de la tour (+/- 25 ans). Il se dit totalement ouvert à une démarche participative. Pour ce qui est du financement, il lui semble que les fonds pour la construction de la tour actuelle n'étaient pas intégralement privés. Il est également favorable à l'idée de réactiver les donateurs de la tour, mais il faut tenir compte du fait que plusieurs parmi ceux-ci sont décédés. Il conviendra de trouver un nouveau souffle.

Mme la Municipale tient à rassurer sur une gouvernance de type participative, qui lui est chère et qu'il convient de garder. Il conviendra également de réfléchir à l'organisation de la conduite de projet avec les parties prenantes évoquées, notamment au plan financier. Elle fait la différence entre la population et les représentants de la société civile, dont font partie les associations avec lesquelles la Ville travaille déjà, ainsi que celles avec lesquelles elle a travaillé sur ce projet.

Pour ce qui est de la question des matériaux utilisés, l'envie est présente d'utiliser de matériaux à la fois durables et pérennes. En référence à ce que disait le co-postulant, il sera important de bien communiquer auprès du public et des parties prenantes sur la question de la pérennité afin d'obtenir leur acceptation quant à l'aspect relativement éphémère d'un tel objet, aussi emblématique et imposant que cette tour.

A la question concernant un éventuel contrat d'assurance, M. Etienne BALESTRA répond que la durée de vie de la tour était d'ores et déjà annoncée et limitée à 20 ans. Aucun contrat d'assurance n'était possible. Selon l'ingénieur mandaté, la durée de vie de la tour actuelle peut encore être prolongée de quelques années moyennant un coût annuel de CHF 30'000.--. Le système constructif mis en place s'était à l'époque basé sur les intérêts architecturaux et techniques, sans forcément penser à la préservation naturelle. Avec un toit à débordement et une tour étroite au-dessous, la construction actuelle aurait peut-être pu être mieux protégée contre les intempéries et n'aurait pas vieilli de la même manière. Tenir compte d'une protection plus importante contre les intempéries dans cette construction peut être une piste de réflexion pour que l'aspect éphémère de la tour soit un peu moindre sans avoir besoin de recourir à des traitements chimiques. Il confirme que le financement pour la construction de la tour actuelle, provient à la fois d'un appel de fonds de l'USDL auprès de donateurs privés à hauteur de CHF 1'000'000.-- et de l'octroi d'une subvention de la part du fonds pour le développement durable (FDD) à hauteur de CHF 400'000.--. Les fonds publics ont également été sollicités au travers de l'intervention du Service de l'eau qui avait construit la dalle de support et du SPADOM pour la construction de la palissade. M. Etienne BALESTRA signale que, bien que partie prenante, l'AATS est une très petite association avec peu de moyens financiers. Elle n'a, par conséquent, pas le même pouvoir que l'USDL à l'époque pour mener cette campagne de récolte de fonds. En termes de gouvernance, il sera nécessaire de trouver des partenaires aptes à s'associer à la Ville pour chercher des fonds.

Compte tenu du fait que la tour a attiré 700'000 personnes en 10 ans, une des commissaires propose de solliciter l'Office du tourisme pour participer au financement du prochain projet, en dépit des contraintes budgétaires que cet organisme pourrait connaître suite à la crise COVID actuelle.

Le co-postulant signale que le dépôt de ce postulat se voulait prioritairement un aiguillon pour la Municipalité, en qui il réitère son entière confiance.

Vu le caractère éphémère de la tour, la présente initiative invite la Municipalité à étudier rapidement les diverses options qui s'offrent à elle pour la réfection ou la succession de la tour de Sauvabelin. Il s'agira également de connaître les coûts du futur projet et sa physionomie générale.

Question soumise au vote :

Le présent postulat est **pris en considération à l'unanimité** des membres présents.

Le rapporteur remercie chacun et chacune et lève la séance à 17h36.

Discussion

Mme Josée Christine Lavanchy (UDC), rapportrice remplaçante : – Le postulat a été pris en considération à l'unanimité des membres présents.

La discussion n'est pas utilisée.

Le Conseil, par 71 oui, 0 non et 3 abstentions, approuve la conclusion de la commission.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M^{me} Caroline Devallonné Dinbali et consorts : « *Quel avenir pour la Tour de Sauvabelin ?* »
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Postulat de Mme Muriel Chenaux Mesnier et consorts « Halte aux discriminations dans les milieux culturels : égalité salariale et rejet de toute forme de harcèlement sexuel »

Rapport

Les commissaires ont siégé le 30 avril 2021, de 14h00 à 14h50

Présent-e-s

Rapportrice	Mme Sara Gnoni	Les Verts
Membres	Mme Sima Dakkus	Les Verts
	Mme Caroline Alvarez Henry	Socialiste
	M. Jean-Marie Chautems	Socialiste
	Mme Muriel Chenaux Mesnier	Socialiste
	Mme Florence Bettschart-Narbel	Libéral-radical
	Mme Françoise Piron	Libéral-radical
	Mme Alix Aubert	Ensemble à Gauche
	M. Valentin Christe	Libéral-conservateur
	Mme Astrid Lavanderos (remplace M. Philippoz)	Socialiste
Municipalité	M. Grégoire Junod	Syndic, Culture et développement urbain

Service de la culture	M. Michael Kinzer	Chef de service
	M. Jonathan Reymond	Adjointe administratif
Excusé-e-s		
Membres	Mme Stéphanie Mooser	Le Centre
	M. Roland Philippoz	Socialiste
	Mme Josée Christine Lavanchy	UDC

Présentation du postulat :

Le postulat traite des discriminations dans le milieu culturel. Les deux thèmes du postulat concernent les inégalités salariales et du harcèlement sexuel dans le milieu culturel précisément.

La Ville a mené des actions importantes en faveur de l'égalité salariale au sein de son administration et qu'elle devrait également avoir une marge de manœuvre pour défendre l'égalité salariale dans les institutions culturelles qu'elle subventionne. Elle se doit de faire preuve d'exemplarité et doit donc pouvoir mettre en place des mesures préventives pour lutter contre ces dérives.

Discussion générale :

Une commissaire explique qu'à l'Arsenic, des mesures sont déjà en place avec l'engagement d'une *personne de confiance* à disposition des employé-e-s et des compagnies en cas de problème de harcèlement. Les compétences de cette personne doivent être délimitées pour savoir s'il s'applique uniquement aux employé-e-s ou également aux compagnies de passage, le rapport juridique n'étant pas le même. Ce modèle pourrait être proposé pour d'autres institutions subventionnées par la Ville. A noter que la personne de confiance est externe à l'institution.

Il est rappelé le Conseil communal a annoncé récemment l'engagement d'une *personne de confiance* et qui sera disponible pour toutes les personnes qui se sentiraient harcelées à Lausanne. Cette personne, rattachée à l'unité prévention de la police, pourrait également être l'intervenante externe des institutions culturelles qui n'ont pas le budget nécessaire à ce type de mandat.

La personne de confiance pourrait faire remonter les informations au conseil de fondation ou autre forme de gouvernance, par exemple sous forme d'un rapport anonymisé. Il est également proposé la mise en place d'une charte qui pourrait être signée par les actrices et acteurs qui touchent une subvention.

Plusieurs commissaires se rallient à cette proposition et il est également demandé un vœu « que la Municipalité rapporte régulièrement à la commission sur les progrès accomplis en matière d'égalité et de lutte contre les discriminations et le harcèlement dans le domaine culturel ». Ce vœu a été accepté à l'unanimité.

On souligne que le harcèlement doit être compris comme toute sorte de harcèlement et pas uniquement comme harcèlement sexuel. Il est relevé également qu'il faut prendre en compte la taille de la structure et savoir si la question de l'égalité salariale se limite aux employés de la compagnie ou les troupes invitées (parfois de l'étranger et donc avec des accords salariaux). La postulante précise que ce sont en premier lieu les grandes institutions qui devraient être prioritairement concernées et que ce sera à la Municipalité d'évaluer le seuil à partir duquel des mesures pourront être imposées. Quant au harcèlement, si les dispositions juridiques sont claires pour les cas de harcèlement sexuel, elles le sont moins pour les autres formes de harcèlement, qui sont beaucoup plus sournoises et difficiles à prouver sur le plan légal.

Il est mentionné que le statut d'artiste peut être complexe, souvent en CDD et qu'en terme de conflit, souvent il est possible de choisir un délégué syndical, quel que soit leur statut (salarié ou intermittent)

La rapportrice propose de laisser une marge de manœuvre à la Municipalité pour prendre ces questions en compte et s'assurer de la possibilité, pour les institutions, de choisir une *personne de confiance* interne ou externe à la Ville. Elle propose également de demander à la Municipalité de prendre en compte la demande de formation dispensée par la Ville, la demande d'un état des lieux et d'un plan d'action pour mettre ces mesures en place.

M. Junod rappelle certaines choses déjà en vigueur. Certaines institutions ont des modèles aboutis, d'autres non, et deux domaines sont à distinguer : la lutte contre le harcèlement et les inégalités salariales. Dans ces deux domaines, les instructions, que ce soient les directives sur les subventions, les conventions de subventionnement pour les institutions ou les instructions fixées aux compagnies subventionnées imposent de respecter la loi, et la lutte contre le harcèlement sexuel en fait aussi partie. Les exigences de respect sont imposées à toutes les institutions qui reçoivent des subventions.

Il explique les trois paliers pour les subventions : les institutions de petite taille, celles qui touchent plus de CHF 100'000.- et celles qui touchent plus de CHF 500'000.-.

Les cas de figure se présentent différemment dans les grandes institutions qui touchent plus de CHF 500'000.- de subvention, dont quelques-unes dépassent les 100 salarié·e·s. Le Syndic ou le Service de la culture siège dans des Conseils de fondation, ils y ont un droit de regard et peuvent s'assurer de la mise en place des dispositions. La Ville peut procéder à des audits, soit par sondage soit réguliers. Mais ces dispositions ne peuvent pas être imposées de la même manière à des compagnies, qui touchent parfois 5'000.- ou 10'000.- pour un projet. Il faudra prendre en compte la taille de l'institution et des subventions, pour définir ce qui sera mis en place.

La commission approuve à l'unanimité la prise en compte de ce postulat et le vœu présenté.

Discussion

Mme Sara Gnoni (Les Verts), rapportrice : – Le postulat a été accepté à l'unanimité.

La discussion n'est pas utilisée.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve la conclusion de la commission.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M^{me} Muriel Chenaux Mesnier et consorts : « *Halte aux discriminations dans les milieux culturels : égalité salariale et rejet de toute forme de harcèlement sexuel* »
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Postulat de M. Matthieu Carrel et consorts « Sauvons le Théâtre du Vide-Poche Article 79 RCCL

Discussion

M. Louis Dana (Soc.), rapporteur remplaçant : – Je n'ai aucune modification à apporter au rapport.

La discussion est ouverte.

Mme Laura Manzoni (EàG) : – Le groupe Ensemble à Gauche souhaite ouvrir la discussion sur cet objet.

Le président : – Cet objet sera donc renvoyé à l'ordre du jour.

La discussion est close.

La discussion étant demandée, l'objet n'est pas traité et retourne dans l'ordre du jour ordinaire.

Postulat de Mme Anna Crole-Rees et consorts « Gouvernance moderne : aussi à Lausanne ! »

Rapport

Membres de la commission :

Rapporteur	M.	Sébastien	KESSLER	PS
Membres	Mme	Caroline	ALVAREZ HENRY	PS
	Mme	Paola	RICHARD-DE PAOLIS	PS
	M.	Yvan	SALZMANN	PS
	Mme	Anna	CROLE-REES	PLR
	M.	Philippe	MIAUTON	PLR
	M.	Eric	BETTENS	Les Verts
	Mme	Karine	ROCH	Les Verts
	Mme	Céline	MISIEGO	EàG (remplace P.Conscience)
	M.	Valentin	CHRISTE	Libéral-conservateur
	M.	Jean-Blaise	KALALA	Le Centre
	M.	Fabrice	MOSCHENI	UDC

Membres de l'administration :

M.	Sacha	VUADENS	Secrétaire général FIM a.i.
Mme	Sylvie	ECKLIN	Resp. de missions SGFIM

Le Président ouvre la séance mercredi 28 avril 2021 à 17h00 qui se tient online (Skype), invite les membres de l'administration à se présenter (M. Vuadens remplace la directrice des Finances et mobilité), remercie Mme Ecklin d'avance pour la prise de notes et invite Mme Crole-Rees à présenter son postulat.

La postulante explique que le présent texte ne se base pas sur de mauvaises expériences au sein de l'administration tout en avouant sa surprise quant au fait qu'il n'existe pas, apparemment, de procédure ou structure pour les lanceurs d'alerte. La postulante lit la définition selon le Contrôle fédéral des finances (CDF) : « Un lanceur d'alerte ou whistleblower est une personne qui attire l'attention de l'autorité compétente sur des comportements contraires aux règles, des abus ou des actions illégales (comme la corruption, les délits d'initiés, etc.) dont elle a connaissance. Ces soupçons peuvent être communiqués au CDF par des particuliers et par des employés de la Confédération ». Au niveau national, un projet de loi a été refusé par le Conseil national en mars 2020. Au niveau cantonal, Genève et Vaud sont en train de formaliser une procédure dédiée dans des lois et en ville de Zürich, un dispositif spécifique est en train d'être mis en place. Ce postulat

demande à la Municipalité de mettre en place un dispositif pour les lanceurs d’alerte au sein de l’administration lausannoise.

La discussion générale est ouverte.

Un commissaire donne une appréciation très positive quant au but recherché mais émet des craintes sur le risque qu’une politique se transforme en un système de délation institutionnalisé. Par ailleurs, il souhaite savoir ce qui existe actuellement à la Ville.

Une commissaire trouve l’objet du postulat intéressant mais reste cependant sur sa faim quant à l’opportunité réelle au niveau communal. En effet, le Canton ayant déjà accepté de donner une suite positive à une motion du député Dolivo, elle attend la détermination cantonale, dans la loi, avant tout.

Un autre commissaire estime la question des lanceurs d’alerte fondamentale. Genève est le premier canton à avoir inscrit cette notion dans sa Constitution cantonale. Selon lui, toute démarche entreprise ne devrait pas aboutir à quelque chose d’alibi de la part de la Municipalité. Il attend à ce que figure dans la réponse de la Municipalité une détermination quant à l’organe retenu et qu’un véritable pouvoir d’investigation lui soit conféré.

Un autre commissaire comprend ces propos mais cela, exprime-t-il, devrait intervenir ultérieurement. En effet, le Conseil communal doit attendre la réponse de la Municipalité si ce postulat est renvoyé pour étude et rapport-préavis. Le commissaire est favorable à ce que le postulat soit transmis à la Municipalité.

Un autre commissaire abonde dans ce sens et soutient le renvoi à la Municipalité. Il souligne l’importance de protéger les lanceurs d’alertes et d’inclure cette notion dans la politique demandée.

La postulante répond sur le risque de délation et donne les chiffres du Contrôle fédéral des finances (CDF) où la notion existe depuis 5 ans : en 2019, le CDF a reçu 148 annonces, 50% des annonces ont abouti à un audit. Quant à la question de la protection des lanceurs d’alerte, le Conseil d’État l’inscrira dans la Loi sur le personnel (LPers). A noter encore qu’à Genève cela date de janvier 2021 seulement.

Un autre commissaire est quant à lui favorable à la prise en considération de ce postulat. Il estime que la question des lanceurs d’alerte doit être intégrée dans la politique du personnel de la Ville. Il se demande dans quelle mesure les sociétés anonymes – voir des fondations – pourraient être impactées par cette décision. La postulante relève la pertinence de la question et estime que ce sera à la Municipalité de trancher.

Les membres de l’administration sont appelés à s’exprimer et répondre aux questions évoquées.

M. Vuadens précise, qu’à ce jour, aucune structure formelle n’existe pour les lanceurs d’alerte. Une autre commissaire demande si la Municipalité a les moyens de mettre quelque chose en place. Le Président intervient en précisant qu’à ce stade, puisqu’il n’existe rien, cette question sera du ressort du Conseil communal qui aura l’occasion d’y revenir lors du débat, cas échéant, de la réponse de la Municipalité.

Enfin, un autre commissaire précise encore que le projet de loi de Genève met en avant la protection des lanceurs d’alerte.

La discussion n’étant plus demandée, le Président procède au vote.

La commission recommande la prise en considération du postulat par :

12	oui
0	non
0	abstentions

Le Président clôt la séance à 17h32.

Discussion

M. Sébastien Kessler (Soc.), rapporteur : – Je n'ai pas de modification à apporter au rapport.

La discussion n'est pas utilisée.

Le Conseil, par 65 oui, 0 non et 6 abstentions, approuve la conclusion de la commission.

Le Conseil communal de Lausanne

– vu le postulat de Mme Anna Crole-Rees et consorts : « *Gouvernance moderne : aussi à Lausanne* »

– vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

– considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Pétition de Mme Tatiana Taillefert et consorts « Pour la piétonnisation de l'impasse des Echelettes »

Rapport

Présidence : Céline Misiego

Membres présents : Romane Benvenuti ; Derya Celik ; Christine Goumaz ; Mountazar Jaffa ; Antoine Piguët ; Françoise Piron ; Yvan Salzmänn ; Maurane Vouga ; Yohan Ziehli.

Membres excusés : Oleg Gafner ; Graziella Schaller.

Municipale concernée : Florence Germond, directrice de Finances et Mobilité

Accompagnant Municipalité : M. Patrick Etournaud, chef de Service Routes et Mobilité

Pétitionnaire : Mme Tatiana Taillefert

Secrétaire : Frédéric Tétaz

Lieu : Salle du Conseil communal, Hôtel de Ville, place de la Palud 2

Date : 25.11.2021

Début et fin de la séance : 16 h 30 – 20 h 40

Il est procédé à l'audition des pétitionnaires, en présence de Mme la Municipale

La pétitionnaire explique que la rue des Échelettes est devenue conviviale. Dans l'impasse des Échelettes, quant à elle, il y a des places de parc qui pourraient être supprimées. Cette impasse génère beaucoup de nuisances. C'est un quartier à forte densité d'habitants. Lorsque les automobilistes tournent dans le quartier pour chercher une place de stationnement, comme l'impasse est longue, il arrive que les véhicules s'y engagent et, ne trouvant pas de place, rebroussement chemin. Elle ne demande pas de piétonniser l'impasse car il y a un garage au bout de cette portion de rue et il faut que les véhicules puissent continuer d'y accéder. Mais il faudrait supprimer les places de parc et y installer des arceaux pour les vélos. Il faudrait une unité entre la rue des Échelettes et l'impasse des Échelettes.

Madame la Municipale en charge de Finances et Mobilité dit que le barreau de la rue des Échelettes a été piétonnisé à la suite d'une pétition de madame Taillefert. Cela a eu pour effet de

revoir des enfants jouer dans la rue. Pour ce qui concerne l'impasse, si c'est la demande des habitants, la Municipalité ne va pas aller contre. Mais la Municipalité est victime de son succès et des demandes similaires ont été déposées dans d'autres quartiers. La Municipalité est prête à examiner cette nouvelle demande avec bienveillance, mais elle le fera au fur et à mesure du traitement des demandes précédentes. La réflexion par la Municipalité et, cas échéant, la mise en œuvre ne sera pas pour tout de suite.

La présidente prend congé de la municipale en la remerciant.

Audition du municipal sans la présence du pétitionnaire

La parole n'est pas demandée.

Délibération de la copet

Un commissaire dit que la communication est suffisante parce que la Municipalité s'est dite d'accord. **La présidente** est du même avis.

La présidente demande qui soutient un renvoi à la Municipalité pour étude et communication : unanimité voix. Elle demande qui soutient un renvoi à la Municipalité pour étude et rapport-préavis : 0 voix.

Conclusions de la commission :

Vote : *A l'unanimité des voix pour étude et communication et 0 voix pour étude et rapport-préavis, les membres de la Commission des pétitions décident, en application de l'art.73 lit. b) RCCL, de renvoyer la pétition à la Municipalité pour étude et communication*

Discussion

M. Mountazar Jaffar (Soc.), rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion n'est pas utilisée.

Le Conseil, par 58 oui, 4 non et 10 abstentions, approuve la conclusion de la commission.

Le président indique qu'un élu estime que les membres du Conseil n'ont pas compris lors du premier vote qu'en votant « oui » ils votaient pour un renvoi pour rapport-préavis et en votant « non » ils votaient pour un renvoi pour communication. Il propose de procéder à un nouveau vote.

Le Conseil, par 3 voix pour un renvoi pour étude et rapport-préavis, 59 voix pour un renvoi pour étude et communication et 3 abstentions, approuve la conclusion de la commission.²

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la pétition de Mme Tatiana Taillefert et consorts (227 sign.) : «*Pour la piétonnisation de l'impasse des Echelettes* »
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, en vertu de l'article 73 *litt. b)* du Règlement du Conseil communal.

²Le second vote a eu lieu en 2^e partie de séance (voir archive vidéo). Cependant, pour faciliter la lecture des débats, il est retranscrit ici.

Postulat de Mme Françoise Piron « Pour le développement de plateformes MaaS coordonnées, inclusives et innovantes à Lausanne »

Rapport

Membres de la commission :

Rapporteur M. Sébastien KESSLER PS

Membres Mme Esperanza PASCUAS PS (remplace Mme A.Billard)

M. Vincent BRAYER PS

M. Louis DANA PS

M. Henri KLUNGE Libéral-Radical

Mme Françoise PIRON Libéral-Radical

M. Benjamin RUDAZ Les Verts

Mme Sima DAKKUS Les Verts

M. Valentin CHRISTE UDC

M. Vincent VOUILLAMOZ Vert'libéraux

Excusés : Mme Laura MANZONI Ensemble à Gauche

Membres de l'administration :

M. Patrick ETOURNAUD Service des routes et de la mobilité, Chef de Service

Mme Núria MEDIR Service des routes et de la mobilité, Cheffe division Mobilité

M. Ludovic SAULET Service des routes et de la mobilité, Administration

Le Président ouvre la séance mercredi 27 octobre 2021 à 16h00, invite les membres de l'administration à se présenter (M. Eturnaud représente la directrice des Finances et la mobilité), remercie M. Saulet d'avance pour la prise de notes et invite Mme Piron à présenter son postulat.

La postulante précise avoir déposé le présent postulat après avoir pris connaissance du point 67 du Plan climat de la Ville de Lausanne de janvier dont le but est d'encourager le développement de plateformes MaaS (Mobility as a Service). Elle explique que lorsqu'on analyse un trajet, on se rend compte qu'il est possible d'utiliser plusieurs types de mobilité, nous ne sommes pas liés à un seul et unique mode de transport. Cependant, il est nécessaire pour presque chaque service d'avoir un abonnement distinct. De fait, les plateformes MaaS permettent justement d'unifier les besoins comme les paiements. Un autre aspect important du postulat est l'inclusion : la postulante souhaite que, de leur conception à leur exploitation, ces plateformes soient accessibles par toutes et tous et indépendamment de l'âge. Leur utilisation ne doit pas représenter un frein. Enfin, elle invite la Municipalité à porter un regard sur ce qui se fait ou pourrait se faire avec d'autres villes tout en étant consciente que certains aspects dépendent du Canton. La finalité serait, basée sur une analyse des bonnes pratiques, de proposer et accompagner un projet fédérateur de qualité, unissant les prestataires et rendant l'accès aux services plus confortable.

La discussion générale est ouverte.

Un commissaire comprend le fond mais souhaite réagir sur la forme que prendrait cette proposition. Son sentiment est que le postulat tend à créer un monopole ou plus précisément une porte unique aux services concernés et suggère que cette absence de concurrence empêcherait l'innovation et les tarifs d'être soumis à la concurrence et par conséquent seraient, les deux, privés d'une forme de progrès. De plus, il doute que l'implication de la Municipalité soit judicieuse ; une entité publique ou parapublique semble mieux adaptée. Ces notions de monopole et de libéralisation sont à préciser dans le cadre du postulat.

Un commissaire tend à accepter le postulat mais se pose la question si la Ville est le bon échelon pour réaliser un tel projet. L'idée de tout rassembler sur une plateforme semble pertinente mais le fait que cela soit géré par la Ville risque de fragmenter l'offre et cela lui semble contre-productif. S'il soutient cette initiative, il souligne la pertinence d'une réflexion sur l'attribution de la gestion de ce projet afin que cela soit le plus adéquat possible.

Un commissaire mentionne qu'une offre existe déjà aux TL (www.zengo.ch/tl) différente certes mais dans le même esprit : elle permet au titulaire d'un abonnement d'utiliser différents types de mobilité (bus + vélo ou bus + voiture de location). La commissaire revient ensuite sur l'aspect monopolistique et pense que cela n'est pas adapté car il est nécessaire que de nouveaux acteurs puissent intégrer le projet en tout temps. Concernant l'éventuelle participation de la Ville tel que évoqué, il estime cela positif et qu'outre un projet concret, ce postulat peut également être un tremplin pour la Ville. Enfin, il trouve judicieux de sortir des frontières communales dans le cadre de ce projet.

Une commissaire estime les choses essentielles déjà dites. Ce postulat semble nécessaire dans un proche avenir et mentionne dans la région d'Yverdon, il y a quelques années, un petit bus qui permettait de rejoindre les villages non desservis en journée de manière régulière en soulignant, sans connaître sa pérennité, la pertinence et l'utilité que revêtait ce service notamment pour les étudiants qui sinon devaient attendre un bus en fin de journée pour rentrer chez eux. Dans la région de Morges, autre exemple, pour rallier un proche village, plusieurs changements de trains étaient nécessaires. Une amélioration de la cohérence des réseaux existants serait bénéfique pour tous les usagers.

Un commissaire s'est également demandé si la Ville était la meilleure entité pour mener ce projet de MaaS. Vu le fort levier que représente la Ville et son implication aux transports publics, la Ville pourrait favoriser le développement de ce type de plateforme car le système de billetterie en Suisse s'avère fermé et protégé. Par conséquent, sans un accès direct à ce dernier, il paraît impossible de mettre en place une telle plateforme. Ainsi, par sa participation aux TL, la Ville peut avoir un réel impact. Le commissaire ajoute que la Ville ne peut pas réaliser seule un tel projet mais peut l'encourager et surtout permettre un développement plus rapidement. Enfin, si ce projet voit le jour, il doit être utilisable dans tout le pays sinon cela n'a pas de sens.

La postulante reprend différents points abordés. Concernant la forme économique, elle suggère un entre-deux entre le monopole et la libéralisation : à sa connaissance, actuellement, les différents acteurs qui élaborent des projets sont rapidement confrontés à des contraintes locales et dans ce sens la Ville peut contribuer à faciliter le développement. Elle mentionne avoir testé plusieurs solutions mais déplore qu'elles ne soient guère attractives, pas forcément simples à comprendre et encore relativement onéreuses. Dès lors, les usagers ne sont pas incités à abandonner leur véhicule et ne repensent pas leur mode de déplacement. Si certes les facteurs temps et écologie sont importants, l'attractivité des solutions proposés et leur coût ont également un impact dans les choix des usagers. La postulante fait état de projets similaires à l'étranger qui, sans être dissociés de leur région, sont organisés à l'échelle de la ville. Enfin, plus proche de nous, un projet de trottinettes électriques pour rallier le terminus du m2 à l'EHL a été imaginé. Sans cela, les étudiants sont contraints d'emprunter un bus qui dessert tout le secteur alors que l'école se trouve à quelques centaines de mètres. Mais ce projet n'a pas vu le jour car la mise en oeuvre s'avère complexe alors que si celle-ci avait été couplée au métro cela aurait été probablement possible. En définitive, c'est notamment pour des telles exemples, ratés mais a priori possibles, que son postulat soutient une analyse de ce qui existe plutôt que la création de quelque chose de fondamentalement nouveau.

M. Eturnaud confirme l'émergence de solutions novatrices en Europe (Finlande, Allemagne, Autriche, etc.). Il souligne l'enjeu que représente les plateformes MaaS dans la nécessité de combler les difficultés liées aux transports publics dans ce que l'on appelle le dernier kilomètre en agrégeant toute une série d'offres en micro-mobilité partagée. L'idéal serait que ce type de nouvelles plateformes permettent à l'utilisateur d'entrer un lieu de départ, et celui de destination, et de payer ce trajet simultanément même si divers services de mobilité sont employés. L'offre ZenGo que proposent les TL correspond aux critères d'un MaaS mais, à l'heure actuelle, il est reconnu que le niveau d'agrégation de cette offre est relativement faible car il regroupe les TPG, PubliBike et un

abonnement à Europcar. En Suisse, l'exemple le plus parlant est Yumuv (<https://yumuv.ch>) qui opère dans les villes de Berne, Zürich et Bâle depuis 2019 et comprend les CFF et trois fournisseurs de trottinettes ainsi que plusieurs offres de vélos. M. Etournaud est d'avis que si la Ville devait avoir un rôle à jouer dans ce projet ce serait celui de facilitateur au développement et à l'implémentation de ce type de solution ; l'agrégation se développant généralement par l'économie privée. Au niveau de l'offre, l'échelle de l'agglomération Lausanne – Morges semble plus pertinente qu'une solution centrée sur uniquement la Ville-Centre. Une difficulté réside dans le choix de gouvernance d'un tel projet sachant que les différents acteurs, hormis les transports publics, sont des entreprises privées. Comme déjà évoqué, il rappelle le point 67 du Plan Climat qui enjoint la Ville à encourager les démarches liées à ces structures MaaS, cela peut se traduire par le partage de données notamment. Enfin, concernant l'inclusion, il convient en effet de veiller à cette thématique et notamment d'éviter toute fracture numérique.

Un commissaire mentionne que Mobility (www.mobility.ch) est à la recherche d'emplacements pour ses véhicules ; il aimerait savoir s'il existe des réflexions afin d'accompagner par le biais d'une réglementation ou d'une incitation financière la création de stationnements compatibles avec l'électrique. De son point de vue, le type d'étude proposé serait également intéressant pour définir avec les partenaires privés des emplacements pertinents afin de déployer la voiture électrique notamment.

M. Etournaud répond par la positive et explique qu'il existe bel et bien un dialogue entre la Ville et les prestataires que sont notamment Mobility ou PubliBike.

La postulante met en exergue un point important lié à l'inclusion des plateformes MaaS soit que la future solution devrait se traduire par une même et seule application. En effet, s'il est nécessaire d'en télécharger plusieurs différentes cela complique fortement l'utilisation. De plus, elle évoque qu'il sera nécessaire que ces applications proposent également des offres adaptées aux personnes à mobilité réduite (PMR) notamment en ce qui concerne les véhicules, leur aménagement et l'usage de l'application s'il en est.

Un commissaire souhaite qu'une notion sur la gestion des flottes mises à disposition, par les acteurs privés, soit intégrée dans la réponse au postulat. A l'exemple de Paris et des trottinettes électriques qui se retrouvent à tous les coins de rue, cela doit être géré et organisé par la Ville à terme.

La postulante réagit et se joint au commissaire concernant cette nécessité. Elle résume deux solutions possibles en termes de gestion d'un tel projet : la Ville détient le monopole et c'est à elle de définir et de faire respecter ce type de règles ou alors une entreprise déjà active dans le domaine se voit confier la totalité de la gestion y compris la responsabilité.

M. Etournaud confirme que la question de l'usage du domaine public est décrite dans le cadre des conventions passées avec les prestataires de services tout en précisant que cet enjeu n'est pas lié exclusivement à celui d'un MaaS.

Un commissaire intervient sur la notion d'inclusion. Pour lui cela n'aurait pas de sens que la Ville investisse dans le matériel. En revanche, il semble cohérent que la Ville participe par la mise à disposition du domaine public. Le commissaire propose p.ex. que des personnes soient déployées en ville afin d'accompagner les usagers. Enfin, à l'image des taxis qui bénéficient de certains privilèges (utilisation de voies de bus, stationnement sur des zones spéciales...) qui, en contrepartie, versent une compensation financière à la Ville, il suggère ainsi que ce type de fonctionnement soit élargi aux mobilités évoquées dans le cadre du postulat.

M. Etournaud confirme que la Ville accompagne les prestataires dans l'usage et l'occupation du domaine public et précise que si un endroit fait sens, pour le déploiement d'un service en particulier, des démarches d'accompagnement à s'implanter sont possibles.

Un commissaire pense que le postulat ne fait que renforcer le point 67 du Plan Climat. De plus, il apprécie l'idée d'une gouvernance de la Ville étant donné l'ambition et la vision d'agglomération que cela revêt.

La discussion n'étant plus demandée, le Président procède au vote.

La commission recommande la prise en considération du postulat par :

10 oui, 0 non, 0 abstentions

Le Président clôt la séance à 16h45.

Discussion

M. Sébastien Kessler (Soc.), rapporteur : – La commission a accepté cet objet à l'unanimité, par 10 oui.

La discussion n'est pas utilisée.

Le Conseil, par 70 oui, 1 non et 4 abstentions, approuve la conclusion de la commission.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Françoise Piron : « *Pour le développement de plateformes MaaS coordonnées, inclusives et innovantes à Lausanne* »
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Réponse à six postulats et trois pétitions relatifs au rééquilibrage du partage de l'espace public en faveur de la mobilité active

Réponse au postulat de M. Denis Corboz et consorts « De nouveaux destins pour nos places de parking »

Réponse au postulat de Mme Christine Goumaz et consorts « De l'espace dans nos rues pour déconfiner l'été »

Réponse au postulat de M. Manuel Donzé et consorts « Une rue Marterey 100 % piétonne

Réponse à la pétition de Mme Anne Lise Noz et consorts « Marterey pour tous »

Réponse à la pétition de M. Denis Bochatay et consorts « Pour une rue Couchirard conviviale »

Réponse à la pétition des riverains de l'avenue Marc-Dufour (par Mme Annabelle Littoz-Monnet et M. Christoph Urwyler) « Pour des mesures efficaces contre les nuisances du trafic routier »

Réponse au postulat de M. Valéry Beaud et consorts « Rééquilibrons les emprises sur le domaine public en faveur de la mobilité active et de la convivialité »

Réponse au postulat de Mme Aude Billard et consorts « Aménagements routiers pour séparer mobilité piétonne, cycliste et automobile »

Réponse au postulat de M. Vincent Brayer et consorts « De la route à la rue »

Rapport-préavis N° 2021/04, du 14 janvier 2021

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapport de commission les concernant.

Discussion

Mme Aude Billard (Soc.), rapportrice : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

Mme Aude Billard (Soc.) : – Je voulais vous donner l'avis du Parti socialiste sur ce préavis qui répond à un certain nombre d'objets. J'enlève ma casquette de rapportrice. Il continue le travail d'envergure de la Direction finances et mobilité qui a commencé à la législation précédente. Ce

travail veut modifier de manière pérenne l'espace public, donner plus d'espace aux piétons, cyclistes et sécuriser les trajets cyclistes et piétons. Il veut aussi amener plus de convivialité, comme c'est le cas avec le nombre d'autorisations qui ont été données pour étendre les terrasses de différents cafés-restaurants et d'avoir transformé un 60 places de stationnement devant les établissements pour permettre l'établissement de ces terrasses. Il souhaite aussi réduire l'intensité et la vitesse des automobiles.

Tous ces travaux répondent directement aux demandes du Conseil communal. Cette demande est portée par une large majorité des conseillers et des conseillères, tous partis confondus. Ce consensus est vivement exprimé.

J'aimerais souligner le fait que ce rapport-préavis répond à des demandes multiples, émanant des conseillères et conseillers communaux et de nos concitoyens. Il répond à plusieurs pétitions. Une des pétitions portait sur la sécurisation des abords du Collège du Belvédère, ainsi que de diminuer les nuisances sonores aux abords de ce collège. La Municipalité a répondu dans ce sens. Elle a commencé des travaux. Elle a transformé la zone adjacente et elle a prévu le déploiement d'un revêtement phonoabsorbant dans l'avenue Marc-Dufour.

Concernant la rue Marterey, il y avait une demande de piétonnisation de cette rue. Et une demande opposée souhaitait la conserver en l'état. Les commissaires sur place étaient partagés. Mais la Municipalité nous a fait part de son désir d'aller dans le sens des différents pétitionnaires et de trouver un consensus. Il le sera prochainement.

Le Parti socialiste vous encourage vivement à accepter ce rapport-préavis et les différentes réponses qui ont été apportées aux différents pétitionnaires.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Pour Ensemble à Gauche, lors de la dernière législature, c'était M. Calame qui avait suivi les travaux de cette commission. Il s'est exprimé par le biais d'une lettre qu'il a adressée à la Municipalité. J'aimerais vous en faire part :

« La dernière commission de ma propre législature en tant que conseiller communal m'a donné l'occasion de prendre connaissance du préavis 2021/04, réponse à ce postulat et trois pétitions relatifs au rééquilibrage de l'espace public en faveur de la mobilité active. Si je me suis trouvé en général en accord avec les réponses données par la Municipalité, j'ai été surpris et déçu que vous ayez cédé à la piétonnisation de la partie inférieure de la rue Marterey. Non seulement les habitants, les automobilistes ne sont pas au nombre de 3000, non seulement ils disposent d'un énorme parking de Mon-Repos qui enlaidit de manière définitive les alentours de la maison de Mon-Repos, bâtiment historique s'il en est. Mais surtout, ce bal de la rue Marterey représente le dernier tronçon qui pourrait assurer la continuité piétonne sur l'axe nord-sud de la place de l'ours à Orchies. Pour le Service des routes et de la mobilité, une solution de compromis eût été d'aménager le tronçon inférieur de la rue Marterey en zone de rencontre, en profitant de la largeur de la voirie pour végétaliser cette rue. Des voies densément fréquentées par les transports motorisés ne voient aucun îlot de tranquillité. »

Voici la lettre de notre ancien conseiller communal. Selon son avis éclairé, je vous recommande d'accepter le rapport-préavis et de refuser les réponses à la pétition Marterey et au postulat de M. Donzé demandant la piétonnisation de cette rue.

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – Parmi les objets auxquels répond le présent rapport-préavis, il y a mon postulat intitulé « Rééquilibrons les emprises sur le domaine public en faveur de la mobilité active et de la convivialité », qui demandait notamment l'instauration de sens unique automobile dans certaines rues, la suppression de certaines présélections et la fermeture de certains axes au trafic individuel motorisé, afin d'offrir à la mobilité active et à la convivialité la place dont elles ont besoin.

Les Verts lausannois sont globalement satisfaits des réponses municipales à mon postulat, mais également aux autres objets, à une exception près sur laquelle je reviendrai ultérieurement, le statut de la rue Marterey.

Nous souhaitons relever le rôle déterminant joué par la crise sanitaire (COVID 19), qui a permis de donner un coup d'accélérateur à la politique de mobilité durable de la Ville de Lausanne. En ce

sens, nous sommes reconnaissants de la réactivité de la Municipalité et de l'administration, qui ont su tirer parti des opportunités offertes pour prendre des mesures en faveur de la mobilité active. Nous avons franchi un cap, la transition est désormais amorcée et nous ne reviendrons plus en arrière !

Nous encourageons désormais la Municipalité à poursuivre et à intensifier ses efforts, car nous restons malgré tout dans une ville où le déséquilibre en faveur de l'automobile reste encore flagrant. Il est temps d'aller plus loin et de mettre en œuvre les intentions présentées dans ce rapport-préavis, mais également de répondre aux objectifs et enjeux du Plan directeur communal et du Plan climat.

Parmi ces intentions, nous relevons avec satisfaction la volonté de requalification et de rééquilibrage du partage de l'espace public, de dérégularisation de certains carrefours à feux, de création d'arrêts de bus bloquants, d'aménagement de pistes ou bandes cyclables protégées du trafic, voire de rues cyclables. Nous rappelons que ce n'est qu'en offrant une place de choix aux cyclistes que ceux-ci se sentiront en sécurité et seront ainsi dissuadés d'emprunter les trottoirs pour échapper aux voitures, évitant les potentiels conflits avec les piétons, qui doivent se sentir eux-mêmes en sécurité sur les trottoirs.

Aujourd'hui, la question est donc de savoir quelle ville nous voulons pour demain. De notre côté, nous ne voulons plus de trafic de transit, nous voulons une ville apaisée, dans laquelle il fait bon vivre, flâner dans des rues arborées et ombragées, se poser sur une terrasse, discuter sur un trottoir séparé de la chaussée par une bande de verdure, le tout sans l'omniprésence des nuisances de l'automobile. Bref, par l'ensemble des mesures présentées, nous souhaitons une amélioration de la qualité de vie des Lausannoises et des Lausannois, qui ira par ailleurs de pair avec un accroissement de l'attractivité de la ville.

Enfin, en saluant naturellement la volonté municipale exprimée de généraliser la ville à 30 km/h de jour comme de nuit durant cette législature, nous souhaitons connaître aujourd'hui l'état des réflexions et de la procédure de déploiement du 30 km/h de jour, ainsi que les potentiels freins existants.

Concernant la rue Marterey, nous regrettons que la Municipalité n'envisage pas d'en faire une rue piétonne à brève échéance, et nous l'encourageons à réévaluer cette opportunité dans le cadre de la prochaine révision de la hiérarchie du réseau routier lausannois.

Au vu de ces différents éléments, les Verts lausannois vous invitent donc à accepter les différentes conclusions de ce rapport-préavis n° 2021/04, à l'exception des conclusions 3 et 4 qui concernent la rue Marterey que nous refuserons.

M. Xavier de Haller (PLR) : – Je déclare mes intérêts : je suis président de la section vaudoise de l'ACS.

Je m'étonne de la manière dont ce préavis a été traité et les différents objets qui ont été rassemblés et traités dans une seule commission de manière cavalière, ou discrètement. Je m'étonne également qu'on ait aujourd'hui ces réponses à ces différents postulats. Accepter une réponse de la Municipalité pour le Conseil communal, c'est plutôt une profession de foi. La portée effective du vote est limitée.

En revanche, ceux qui trouvent que le débat de ce soir était limité et qu'il ne représentait pas totalement les enjeux liés à la mobilité urbaine, ils seront peut-être déçus des brèves interventions qui ont été faites. Ils ne resteront pas sur leur faim très longtemps. Dans le débat sur le plan communal, nous pourrions traiter tous ces objets, qui sont traités dans ce préavis, en particulier si on lit le premier paragraphe du rapport.

J'ai entendu la profession de foi des Verts : on veut une ville de bisounours, où il fait bon vivre, où il y a des petits cœurs partout. Si on est réaliste, il faut admettre qu'une ville moderne a besoin de mobilité. Elle ne peut se concentrer sur un ou l'autre des modes de transport, il faut une

complémentarité des différents modes de transport. Les centres-villes doivent pouvoir être accessibles.

Par rapport au préavis présenté aujourd'hui, la tentation est de s'y opposer, parce qu'on n'est pas d'accord avec les éléments politiques développés de manière sous-jacente dans les réponses apportées. D'un autre côté, on pourrait accepter, car c'est accepter une réponse à des postulats. Pour poser les premiers jalons de la future discussion sur le Plan directeur communal, le PLR va refuser en bloc ce préavis. Nous vous invitons à en faire de même.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Cette discussion est intéressante. Le groupe UDC a un certain malaise par rapport à ce tropisme qu'a la Municipalité par rapport à un certain type de mobilité. Il s'agirait de favoriser cette mobilité parce qu'elle est douce. L'autre type de mobilité serait-il dur ? Je ne sais pas.

Mobilité douce et convivialité : d'où vient cette idée qu'une mobilité serait conviviale ? Est-il convivial qu'un cycliste renverse un piéton ? Je ne le crois pas. La mobilité doit rester un instrument pour se déplacer, avec ou sans matériel, rapidement ou pas, efficacement ou pas. Cela n'a rien à voir avec la convivialité. Le fait de mélanger ces deux notions dénote une volonté de vouloir jeter l'opprobre sur d'autres types de mobilité.

On nous parle de transition en marche. On nous dit qu'on ne reviendra pas en arrière. J'attends des chiffres et des mesures sur les innombrables pistes cyclables qui ont été déployées. Je travaille à côté d'une piste cyclable. En hiver, il n'y a personne dessus. La vérité est dans les chiffres. Si vraiment il y a une transition en marche. Dans une logique d'efficacité et de convivialité pour aller quelque part, la voiture reste un outil intéressant.

On entend que les cyclistes doivent être en sécurité. Quand on entend le président de l'ATE, qui nous explique qu'il n'est pas nécessaire de mettre un casque quand on est cycliste, on se demande qui veut la sécurité des cyclistes. Ils doivent respecter les règles et ne pas avoir l'impression qu'ils ont des passe-droits qui leur permettent de griller les feux rouges. Le groupe UDC n'acceptera pas les réponses de ce préavis.

M. Vincent Vouillamoz (V'L) : – A l'instar des propos développés par Johann Dupuis et par Valéry Beaud, notre groupe estime que le traitement par la Municipalité du postulat de notre ancien collègue centriste n'est pas à la hauteur de nos attentes.

Le refus d'associer la rue Marterey au réseau apaisé du centre-ville ne convient pas à notre groupe. Cela est fait sans argumentation, si ce n'est qu'il ne figure pas dans un programme. Nous refuserons donc les réponses apportées au postulat et à la pétition concernant la rue Marterey.

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Nous nous trouvons au sein d'un débat classique dans le cadre de la mobilité, avec les tenants dans ce Conseil d'une mobilité durable, qui répond aux enjeux climatiques actuels, et c'est la position également de la Municipalité, qui cherche à améliorer la qualité de vie de la population et à mettre en place une mobilité la plus intelligente possible, en développant la mobilité active. Elle est active, car elle préserve la santé de la population générale. Elle préserve aussi la santé de ceux qui la pratiquent en augmentant leur espérance de vie.

Les positions sont connues. La Municipalité travaille dans le sens de zéro émission directe en matière de mobilité en 2030. C'est son objectif. Nous devons y parvenir, pas à pas, pour préserver la planète pour les générations futures.

Nous travaillons à généraliser le 30 km/h de jour. Une très large majorité de la population – 75% – est en faveur du 30 km/h sur tous les axes de quartier et les axes secondaires. Nous bénéficions donc d'un important soutien populaire. Les avis sont plus partagés sur les axes principaux. La Municipalité travaille dans le sens d'une généralisation du 30 km/h de jour et avance pas à pas. Ce sont des procédures très longues, qui nécessitent des expertises, des aménagements. Nous espérons que l'ordonnance au niveau fédéral sera modifiée et prévoira des facilités quant à la mise

en place des zones 30. Nous devons aller de l'avant dans nos discussions avec l'Etat pour définir la stratégie.

J'entends vos retours sur la rue Marterey. La proposition de M. Donzé avait suscité de très fortes réactions. Nous avons opté pour une pacification de cet espace de vie : une partie en zone piétonne, une partie en zone 30 et une autre partie en zone de rencontre. À ce stade, la Municipalité propose de ne pas prioriser cet aménagement. Nous sommes sur tous les fronts et extrêmement sollicités. Plusieurs demandes citoyennes nous parviennent nous demandant d'apaiser les rues dans différents quartiers, par exemple, à Pré-du-Marché. Nous avons foncé sur les zones qui bénéficiaient d'un fort soutien populaire et nous avons mis en pause celles qui bénéficiaient d'un soutien plus mitigé.

La Municipalité va continuer de réfléchir à ces options, mais nous avons d'autres projets à mettre en œuvre pour lesquels nous allons tout faire pour aller de l'avant, afin d'améliorer la qualité de vie et d'apaiser les vitesses.

La discussion est close.

Mme Aude Billard (Soc.), rapportrice : – La commission a accepté la réponse par dix oui, zéro non et deux abstentions.

Le Conseil, par 51 oui, 20 non et 1 abstention, approuve la conclusion n° 1 du rapport-préavis.

Mme Aude Billard (Soc.), rapportrice : – La commission s'est prononcée en faveur par onze oui, zéro non et une abstention.

Le Conseil, par 56 oui, 16 non et 3 abstentions, approuve la conclusion n° 2 du rapport-préavis.

Mme Aude Billard (Soc.), rapportrice : – La commission accepte la réponse au postulat de M. Manuel Donzé par cinq oui, deux non et cinq abstentions.

Le Conseil se prononce : 36 oui, 36 non et 3 abstentions. Le président tranche et vote non. Ce faisant, le Conseil refuse la conclusion n° 3 du rapport-préavis.

Mme Aude Billard (Soc.), rapportrice : – La commission accepte la réponse à la pétition de Mme Noz par quatre oui, deux non, six abstentions.

Le Conseil, par 44 oui, 35 non et 2 abstentions, approuve la conclusion n° 4 du rapport-préavis.

Mme Aude Billard (Soc.), rapportrice : – La commission accepte la réponse à la pétition de M. Denis Bochatay par dix oui, zéro non, deux abstentions.

Le Conseil, par 56 oui, 21 non et 1 abstention, approuve la conclusion n° 5 du rapport-préavis.

Mme Aude Billard (Soc.), rapportrice : – La commission accepte la réponse à la pétition des riverains de l'avenue Marc-Dufour par dix oui, zéro non, deux abstentions.

Le Conseil, par 57 oui, 21 non et 2 abstentions, approuve la conclusion n° 6 du rapport-préavis.

Mme Aude Billard (Soc.), rapportrice : – La commission accepte la réponse au postulat de M. Valéry Beaud également par dix oui, zéro non, deux abstentions.

Le Conseil, par 58 oui, 21 non et 2 abstentions, approuve la conclusion n° 7 du rapport-préavis.

Mme Aude Billard (Soc.), rapportrice : – La commission accepte la réponse au postulat par neuf oui, zéro non, deux abstentions.

Le Conseil, par 56 oui, 19 non et 3 abstentions, approuve la conclusion n° 8 de du rapport-préavis.

Mme Aude Billard (Soc.), rapportrice : – La commission a accepté la réponse au postulat par neuf oui, un non, une abstention.

Le Conseil, par 44 oui, 15 non et 3 abstentions, approuve la conclusion n° 9 du rapport-préavis.³

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2021/04 de la Municipalité, du 14 janvier 2021;
- oui le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Denis Corboz et consorts « De nouveaux destins pour nos places de parking » ;
2. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Christine Goumaz et consorts « De l'espace dans nos rues pour déconfiner l'été » ;
3. de refuser la réponse de la Municipalité au postulat de M. Manuel Donzé et consorts « Une rue Marterey 100 % piétonne » ;
4. d'adopter la réponse de la Municipalité à la pétition de Mme Anne Lise Noz et consorts « Marterey pour tous » ;
5. d'adopter la réponse de la Municipalité à la pétition de M. Denis Bochatay et consorts « Pour une rue Couchirard conviviale » ;
6. d'adopter la réponse de la Municipalité à la pétition des riverains de l'avenue Marc-Dufour (par Littoz-Monnet Annabelle et Urwyler Christoph) « Pour des mesures efficaces contre les nuisances du trafic routier » ;
7. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Valéry Beaud et consorts « Rééquilibrons les emprises sur le domaine public en faveur de la mobilité douce et de la convivialité » ;
8. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Aude Billard et consorts « Aménagements routiers pour séparer mobilité piétonne, cycliste et automobile » ;
9. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Vincent Brayer et consorts « De la route à la rue ».

La séance est levée à 20 h 15.

³Le vote sur la conclusion n° 9 a eu lieu au début de la 2^e partie de séance (voir archive vidéo). Cependant, pour faciliter la lecture des débats, il est retranscrit ici.

Deuxième partie

Membres absents excusés : Mme Isabelle Bonillo ; Mme Derya Celik ; Mme Anna Crole-Rees ; Mme Valérie D'Acremont ; Mme Charlotte de la Baume ; Mme Olivia Fahmy ; Mme Alice Girardet ; M. Alain Hubler ; M. Musa Kamenica ; M. Sébastien Kessler ; M. Henri Klunge ; Mme Astrid Lavanderos ; M. Jean-Luc Masson ; Mme Franziska Meinherz ; Mme Varuna Mossier ; Mme Onaï Reymond ; Mme Manon Zecca.

Membres présents 83

Membres absents excusés 17

Membres absents non excusés 0

Effectif actuel 100

A 20h45, à la salle Sydney du Palais de Beaulieu.

Postulat de Mme Sara Gnoni et consorts : « Pour que la Ville de Lausanne rejoigne l'Appel du Rhône »

Développement

L'Appel du Rhône est une mobilisation citoyenne, populaire et transnationale pour la reconnaissance d'une personnalité juridique du Rhône (de son glacier à son delta). Elle part du constat que la protection du Rhône, compris comme un ensemble d'écosystèmes fondamental à la fois pour les populations locales, pour la nature et pour le climat, est actuellement insuffisante. En témoignent les atteintes massives que subit tout le bassin du Rhône depuis des décennies, qui s'aggravent avec le temps : fonte du glacier, pollutions des eaux, déchets plastiques, aménagements qui portent atteinte aux biotopes, etc.

L'Appel du Rhône constate que "Les règles de protection, d'aménagement et d'utilisation du Rhône sont fragmentées entre un grand nombre d'instruments juridiques de part et d'autre de la frontière entre la Suisse et la France, et sont ainsi d'une grande complexité. Le caractère transfrontalier du Rhône renforce la nécessité d'une mise en œuvre d'une nouvelle norme fondamentale garantissant une réponse immédiate et efficace aux défis auxquels la survie du fleuve est confrontée".

Il y a divers précédents ailleurs dans le monde : la rivière Vilcabamba, en Equateur (2011), le fleuve Atrato, en Colombie (2016) ou encore le fleuve Whanganui, en Nouvelle-Zélande (2017). Ces démarches ont permis, de diverses manières, d'améliorer la prise de conscience des impératifs écologiques concernant ces cours d'eau, tout en favorisant l'émergence de nouveaux instruments de protection.

Concrètement, l'Appel du Rhône vise à encourager toutes les démarches permettant d'élargir les mécanismes de protection du Rhône par des nouveaux mécanismes de protection (droits de recours). L'Appel vise aussi évidemment à améliorer la prise de conscience de la nécessité d'améliorer la protection du Rhône et de toutes ses composantes naturelles.

L'Appel du Rhône a déjà été signé par un très grand nombre de particuliers, d'associations et de collectivités publiques, à l'image de la Ville de Lyon. Peu d'organismes en Suisse ont toutefois fait le pas à ce jour.

Sur la base des éléments exposés ci-dessus, le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité d'entreprendre toutes les démarches utiles pour que la Ville de Lausanne soit signataire de l'Appel du Rhône.

Discussion préalable

Le président indique qu'il a reçu une demande de renvoi en commission.

La demande n'étant pas appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M^{me} Sara Gnoni et consorts : « *Pour que la Ville de Lausanne rejoigne l'appel du Rhône* » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Interpellation urgente de M. Johann Dupuis (EàG) et consorts : « Les STEPs de la région lausannoise sont-elles trop nocives pour le climat et la couche d'ozone ? »

Développement

Selon une recherche dont les résultats sont parus la semaine dernière, les STEPs de la région lausannoise pourraient émettre bien plus de gaz à effet de serre que ce qui avait été anticipé jusqu'alors. Ces gaz sont excessivement nocifs pour le climat et la couche d'ozone. Or, les STEPs ne sont ciblés par aucune mesure spécifique du plan climat, malgré l'urgence climatique et environnementale votée par le Conseil communal lors de sa séance du novembre 2019. La STEP de Vidy étant en cours de rénovation, une décision du conseil communal relative à cet objet est urgente.

Une recherche très récente de l'Institut fédéral suisse des sciences et technologies de l'eau (EAWAG) publicisée par la presse (dépêche ATS, 20 janvier 2022) démontre que les émissions de gaz à effet de serre stations d'épuration en Suisse ont été largement sous-estimées, ce qui concerne également Lausanne.

Il s'agit avant tout de protoxyde d'azote (N₂O, plus communément appelé gaz hilarant). 3ème gaz à effet de serre le plus important à réguler selon le protocole de Kyoto. Son pouvoir radiatif est 265 fois plus important que celui du CO₂ et sa durée de vie dans l'atmosphère est également plus longue de 20ans (durée de vie de 120ans). En outre, le protoxyde d'azote est l'une des principales substances appauvrissant la couche d'ozone. Ce qui fait qu'une réduction rapide et immédiate des émissions de N₂O doit être une priorité pour lutter contre le changement climatique et contre les risques liés à l'affaiblissement de la couche d'ozone.

L'EAWAG estime que par le biais des émissions de N₂O des STEPs, une personne produit en Suisse 50kg d'équivalent CO₂ par année auxquelles s'ajoutent des émissions de méthane et de CO₂ en quantité moindre (20% des émissions annuelles d'une STEP pour ces deux derniers gaz). Les émissions des gaz à effet de serre issues des STEPs ont par ailleurs crû de 43% depuis 1990, bien que l'agriculture reste, et de loin, la source première de ce polluant.

Etant donné qu'environ 230'000 habitant.e.s sont relié.e.s à la STEP de Vidy (chiffres 2014), celle-ci pourrait donc émettre environ 13'800 tonnes de CO₂eq, soit presque 6x plus que ce qu'indique le plan climat de la Ville de Lausanne, ce qui équivaut à la totalité des gaz à effet de serre produits par le chauffage des bâtiments de l'administration. Il s'agit ici d'une grossière estimation, les émissions réelles ne pouvant être déterminées que par une campagne de mesures ciblée sur la STEP de Vidy.

Selon l'EAWAG, la réduction des émissions de N₂O produites par les STEP s doit désormais constituer une priorité politique, d'autant plus qu'elle ne contrarie nullement les objectifs de protection ou de fourniture en eau. Les émissions de gaz hilarant des STEP s peuvent être efficacement combattues par une optimisation des processus de dénitrification, par une bonne gestion et un bon contrôle de l'exploitation, notamment dans le cadre de l'aération des boues, ou encore par l'installation de catalyseurs. A noter que la combustion des boues d'épuration que la Municipalité prévoit dans le cadre du plan climat peut, sous certaines conditions, elle-même causer des émissions de N₂O.

Le Conseil communal a déclaré « l'urgence climatique et environnementale et de prendre les mesures adéquates pour y répondre » (décision du Conseil Communal du 5 novembre 2019). Or, le Plan climat de la ville de Lausanne sous-estime probablement grandement les émissions de gaz à effet de serre de la STEP de Vidy et ne propose aucune mesure pour y remédier.

1. La Municipalité a-t-elle pris connaissance des résultats de la recherche de l'EAWAG ? Quelles leçons ou conclusions en tire-t-elle ?
2. La Municipalité considère-t-elle également que l'importance des émissions de gaz à effet de serre de la STEP de Vidy pourrait avoir été sous-estimée par le Plan climat ?
3. Dispose-t-on d'estimations ou de mesures autres des émissions de la STEP de Vidy que celles contenues dans le bilan des gaz à effet de serre produit pour le plan climat ?
4. Qu'en est-il de la situation d'autres STEP desservant des habitants de Lausanne comme celle de Bretigny ? Dispose-t-on d'informations sur leurs émissions en gaz à effet de serre ?
5. Dans le domaine médical, une exposition trop élevée au protoxyde d'azote peut avoir des conséquences sur la santé. Le niveau d'émissions de la STEP de Vidy pourrait-il être dangereux pour ses employé.e.s ?
6. La Municipalité est-elle prête à mener une campagne de mesure des émissions réelles de gaz à effet de serre produites par la STEP de Vidy ?
7. Quels sont les éventuels processus de dénitrification des émissions atmosphériques de la STEP de Vidy déjà en place ? La rénovation en cours de la STEP de Vidy et les nouveaux processus de désodorisation de l'air qu'elle implique pourraient-ils conduire à une réduction des émissions de gaz à effet de serre par rapport à la situation antérieure ?
8. Est-ce que la Municipalité pourrait prévoir et planifier des mesures supplémentaires pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de la STEP de Vidy et viser à leur élimination totale le plus rapidement possible et conformément au plan Climat ?

Discussion

M. Johann Dupuis (EàG) : – Vous avez tous et toutes reçu le texte. Je vais reprendre certaines parties, mais je ne vais pas évoquer chaque ligne. La raison première de cette interpellation urgente, c'est la publication des résultats d'une recherche récente de l'Institut fédéral des sciences et technologies abrégée EAWAG qui a été communiquée par la presse en janvier 2022. Ça a été repris par de nombreux journaux.

Cette recherche démontre que les émissions de gaz à effet de serre des stations d'épuration en Suisse ont été sous-estimées. Elles émettent beaucoup plus de gaz hilarant que ce que les chiffres officiels communiquent. Le protoxyde d'azote, c'est le troisième gaz à effet de serre le plus important à réguler selon le protocole de Kyoto. Le protoxyde d'azote est un gaz qui a un pouvoir radiatif 165 fois plus important que celui du CO₂. C'est une substance gênante à éliminer rapidement. Il s'agit d'une des principales substances qui contribuent à l'appauvrissement de la couche d'ozone.

Il y a un dernier point que je n'ai pas développé. Il s'agit de la contribution du protoxyde d'azote à la surfertilisation des écosystèmes. Cela provoque une vitrification des écosystèmes. La cause première, c'est dans l'agriculture. C'est une des raisons principales de l'appauvrissement de la

biodiversité en Suisse. C'est un gaz dont il s'agit de limiter les émissions au plus vite, de la manière la plus forte possible pour protéger l'environnement, au nom de la production de l'ozone et de la protection de la biodiversité.

D'après les calculs des chercheurs de la EAWAG, aux émissions s'ajoutent d'autres gaz à effet de serre. Il y a deux gaz qui comptent pour 20% des émissions d'une STEP. Si on fait une grossière extrapolation, je dois avouer que c'est grossier... si on prend en compte le bassin de population de la STEP de Vidy, cela donnerait des émissions de 13 800 t de CO₂ équivalent qu'on doit à cette STEP. C'est six fois plus que le Plan climat de la Ville de Lausanne.

C'est une extrapolation. Il faudrait mener une campagne de mesures exactes à la source. J'ignore si cela a été le cas jusqu'ici. C'est une question de l'interpellation urgente. Ce chiffre de 13 800 t est élevé. Il correspond à la totalité des gaz à effet de serre produits par les chauffages des bâtiments en main de l'administration communale.

Selon les EAWAG, la réduction des gaz à effet de serre doit constituer une priorité politique. C'est un objectif facile à atteindre sans contrarier les objectifs de protection des eaux, ou de fourniture en eau potable auxquelles contribuent les STEPs. Les émissions de gaz hilarant peuvent être efficacement combattues. On parle de processus de dénitrification. Cela peut être réduit par une meilleure gestion de l'exploitation, notamment dans le cas de l'aération. On peut aussi penser à des techniques de catalyseur à l'image de ce qui a été fait pour réduire les émissions des voitures. La combustion peut générer des émissions de protoxyde d'azote si ces combustions ne sont pas gérées de manière efficace.

Le Conseil communal a déclaré une urgence climatique par un vote en novembre dernier. Constatant que le Plan climat sous-estime les émissions de gaz à effet de serre de la STEP de Vidy et ne propose aucune mesure pour y remédier, cette interpellation décide de poser un certain nombre de questions. Si le président m'y autorise, je vais passer à la lecture de la première question.

La Municipalité a-t-elle pris connaissance des résultats de la recherche de EAWAG ? Quelles conclusions en tire-t-elle ?

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Je me réjouis de l'interpellation de Johann Dupuis. Je n'ai pas préparé beaucoup de phrases hilarantes pour aller dans le sens. La situation est beaucoup plus réjouissante.

La Municipalité a bien pris connaissance des recherches réalisées par EAWAG et leurs résultats. La Municipalité a lu attentivement cette revue qui concerne l'eau, le gaz et la chaleur. Le chef du Service de l'eau a participé en septembre passé, avant les publications, au centième congrès des entreprises en lien avec l'épuration des eaux au niveau français. Il participait à un colloque pour le N₂O et l'assainissement, avec de grands partenaires avec qui nous travaillons, comme Veolia et Suez. Mais aussi les grands opérateurs publics français, en la matière.

La Municipalité se réjouit que de telles recherches soient effectuées et qu'elles permettent de faire évoluer la compréhension des sujets importants. J'ai essayé de convaincre le groupe PLR de s'intéresser aux boues, et ça n'est pas un sujet...

La Municipalité relève le bilan des gaz à effet de serre. Tout bilan implique des incertitudes, aussi bien dans la définition du périmètre que dans les méthodes de calcul utilisées. Les auteurs de l'étude indiquent leur méthodologie qui permet de déterminer des facteurs d'émission pour les stations d'épuration. Mais les facteurs restent sujets à une variabilité importante. On a parlé des processus biologiques. Ils sont plus variables que les processus physico-chimiques. La prudence est de mise.

Cela ne minimise en rien l'alarme donnée par Johann Dupuis. La STEP de Vidy n'a pas fait l'objet de la recherche. Le Service de l'eau suit les différentes recherches sur le sujet en Suisse et en France. Il y a eu des parutions récentes, je l'ai dit. Ces recherches ont débuté il y a une dizaine d'années ou il y a douze ou vingt-quatre mois. Voilà pour les éléments les plus positifs.

Il faut préciser que la STEP de Vidy ne disposait pas, vu son âge, de traitement de dénitrification. La nouvelle installation comprendra de nouveaux outils. Pour l'instant, nous n'avons pas ce problème de production de gaz hilarant. C'est pourquoi la Municipalité estime que la STEP de Vidy n'est pas concernée par une telle sous-estimation. La Municipalité va se pencher de manière approfondie sur la nouvelle installation afin de s'assurer que les dernières bonnes pratiques soient prises en compte. La réalisation d'un bilan des gaz par la société qui construit la nouvelle STEP va être lancée, indépendamment de cette interpellation. Les résultats seront considérés.

M. Johann Dupuis (EàG) : – La Municipalité considère-t-elle que l'importance des émissions de gaz à effet de serre de la STEP de Vidy pourrait avoir été sous-estimée par le Plan climat ?

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – La STEP de Vidy a été évaluée sur la base du volume d'eau traité, indiqué dans le rapport de gestion 2019. La société Epura l'a mentionné, à savoir 30 483 235 m³. Les facteurs d'émissions proviennent des bases de données d'inventaire d'analyse de cycle de vie dont les principaux développeurs sont les institutions suisses du domaine des EPF. Il s'agit de facteurs d'émissions spécifiques à des stations d'épuration de la taille de celles de Vidy. Affiner le travail pour déterminer des facteurs spécifiques à la STEP de Vidy n'avait pas été jugé utile en raison du volume de d'émissions concernées.

Les facteurs d'émission sont : prétraitements des boues, 0,02kg de CO₂ équivalent mètres cubes pour les émissions de méthane, 0,01 kg équivalent par mètre cube pour les émissions de protoxyde d'azote. S'agissant du traitement biologique dont il est question dans cette interpellation, 0,05 kg de CO₂ équivalent par mètre cube pour les émissions de protoxyde d'azote. En utilisant ces données, et en considérant à la fois le prétraitement des boues, ainsi que le traitement biologique et la dénitrification, les émissions de la STEP ont été évaluées par Quantis à 2,386 tonnes de CO₂ équivalent en 2019.

L'approche suivie pour l'établissement des émissions d'eaux usées correspond aux standards actuels et correspond plutôt aux émissions potentielles de la nouvelle STEP avec une étape de dénitrification. Les émissions ont été surestimées par rapport à l'ancienne STEP.

Dans le cadre du Plan climat, un recalcul du bilan des émissions de la ville est prévu tous les cinq ans. Si d'ici là d'autres standards se sont imposés, le calcul sera effectué avec ces nouveaux standards. De même, si ces nouveaux standards devaient être établis dans un environ temporel plus réduit, un nouveau calcul pourrait être réalisé.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Dispose-t-on d'estimations ou de mesures autres des émissions de la STEP de Vidy que celles contenues dans le bilan des gaz à effet de serre produit pour le Plan climat ?

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Non. Aucune mesure de N₂O n'a été faite à Vidy. Ce paramètre n'est pas pertinent pour le moment.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Qu'en est-il de la situation d'autres STEPs comme celle de Brétigny ? Nous disposons d'informations sur leurs émissions ?

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – L'association qui gère la STEP de Brétigny ne dispose pas d'étapes de dénitrification. Aucune mesure de N₂O n'est effectuée.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Dans le domaine médical, une exposition trop élevée au protoxyde d'azote peut avoir des conséquences sur la santé. Le niveau d'émission de la STEP de Vidy pourrait-il être dangereux pour les employés ?

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Ils font l'objet d'un suivi médical régulier. Aucune anomalie n'a été détectée en lien avec de tels gaz à effet de serre dans la mesure où il n'y a pas de production dans les mesures évoquées par l'interpellateur.

M. Johann Dupuis (EàG) : – La Municipalité est-elle prête à mener une campagne de mesures des émissions réelles de gaz à effet de serre produites par la STEP de Vidy ? On parle d'une campagne d'émission réelle, mesurée à la source, et pas déduite par facteur d'estimation. L'étude de l'EAWAG

dit que si on veut des mesures exactes, il faut les mesurer à la sortie de la STEP et par un calcul de déduction qui comporte des incertitudes.

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – S’agissant des conséquences des étapes de dénitrification et de la production de N_2O , puisque cette ligne de traitement n’est pas activée actuellement, ça n’a pas beaucoup de sens. Ce qui est certain, c’est qu’on va faire un bilan de gaz à effet de serre dans leur ensemble pour la STEP, parfois avec des mesures réelles et parfois déduites. C’est lié aux conditions dans lesquelles on peut le faire. On ne peut pas mettre un couvercle à certains endroits et faire des mesures. Il y a des éléments qui nous échappent en partie. On va se tenir au courant des évolutions.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Quels sont les éventuels processus de dénitrification déjà en place à Vidy ? Cela pourrait conduire à une réduction des émissions de gaz à effet de serre par rapport à la situation antérieure ?

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Il n’y a pas d’étape actuellement. La nouvelle étape biologique de la STEP du Vidy fera l’objet d’une attention particulière et de même pour la future ligne d’incinération.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Est-ce que la Municipalité pourrait prévoir et planifier des mesures supplémentaires pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de la STEP de Vidy et viser à leur élimination totale ?

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Nous allons réduire au maximum la production de gaz à effet de serre sur le site de la STEP de Vidy. Particulièrement en tenant compte de la question du N_2O . Les premières évaluations des conséquences et des déductions à en tirer faites par le Service de l’eau en lien avec les différentes études de l’EAWAG consistent à voir qu’une grande partie du travail doit s’effectuer au niveau de la gestion de la vie des boues et des processus biologiques qui s’y déroulent avec un travail de réglage fin au niveau de l’utilisation, du cycle de vie des différentes bactéries et d’un suivi notamment par ADN, qui est particulièrement mentionné dans les différents documents. On va se tenir au courant des évolutions, et le cas échéant renseigner le Conseil en lien avec les différents préavis liés à Epura.

La discussion est ouverte.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Merci monsieur le municipal pour ces réponses détaillées aux questions. On constate qu’on est dans une situation particulière, la recherche fournit des résultats qui ont de quoi alarmer à l’échelle de la Suisse. La situation de nos années particulières en cela que les émissions de N_2O ne sont pas encore un problème pourrait le devenir dans le futur, avec les opérations de rénovations qui sont encore en cours à la STEP de Vidy.

Cette situation est évidemment favorable, mais elle doit mener ce Conseil communal à être vigilant pour ce qui est de la suite du développement de la STEP de Vidy. Je suis rassuré par les propos de Monsieur le municipal qui ne s’est pas engagé à des mesures ou à des décisions formelles, mais qui laisse entendre une certaine ouverture.

C’est pour cela que je vais proposer à ce Conseil communal une résolution qui, à mon avis, pourrait être acceptée sans problème par le municipal lui-même. Je vous la lis, et je la fournirai à M. Tétaz pour diffusion.

Résolution Johann Dupuis

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité communique sur les émissions de gaz à effet de serre de la STEP de Vidy dès que celle-ci sera opérationnelle après rénovation et prenne toutes les mesures nécessaires à une réduction rapide des émissions de gaz à effet de serre le cas échéant.

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Les montants nécessaires à la transformation de la STEP de Vidy devront être complétés sur la question de l’incinération et la mise à jour du potentiel de la transformation des boues partiellement asséchées en chaleur pour les

Services industriels. Dans ce cadre, ce serait l'occasion de faire un bilan et d'informer le Conseil régulièrement ou en tout cas à cette étape.

La discussion est close.

Le Conseil, par 58 oui, 6 non, et 7 abstentions, adopte la résolution de M. Johann Dupuis.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente M. Johann Dupuis (EàG) et consorts : « Les STEPs de la région lausannoise sont-elles trop nocives pour le climat et la couche d'ozone ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellateur, disant :

« Le conseil communal souhaite que la Municipalité communique sur les émissions de gaz à effet de serre de la STEP de Vidy dès que celle-ci sera opérationnelle après rénovation et prenne toutes les mesures nécessaires à une réduction rapides des émissions de gaz à effet de serre le cas échéant »

Interpellation urgente de Mme Mathilde Maillard (PLR) et consorts : « Fondation BBL : qui mène la danse ? »

Développement

A l'automne 2021, à la suite de divers troubles constatés et relatés par les médias, le Conseil de fondation du Béjart Ballet a mandaté un audit. Les différents troubles au sein de la compagnie Béjart ne datent cependant pas de 2021, puisqu'un audit avait été commandé en 2008 déjà pour détecter de potentiels problèmes de gouvernance.

Les problèmes constatés dans le rapport d'audit de 2021 révèlent qu'il pourrait y avoir des incidences sur la santé et la sécurité des employés de la Fondation BBL. De plus, l'Ecole Rudra Béjart a été contrainte de fermer ses portes.

Alors que la Ville de Lausanne a, dans son budget 2022, reconduit la subvention annuelle de CHF 5,3 millions pour la Compagnie Béjart, nous interpellons la Municipalité en lien avec la gouvernance de la Fondation Ballet Béjart Lausanne.

« *Depuis bientôt 35 ans, le Béjart Ballet Lausanne contribue au rayonnement de la danse à travers le monde* » peut-on lire sur le site internet du Béjart Ballet Lausanne. Or, depuis à tout le moins le printemps 2021, la Compagnie Béjart fait l'objet de critiques et de suspicions graves, qui tendent à faire rayonner davantage les problèmes de gouvernance constatés au sein de cette compagnie dont la Ville est largement représentée au sein du Conseil de fondation.

Plus grave encore, les problèmes de gouvernance de la compagnie auraient des conséquences directes sur la santé et la sécurité des travailleuses et des travailleurs et l'école de danse a dû fermer ses portes.

Alors que le Conseil de fondation du Béjart Ballet Lausanne avait commandé un rapport d'audit en juillet 2008 déjà (soit moins d'une année après l'entrée en fonction de l'actuel directeur artistique), la situation se serait continuellement dégradée, si bien qu'un nouvel audit a dû être effectué fin 2021.

D'après les médias, l'audit de 2021 aurait révélé de « sérieux problèmes » au sein de la troupe en lien notamment avec le directeur artistique de la compagnie. Le Conseil de fondation a annoncé, par la voix du Syndic de Lausanne, des « mesures fortes » et qui « suivent toutes les recommandations de l'audit » soit notamment la désignation d'un directeur général pour la Compagnie et la création d'une commission du personnel. L'École Rudra-Béjart est quant à elle fermée depuis juillet 2021.

A ce jour, toutefois, la nomination du directeur général n'a pas encore été annoncée, l'actuel directeur artistique est resté en fonction et aucune mesure permettant la réouverture de l'École Rudra Béjart n'a été annoncée.

Rappelons que la Ville de Lausanne contribue au Béjart Ballet Lausanne à hauteur de CHF 5,3 millions chaque année et qu'elle est représentée par 3 membres au Conseil de fondation.

Soucieuse que le Béjart Ballet Lausanne continue à participer au rayonnement de la danse et de notre Ville sur le plan international et redevienne dès que possible un lieu de formation prestigieux, la soussignée interpelle de manière urgente la Municipalité de Lausanne.

Nous posons les questions suivantes à la Municipalité :

Audit de 2008 :

- Quand l'audit effectué en 2008 a-t-il été publié ? Cas échéant, pourquoi n'a-t-il pas été publié dès sa transmission au Conseil de fondation ?
- Les recommandations de l'audit de 2008 ont-elles été suivies ? (notamment en lien avec la programmation) ?
- Audit de 2021 :
- Combien a-t-il coûté et quand sera-t-il publié ?
- Quelles seront les compétences de la commission du personnel qui sera mise en place ?
- Cas échéant, comment le Conseil de Fondation entend-il assurer le contrôle des processus mis en place ?
- Quelles sont les mesures préventives qui sont envisagées par le Conseil de fondation afin de prévenir les atteintes à la santé et à la sécurité des employés ?
- Quelles sont les mesures prises en lien avec la consommation de drogue au sein de la Compagnie ?
- Quelles seront les prérogatives du Directeur général ? Quand sera-t-il nommé ?
- Qu'advient-il de l'École Rudra Béjart et qu'en est-il, à l'heure actuelle, des étudiants et des enseignants ?
- Sur les CHF 5,3 millions de subventions octroyées par la Ville chaque année durant la précédente législature, quelle part était dédiée à l'école Rudra Béjart ?
- Que va-t-il advenir de ce montant en 2022 alors que l'école est fermée ?
- Quelle part du budget total de la Compagnie est couverte par ses revenus propres et quelle part est couverte par la subvention de la Ville ?

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – Je vous remercie d'avoir accepté l'urgence soir. Urgence il y a, en particulier quand il s'agit de la santé et de la sécurité des travailleurs. Il est question ce soir d'une des institutions culturelles phares de la Ville.

Le Ballet Béjart nous tient à cœur, au-delà de l'attrait pour la danse. Il contribue au rayonnement de la Ville en son sein, en Suisse et à l'international. La compagnie Béjart participe à faire de Lausanne une place culturelle importante que nous voulons préserver. Pas à n'importe quel prix.

Aujourd'hui, c'est 5,3 millions que la Ville de Lausanne octroie à la fondation. Il y a trois représentants au Conseil. La Ville doit tout mettre en œuvre pour que les atteintes à la santé des travailleurs soient limitées. Il y a des mesures qui vont être mises en place ?

Béjart, ce n'est pas que le ballet. Depuis 1992, l'école de danse formait des danseurs de toutes nationalités avec une renommée mondiale. En raison des troubles que vous connaissez, l'école a subitement fermé ses portes en juillet dernier. Aucune réouverture n'est annoncée. Que de changement.

Seul paramètre constant, la subvention de la Ville à hauteur de 5,3 millions. Dans ce contexte, on peut se demander ce que va faire la compagnie des 5,3 millions. Que va-t-on faire aujourd'hui ? Ce sera l'objet d'une deuxième série de questions. Il ne s'agit pas de s'en prendre au Ballet Béjart. Il s'agit de questionner la Municipalité sur les processus au sein des institutions qu'elle subventionne. Et pour prévenir ou rétablir des situations de crise. Il s'agit grosso modo de faire part des préoccupations au sujet d'une institution culturelle phare chez nous.

Sur l'audit de 2008, quand l'audit a-t-il été publié ? Pourquoi n'a-t-il pas été publié à sa transmission au Conseil de fondation ?

Réponse de la Municipalité

M. Grégoire Junod, syndic : – Mesdames et messieurs les conseillères et conseillers communaux, madame Mathilde Maillard, c'est volontiers que je réponds à votre interpellation urgente. Je ne perçois pas complètement l'urgence, mais je vous réponds malgré tout avec plaisir. Il n'y aura pas beaucoup d'éléments nouveaux communiqués par la Municipalité, en plus de ceux qui ont été communiqués au moment où a été publié le rapport d'audit de 2021. Nous avons aussi rendu public l'audit de 2008.

Quelques remarques préliminaires. Hormis la crise que le Ballet Béjart a connu, une crise très sérieuse qui affecte les activités de la compagnie, le ballet a moins tourné qu'auparavant. A Lausanne, cela a pris la forme de spectacles petit format proposés au public. Malgré le contexte sanitaire, le Covid et la crise que l'institution a traversée, il y a eu un immense succès public. La plupart des spectacles du Ballet Béjart à l'étranger et à Lausanne se déroulent à guichet fermé. Le succès public n'est pas démenti.

Quelques mots sur l'audit de 2008. Il portait sur une analyse artistique, financière et opérationnelle du Ballet Béjart et sur le positionnement culturel de la compagnie. C'est important de le rappeler. Dans votre texte, vous laissez entendre certaines choses. Il n'y a pas de continuité entre 2008 et 2021. En 2008, l'audit intervient à la succession de Maurice Béjart. Il s'agissait de définir le positionnement futur de la compagnie. Notamment la question de la répartition patrimoniale.

En 2021, l'audit porte sur une crise relative à des rapports de travail. Il s'agit du climat de travail. Ces différents points, en 2008, ont évoqué des questions d'organisation de travail. Marginalement, ça n'était pas le cœur de l'audit. C'est utile de le rappeler.

Pour répondre à votre question, l'audit de 2008 a été rendu public en même temps que l'audit 2021, le 29 octobre dernier. Aucun des membres de la Municipalité actuelle n'était alors en fonction. En 2008, l'audit a été considéré en interne et ne nécessitant pas de communication publique. Cette fois-ci, nous avons agi différemment. Nous avons rendu public notre audit. Pour éviter des spéculations et des fantasmes sur l'audit de 2008, nous l'avons aussi rendu public.

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – Le Parti socialiste se souci particulièrement du candidat PLR au Conseil, j'ai le plaisir de vous informer que ce sera la liste numéro 8. A la 2^e question sur l'audit de 2008 : les recommandations de l'audit ont-elles été suivies ?

M. Grégoire Junod, syndic : – Toutes les recommandations n'ont pas été suivies, mais une large partie. Il s'agissait d'un audit qui émettait une série de recommandations sur le positionnement de la compagnie. Des recommandations ont été implémentées : la clarification des relations avec la Ville, mais aussi entre les deux fondations, à savoir le Ballet Béjart et la Fondation Maurice Béjart, l'amélioration des conditions d'engagement des danseurs, etc. Pour la production, il était inscrit qu'il fallait rester flexible : 75% de Béjart et 25% d'autres chorégraphes. Depuis 2008, le Ballet Béjart

joue presque toujours à guichet fermé. Les choix chorégraphiques ne sont pas mis en cause. En 2021, ce qui est mis en cause, c'est une question de traitement vis-à-vis du personnel.

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – La suite des questions porte sur l'audit de 2021. Combien a-t-il coûté ? Quand sera-t-il publié ? Où a-t-il été publié ?

M. Grégoire Junod, syndic : – L'audit de 2021 a coûté 215 000 francs. Ce n'est pas rien. Les crises institutionnelles coûtent cher. A ces dépenses, il faut ajouter des dépenses de conseil juridique importantes. Il y a des procédures de licenciement engagées. Ça n'est jamais sans risque. Ce sont des opérations coûteuses. C'est utile de le rappeler. C'est pour ça qu'on se passe de ce genre de crise. Quand elles se produisent, on essaie de les traiter sérieusement, mais cela a un coût. Cela doit nous prévenir pour la suite.

L'audit a été rendu public à la presse. Il est propriété de la fondation, et il est accessible au public, conformément à la Loi sur l'information. Au sens strict du terme, la question pourrait se poser. Si vous avez lu l'audit, en réalité, il porte atteinte aux droits de la personnalité. Plusieurs personnes sont mentionnées, elles sont clairement nommées, et elles sont mises en cause dans l'audit.

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – Quelles seront les compétences de la commission du personnel qui sera mise en place ?

M. Grégoire Junod, syndic : – Je serais tenté de vous dire : les compétences habituelles d'une commission du personnel. C'est un peu ça. Elle aura pour mission de représenter le personnel auprès de la direction. Elle favorise la concertation. Ce sera entre les représentants des employés et des employeurs.

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – Comment le Conseil de fondation entend-il assurer le contrôle des processus mis en place ?

M. Grégoire Junod, syndic : – Comme dans toutes réformes qui doivent être conduites, on doit nommer des personnes. Ce qui est annoncé, c'est la nomination d'un ou d'une future directrice ou directeur général. L'engagement aussi de responsables spécifiques pour les ressources humaines. Le recrutement de ces postes prend un certain temps.

Il faut définir un cahier des charges, les mettre au concours et recruter. J'y reviendrai. Ces postes seront mis au concours durant le mois de février, d'abord le poste de directeur et derrière celui des ressources humaines.

On a une période intermédiaire. Pour les ressources humaines afin d'assurer un suivi et mettre en place des mesures qui étaient demandées par les danseurs pour assurer un suivi et un contrôle. Dans cette phase intermédiaire, le Conseil de fondation essaie de suivre directement et d'assurer un rôle plus opérationnel le temps qu'on puisse recruter un directeur général.

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – Quelles sont les mesures préventives qui sont envisagées par le Conseil de fondation afin de prévenir les atteintes à la santé et à la sécurité des employés ?

M. Grégoire Junod, syndic : – L'audit de 2021 a relevé une série de problèmes sérieux dont une des causes identifiées a été le manquement dans la gestion des ressources humaines. De ce point de vue, l'engagement d'une personne responsable spécifiquement des ressources humaines fait partie des mesures proposées dans ce cadre. C'est décidé par le Conseil de fondation, et cela faisait directement suite aux recommandations de l'audit.

C'est utile de redire que le Conseil de fondation du BBL a suivi l'entier des recommandations des auditeurs, à la fois la nomination d'un poste de directeur général qui chapeaute l'ensemble de la structure et la création d'un poste de responsable des ressources humaines.

Je reviens sur ce que je vous ai dit : c'est une mesure qui doit permettre de ne pas reproduire la situation qu'on a connue et la mise en place d'une direction à l'intérim doit permettre de stabiliser la situation. On doit avoir une structure saine et être en mesure de faire remonter les problèmes. C'est ce qui a fait défaut au sein du BBL.

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – Quelles sont les mesures prises en lien avec la consommation de drogues au sein de la compagnie ?

M. Grégoire Junod, syndic : – C'est utile de préciser aussi que sur ce plan-là, l'audit n'a pas complètement confirmé les soupçons et allégations qui ont figuré dans la presse. D'autres ont été confirmés, mais celle-ci ne l'a pas été. Nous avons rappelé le Conseil de fondation et ça a été indiqué à la direction qu'il indiquait à l'ensemble du personnel qu'il y aurait une tolérance zéro en la matière. Une attention particulière sera accordée.

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – Quelles seront les prérogatives du directeur général et quand sera-t-il nommé ?

M. Grégoire Junod, syndic : – Le poste sera mis au concours en février. Il faut quand même attendre quelques mois avant sa nomination. Vous connaissez les processus de recrutement. Si on met au concours en février, on va auditionner au mois de mars, il y aura des tours d'audition, il faudra attendre une fin de délai de congé pour permettre à la personne d'entrer en fonction. Ce sera à l'horizon du milieu de l'année 2022 qu'on aura un nouveau directeur général. Le cahier des charges est en cours de finalisation.

Au vu de l'importance du poste, du positionnement particulier de ce poste avec un directeur artistique, ce n'est pas un poste tout simple. On cherchera une personne avec un profil expérimenté, spécialisé, et qui puisse si possible entrer en fonction le plus vite possible. Comme je vous l'ai dit, ce sera au courant 2022.

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – Qu'advient-il de l'école Béjart et des étudiants et des enseignants ?

M. Grégoire Junod, syndic : – L'école a été fermée fin 2021. Il y a une réflexion en cours, sur le positionnement, les ambitions et le projet artistique. Les conditions d'accueil, d'accès, la structuration de l'école de danse. Cette réflexion est conduite par la Fondation. Elle devrait permettre de pouvoir proposer un projet remodelé de l'école d'ici à 2023.

Des élèves ont été engagés comme stagiaires, un élève a été engagé dans une compagnie et tous les autres élèves ont intégré d'autres centres de formation. L'ensemble du personnel a été remercié, tous les contrats ont été rompus, les indemnités légales et les préavis respectés.

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – Sur les 5,3 millions de subventions octroyées par la Ville chaque année durant la précédente législature, quelle part était dédiée à l'école Béjart ?

M. Grégoire Junod, syndic : – 200 000 francs étaient dédiés sur un budget total de 800 000 francs. Le reste est assuré par du mécénat.

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – Que va-t-il advenir de ce montant en 2022, alors que l'école est fermée ?

M. Grégoire Junod, syndic : – Le montant de la subvention 2022 a été maintenu, comme vous le savez. Il a été voté dans le cadre du budget de la Ville de Lausanne. Pour nous, il est exclu d'augmenter les subventions, bien évidemment.

En même temps, comme je l'ai dit, le BBL a fait face à deux crises : le Covid, qui a réduit le nombre de tournées et qui est un facteur de recettes importantes, et la crise liée à l'audit qui a généré des coûts importants. Cela signifie qu'à ce jour, les subventions ont été maintenues. Elles seront utilisées, et on fera le bilan à la fin de l'année 2022. S'il y a des soldes positifs de subventions, on a la possibilité de les récupérer.

Ça a été fait pour beaucoup d'institutions culturelles ces dernières années. Pour certaines, la crise a généré des recettes supplémentaires liées à des indemnités venues de la Confédération et du Canton qui ont permis à la Ville de Lausanne de récupérer de l'argent. On verra ce qu'il en sera en 2022.

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – Quelle part du budget total de la compagnie est couverte par ces revenus propres et quelle part est couverte par la subvention de la Ville ?

M. Grégoire Junod, syndic : – Je me focaliserai sur l'année 2019. Les subventions COVID représentent 50%. Le reste est couvert par les recettes de billetterie en Suisse, les recettes de billetterie durant les tournées, et les mécènes et les sponsors.

Discussion

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – Merci, monsieur le syndic pour les réponses aux questions de l'interpellation. Vous l'avez compris, le but de l'interpellation n'est pas de jeter la pierre sur le Ballet Béjart. C'est plutôt de se tourner vers l'avenir et d'espérer que le Ballet Béjart retrouve sa réputation d'antan et sa prospérité.

Je suis quand même un peu étonnée des réponses en lien avec l'école. Je trouve particulier, je vous le dis sincèrement, que quand il y a des soucis au sein d'une école en lien avec la direction, on ferme l'école, on replace les étudiants dans d'autres écoles, certainement à leurs frais. Peut-être que c'est une spécificité lausannoise. On a vu encore aujourd'hui ce qui se passe au Conservatoire. Cela étant, nous sommes tournés vers l'avenir et je souhaiterais déposer une résolution : le Conseil communal demande à la Municipalité de lui faire part des ambitions de la Ville pour l'avenir du Béjart Ballet Lausanne et de l'école atelier à court, moyen et long terme.

À court terme, car je crois qu'on est assez soucieux de ce qui va devenir de la mise en place des mesures présentées ce soir. À moyen terme, car compte tenu de ce qui s'est passé, le Ballet Béjart, même si vous nous affirmez que la réputation n'est pas entachée à l'international, même s'il y a le Covid, ce qu'on peut constater, si on fréquente le Ballet Béjart, c'est qu'il y a une nette réduction des tournées à l'international. Le Ballet Béjart va beaucoup moins à l'étranger pour des périodes beaucoup plus courtes et beaucoup moins longues. On le constate.

À long terme, car il est dans l'intérêt de cette ville que le Ballet Béjart continue à rayonner et à faire rayonner Lausanne.

Résolution Mathilde Maillard

Le Conseil communal demande à la Municipalité de lui faire part des ambitions et objectifs de la Ville pour l'avenir du Béjart Ballet Lausanne et de l'école-atelier Rudra Béjart à court, moyen et long termes.

M. Grégoire Junod, syndic : – Je n'ai pas de problème avec votre résolution. Cela dit, je ne vous ai pas dit que la réputation n'était pas entachée. C'est une sérieuse crise que nous avons traversée. Ce que je vous dis, c'est beaucoup plus basique que cela. En 2021, pour les tournées et les spectacles qui ont été tournés ici, ils ont été joués à guichet fermé. Ça ne veut pas dire que la réputation n'est pas entachée et qu'elle pourrait ne pas l'être dans les mois qui viennent. Nous n'avons pas de réponse.

Comme nous n'avons pas la réponse non plus à l'impact que cette crise a sur la situation. Il faut se relever. Ce n'est pas évident. On va faire le nécessaire pour être là en soutien et pour que les choses se fassent conformément à ce qu'a décidé le Conseil dans le respect des règles, dans le respect des engagements pris pour soutenir la structure. Ce n'est jamais gagné d'avance.

Sur les tournées, vous avez raison, il y en a moins. C'est clairement antérieur à la crise de 2021. C'est antérieur également au coronavirus. Depuis 2010 et jusqu'à 2020, on a une diminution de tournées à l'étranger. Les baisses de l'euro ont compliqué l'exportation de spectacles suisses à l'étranger. C'est indéniable que ça a joué un rôle. Ça a réduit à la fois le nombre et la valeur des tournées à l'étranger. Le Ballet Béjart tournait avant la crise du COVID plutôt entre 50, 60 dates par année à l'étranger – ce n'est pas si mal – contre 80 ou 90 à la plus belle époque. Il a su faire face à cette situation du point de vue financier. On devrait pouvoir garder un nombre de tournées important.

La discussion est ouverte.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – J'ai trouvé l'interpellation intéressante. Le Ballet Béjart est un symbole fort de Lausanne. La Ville de Lausanne a investi plus de 6 millions par année dans ce symbole fort. Ce qui se passe au Ballet Béjart doit nous intéresser en premier lieu.

J'aurai deux questions pour M. le syndic. La première : comment peut-on obtenir cet audit ? La deuxième : par rapport aux résultats de l'audit, est-ce qu'il va y avoir des changements au niveau du Conseil de fondation, qui, je le rappelle, est l'organe suprême de contrôle et de responsabilité par rapport à la crise qu'il y a eu ? Est-ce que le rapport promet ou demande des changements en termes de membres et en termes de gouvernance ?

M. Oleg Gafner (Les Verts) : – Je me permets d'évoquer ce qu'a dit un humoriste genevois dans le cadre de la Revue de Lausanne suggérant de renommer la station de métro de la Riponne.

Avant d'en arriver là, les Verts souhaiteraient avoir des changements profonds dans l'organisation et le climat de travail du BBL. Raison pour laquelle nous avons soutenu l'urgence ce soir. Toutefois, nous rejoignons les propos de M. le syndic quant à l'attente des résultats de l'implémentation de la nouvelle structure nécessaire pour tirer un bilan.

A titre personnel, je m'étonnerai que les situations de harcèlement, d'homophobie ou de népotisme puissent être considérées comme un fait réglé par le renvoi du directeur de production, surtout en maintenant en poste des responsables et témoins de certains traumatismes.

Je profite de l'opportunité de cette tribune pour rappeler notre solidarité auprès des artistes et des personnes qui ont subi ces situations honteuses et condamnables, raison pour laquelle le groupe des Verts soutiendra la résolution.

Mme Françoise Piron (PLR) : – J'aurai une question pour M. le syndic concernant cet audit dont nous avons parlé. Y a-t-il eu des témoignages des étudiants de l'école ou pas ? Si j'ai bien compris, les personnes qui ont été interviewées dans le cadre de cette enquête n'étaient pas les anciens étudiants.

L'école ayant fermé, je peux bien comprendre qu'il n'y avait plus d'étudiants, mais il y avait d'anciens étudiants de l'école, et je m'étonne qu'il n'y en ait pas. Je voudrais savoir si vraiment il n'y a pas eu de témoignages d'élèves. Ils étaient mineurs au moment des faits. Je voulais savoir un peu.

S'il n'y a pas eu d'élèves, pourquoi ne sommes-nous pas allés chercher des élèves qui auraient pu témoigner ?

M. Grégoire Junod, syndic : – Ce que je propose, c'est que vous lisiez l'audit avant puisqu'il est accessible au public. Vous pouvez le demander au Conseil de fondation du BBL. Si vous ne connaissez pas l'adresse, vous pouvez m'écrire, car j'en suis membre. Ça vous permettra de le voir et de lever les doutes sur la manière dont les choses ont été faites.

L'audit a été ouvert à l'ensemble des employés du Ballet Béjart. Nous avons eu de nombreux témoignages de personnes qui travaillent au BBL. La quasi-totalité a répondu, à une personne près. Pour le reste, on a reçu des dizaines de témoignages. De ce point de vue-là, l'audit a atteint son but qui était de pouvoir avoir un large spectre de ce qui s'y était passé.

Quant au Conseil de fondation, pour répondre à la question de M. Moscheni, qui a toujours envie de demander quelles sont les têtes qu'on va couper quand il y a une crise, je me réjouis que vous lisiez l'audit, car vous pourrez y lire de vous-même que le travail du Conseil de fondation est largement salué – le travail de sa présidente en particulier – et la confiance vis-à-vis du Conseil de fondation est relevée par les auditeurs.

Encore une fois, vous le lirez de vous-même. C'est volontiers qu'on peut vous le transmettre.

Mme Françoise Piron (PLR) : – J'ai eu des parents d'élèves de l'école qui m'ont transmis leur inquiétude. Ils n'ont pas eu l'impression d'avoir été écoutés. On ne leur a pas demandé leur avis.

Leurs enfants n'ont pas été audités. Je voudrais savoir si c'est un choix ou si vraiment il n'y a eu aucun élève. Il s'agit de personnes mineures. C'était important. Je suis un peu désarmée pour répondre à ces parents suite à votre réponse générale. Je ne comprends pas très bien. Je le répète, ce sont des parents qui sont inquiets.

M. Grégoire Junod, syndic : – Je vous répète ce que j'ai dit : l'audit était ouvert à tout le monde, y compris à tous les anciens collaborateurs et tous les élèves. Beaucoup ne sont pas mineurs. Il y en a, mais pas tous.

La discussion est close.

Le Conseil, par 69 oui, 0 non, et 4 abstentions, adopte la résolution de Mme Mathilde Maillard.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de Mme Mathilde Maillard (PLR) et consorts : « *Fondation BBL : qui mène la danse ?* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellatrice, disant :

« Le Conseil communal demande à la Municipalité de lui faire part des ambitions et objectifs de la Ville pour l'avenir du Béjart Ballet Lausanne et de l'école-atelier Rudra Béjart à court, moyen et long termes. »

Interpellation de M. Fabrice Moscheni (UDC) et consorts : « Validons les chiffres iconoclastes du stagiaire-comptable Moscheni concernant le budget 2019 »

Développement

Le 10 octobre 2018, dans le cadre du communiqué de presse au sujet du budget de fonctionnement 2019, on pouvait lire :

« Le budget 2019 de la Ville présente un important déficit de 42 millions de francs. La conjugaison, équivalant à 5 points d'impôts, de la mise en œuvre de la RIE III vaudoise (12 millions) et de l'augmentation des charges cantonales (16 millions), grève le budget. Sans elle, ce dernier afficherait un déficit de 14 millions, reflétant la bonne tenue des éléments maîtrisables par la Municipalité. Le Plan structurel d'amélioration financière (PSAF II) amène, pour sa part, une amélioration de 12,5 millions. »

La Municipalité indiquait ainsi que la Ville maîtrisait ses charges, mais que la RIE III sapait ses efforts et que la RIE III était responsable du déficit du budget 2019.

Le 4 décembre 2018, lors de la discussion sur le budget 2019, le conseiller communal Moscheni a présenté des chiffres concernant le budget 2019 qui infirmaient les affirmations de la Municipalité sur sa maîtrise des charges et la baisse importantes des revenus suite à l'entrée en vigueur de la RIE III. La Municipalité a décrit ces chiffres comme étant incorrects, voire peu sérieux.

Le but de cette interpellation est de découvrir les points où l'approche de M. Moscheni doit être corrigée et de clarifier la portée de ces corrections sur les affirmations de M. Moscheni.

La démarche de M. Moscheni est présentée ci-après.

ANALYSE du budget 2019 selon M. Moscheni

1. Charges et revenus présentés par la Municipalité

Selon le préavis sur le budget 2019 et en comparaison du budget 2018, les revenus sont en baisse de 36.7 millions à 1'818.6 millions et les charges sont en baisse de 24.4 millions à 1'860.6 millions. Le déficit est donc de 42 millions.

	Budget 2018	Budget 2019	Variation	%
Charges	1'885'061'200	1'860'619'200	-24'442'000	-1.30%
Revenus	1'855'355'800	1'818'613'600	-36'742'200	-1.98%
Déficit	29'705'400	42'005'600	12'300'200	+41.41%

Table 1 : Budgets 2018 et 2109 tels que présentés dans les préavis.

Selon la Table 1, on constate que le total des charges décroît de 24.5 millions (-1.30%) et que le total des revenus décroît de 36.7 millions (-1.98%).

2. Opérations de bouclage dans les budgets 2018 et 2019

Dans tout budget, on peut distinguer, d'une part, les postes liés à une activité opérationnelle, générant un flux d'argent, et, d'autre part, à des écritures généralement dites de « bouclage ». En comparant le budget 2019 au budget 2018, on constate que les écritures de bouclage, c'est-à-dire les imputations internes, les mouvements sur les réserves et les amortissements subissent les changements suivants :

	Budget 2018	Budget 2019	Variation	%
IMPUTATIONS INTERNES				
Imputations internes (charges)	184'611'000	122'594'900	-62'016'100	-34%
Imputations internes (revenus)	184'611'000	122'594'900	-62'016'100	-34%
RESERVES				
Attributions aux réserves (charges)	22'510'200	17'433'900	-5'076'300	-23%
Prélèvements des réserves (charges)	37'529'800	36'476'000	-1'053'800	-3%
AMORTISSEMENTS				
Amortissements	150'373'200	145'950'000	-4'423'200	-3%

Table 2 : Ecritures de bouclage en 2018 et 2019.

Selon la Table 2, on constate que les imputations internes et les attributions aux réserves sont en forte baisse, alors que les prélèvements des réserves et les amortissements ne baissent que légèrement.

3. Charges et revenus sans imputations internes

Les imputations internes sont de la refacturation entre services et ne correspondent qu'à une redistribution en interne des charges et produits. Lors du débat du 4 décembre 2018 sur le budget 2019, Mme la Municipale Germond a elle-même déclaré « Les imputations internes, ce sont des

pures facturations comptables entre les services de la Ville, ... mais en fait ces comptes « 39 » et « 49 » ne veulent rien dire ».

Partant de ce constat, la Table 3 présente le total des charges « réelles » et le total des revenus « réels » ainsi que le déficit « réel » (obtenus en enlevant les mouvements liés aux imputations internes aux chiffres de la Table 1).

Budgets « réels »	Budget 2018	Budget 2019	Variation	%
Charges	1'700'450'200	1'738'024'300	+37'574'100	2.21%
Revenus	1'670'744'800	1'696'018'700	+25'273'900	1.51%
Déficit « réel »	29'705'400	42'005'600	+12'300'200	41.41%

Table 3 : Budgets « réels » 2018 et 2019 (sans imputations internes)

Selon la Table 3 et contrairement aux résultats dans la Table 2, on constate que le total des charges réelles augmente de 37.5 millions (+2.21%) et que le total des revenus réels augmente de 25 millions (+1.51%).

4. Charges et revenus « réels » hors opérations de boucllement

Pour bien comprendre l'évolution du train de vie de la Ville, regardons maintenant les charges et revenus sans les opérations de boucllement, c'est-à-dire en enlevant les mouvements sur les réserves et les amortissements. Ces derniers représentent le report dans le temps des coûts d'investissements faits auparavant.

Partant du budget réel présenté dans la Table 3, les charges, les revenus et le déficit « réels » hors opérations de boucllement sont présentés dans la Table 4.

Budgets « réels » hors opérations de boucllement	Budget 2018	Budget 2019	Variation	%
Charges	1'677'940'000	1'720'590'400	42'650'400	2.54%
Revenus	1'633'215'000	1'659'542'700	26'327'700	1.61%
Déficit opérationnel	-44'725'000	-61'047'700	16'322'700	36.5%
en % des charges	2.67%	3.55%		33%

Table 4 : Budgets « réels » 2018 et 2019 hors opérations de boucllement

Selon la Table 4, on constate que le total des charges augmente de 42.5 millions (+2.54%) et que le total des revenus augmente de 26.5 millions (+1.61%). Le déficit passe à 61 millions, en augmentation de 16 millions.

Prenant comme base les charges « réels » hors opérations de boucllement, le déficit augmente donc de 2.67% des charges à 3.55% et ceci malgré la maîtrise des coûts annoncées par la Ville. De plus, on constate que la Ville prévoit d'encaisser 26.5 millions de plus en 2019 (+1.61%), alors que le message de la Municipalité évoque que les revenus sont fortement impactés par la RIE III.

5. Charges et revenus opérationnels hors achats et ventes de matière première des SIL

Afin de déterminer les charges et les revenus opérationnels, les écritures liées aux intérêts de la dette doivent être déduites des charges. Ces intérêts constituent un élément comptable du financement du bilan et ne sont pas directement liés au fonctionnement opérationnel de la commune.

L'activité commerciale des SIL notamment en matière d'énergie fait varier les charges et revenus opérationnels sans avoir un rapport direct avec le train de vie de la commune.

Ces données sont présentées dans la Table 5.

	Budget 2018	Budget 2019	Variation	%
Achats & Ventes SIL				
Achats (charges)	140'081'900	169'298'100	29'216'200	21%
Ventes (revenus)	264'999'900	298'830'600	33'830'700	13%
Intérêts de la dette				
Charge de la dette	55'240'200	52'840'000	-2'400'000	-4.3%

Table 5 : Éléments à déduire afin de déterminer les charges et revenus opérationnels « apurés »

La Table 6 ci-dessous présente l'évolution des revenus et des charges opérationnels « apurés » obtenus en déduisant les intérêts de la dette et les achats/ventes des SIL des budgets « réels » hors opérations de boucllement (voir Table 4).

Budgets opérationnels « apurés »	Budget 2018	Budget 2019	Variation	%
Charges opérationnelles apurées	1'332'244'900	1'352'502'300	20'257'400	1.52%
Revenus opérationnels apurés	1'368'215'100	1'360'712'100	-7'503'000	-0.55%
Bénéfice opérationnel apuré	35'970'200	8'209'800	-27'760'400	-77.2%

Table 6 : Budgets opérationnels « apurés » 2018 et 2019

Selon la Table 6, on constate que le train de vie de la Ville augmente de 20 millions en 2019, soit 1.52% de croissance ce qui est en contradiction avec la maîtrise des charges annoncée par la Municipalité. De plus, les revenus sont quasiment stables avec une diminution de seulement 7 millions.

Quant au bénéfice opérationnel « apuré », celui-ci chute de 28 millions en 2019, soit de 77%, pour s'établir à 8 millions de CHF. Cette chute confirme la fragilité des finances de la commune annoncée par la Municipalité.

Une analyse pluriannuelle confirme ces constats. Ainsi, les charges opérationnelles « apurées » 2019 sont en augmentation de 6,3% par rapport aux comptes 2016, alors que les revenus opérationnels « apurés » reculent de 0,5%. Le bénéfice opérationnel « apuré » chute de 87 millions durant la même période ce qui montre que l'impact de la RIE III dès 2019 (baisse de 12 millions des revenus) n'explique qu'une faible part de la détérioration des finances de la Ville (voir table donnée à l'annexe 1).

Questions à la Municipalité

Sur la base des chiffres ci-dessus décrivant l'approche de M. Moscheni, nous remercions par avance la Municipalité de ses réponses aux questions suivantes.

1. En sus des écritures de boucllement présentées dans la Table 2, y a-t-il d'autres écritures de boucllement dont il faudrait tenir compte dans l'analyse ci-dessus ? Si oui, lesquelles (montants et postes du budget) ?
2. Selon les budgets opérationnels apurés (voir Table 6), les charges progressent de 20 millions (+1.52%), les revenus sont légèrement en baisse de 8 millions (-1.61%) et le bénéfice diminue de 77% entre 2018 et 2019.

a. Tenant compte des informations provenant de la réponse à la question 1, est-ce que ces chiffres devraient-êtré modifiés et si oui comment?

b. Quels sont les postes principaux participant à la croissance des charges de 20 millions ?

c. À la lumière de ces informations, peut-on parler d'une « évolution des charges maîtrisée » alors que celle-ci sont en progression de 20 millions ?

d. Au vu du fait que la Ville de Lausanne encaissera presque les mêmes revenus en 2019 qu'en 2018 (baisse de 0.55%), peut-on dire que l'impact de la RIE III a déjà été compensé ? Sinon, merci de développer l'argumentaire.

e. Quels sont les revenus complémentaires principaux permettant en 2019 de compenser revenus moindres sur les personnes morales causées par RIE III (pour rappel, ces pertes sont estimées à 41.8 millions de CHF dans le budget 2019) ?

3. Selon les données fournies à l'annexe 1, les charges opérationnelles « apurées » augmentent depuis 2016 et en 2019 alors que les revenus stagnent durant la même période. Quant au bénéfice opérationnel « apuré », celui-ci chuterait de 87 millions depuis 2016 et de 110 millions depuis 2015.

a. La Municipalité est-elle d'avis que cette détérioration des résultats opérationnels peut continuer au-delà de 2019 ?

b. Sinon, quelles sont les actions principales qu'elle envisage d'entreprendre pour corriger cette tendance négative ?

Conseil communal de Lausanne

Annexe 1

Analyse du budget 2019 : Charges et revenus opérationnels "apurés" - Période 2015-2019

	Comptes 2015	Comptes 2016	Comptes 2017	Budget 2018	Budget 2019
3 Charges comptables	1 888 145 324	1 830 012 240	1 906 176 186	1 885 061 200	1 860 619 200
39 Imputations internes	157 551 086	168 487 626	172 706 586	184 611 000	122 594 900
38 Attribution aux réserves	68 556 960	50 200 274	75 642 594	22 510 200	17 433 900
33 Amortissements	144 197 624	146 008 060	172 417 522	150 373 200	145 950 000
32 Intérêts passifs	65 747 554	60 936 352	56 503 967	55 240 000	52 840 000
Charges opérationnelles	1 452 092 101	1 404 379 928	1 428 905 517	1 472 326 800	1 521 800 400
312* Eau, énergie et chauffage	177 849 629	132 124 255	133 498 009	140 081 900	169 298 100
Charges opérationnelles "apurées"	1 274 242 472	1 272 255 674	1 295 407 508	1 332 244 900	1 352 502 300
Différence en CHF (réf. 2016)	1 986 798	0	23 151 834	59 989 226	80 246 626
Évolution en % (réf. 2016)	100.2%	100.0%	101.8%	104.7%	106.3%
4 Revenus	1 892 702 354	1 830 254 539	1 897 558 749	1 855 355 800	1 818 613 600
49 Imputations internes	157 551 086	168 487 626	172 706 586	184 611 000	122 594 900
48 Prélèvement sur les réserves	38 274 255	35 561 904	61 741 026	37 529 800	36 476 000
Revenus opérationnels réels	1 696 877 013	1 626 205 009	1 663 111 137	1 633 215 000	1 659 542 700
435* Ventes	303 833 666	258 650 352	253 263 677	264 999 900	298 830 600
Revenus opérationnels "apurés"	1 393 043 347	1 367 554 657	1 409 847 460	1 368 215 100	1 360 712 100
Différence en CHF (réf. 2016)	25 488 690	0	42 292 803	660 443	-6 842 557
Évolution en % (réf. 2016)	101.9%	100.0%	103.1%	100.0%	99.5%
Déficit comptable	4 557 030	242 300	-8 617 437	-29 705 400	-42 005 600
Différence en CHF (réf. 2016)	4 314 730	0	-8 859 737	-29 947 700	-42 247 900
Bénéfice opérationnel "apuré"	118 800 876	95 298 984	114 439 952	35 970 200	8 209 800
Différence en CHF (réf. 2016)	23 501 892	0	19 140 969	-59 328 784	-87 089 184
Évolution en % (réf. 2016)	125%	100%	120%	38%	9%

* SIL seulement

Réponse de la Municipalité

Rappel de l'interpellation

Le 10 octobre 2018, dans le cadre du communiqué de presse au sujet du budget de fonctionnement 2019, on pouvait lire :

« Le budget 2019 de la Ville présente un important déficit de 42 millions de francs. La conjugaison, équivalant à 5 points d'impôts, de la mise en œuvre de la RIE III vaudoise (12 millions) et de l'augmentation des charges cantonales (16 millions), grève le budget. Sans elle, ce dernier afficherait un déficit de 14 millions, reflétant la bonne tenue des éléments maîtrisables par la Municipalité. Le Plan structurel d'amélioration financière (PSAF II) amène, pour sa part, une amélioration de 12,5 millions. ».

La Municipalité indiquait ainsi que la Ville maîtrisait ses charges, mais que la RIE III sapait ses efforts et que la RIE III était responsable du déficit du budget 2019.

Le 4 décembre 2018, lors de la discussion sur le budget 2019, le conseiller communal Moscheni a présenté des chiffres concernant le budget 2019 qui infirmaient les affirmations de la Municipalité sur sa maîtrise des charges et la baisse importantes des revenus suite à l'entrée en vigueur de la RIE III. La Municipalité a décrit ces chiffres comme étant incorrects, voire peu sérieux.

Le but de cette interpellation est de découvrir les points où l'approche de M. Moscheni doit être corrigée et de clarifier la portée de ces corrections sur les affirmations de M. Moscheni.

Préambule

Avant de répondre aux différentes interrogations de l'interpellateur, la Municipalité souhaite rappeler qu'elle est soucieuse de la situation financière de la Ville. En effet, son programme de législature prévoit de poursuivre les efforts réalisés lors de la législature 2011-2016 en termes de gestion rigoureuse des finances lausannoises et notamment :

- de renforcer la gestion financière, déployer un programme d'amélioration structurel des finances ; procéder à l'analyse de ses prestations ; obtenir des financements cantonaux et intercommunaux en reconnaissance des charges spécifiques des villes-centres ;
- de stabiliser la dette et prioriser les projets d'investissement, tout en dégagant une marge d'autofinancement suffisante pour assurer l'ambition et le rôle de Lausanne en matière de développement de la région et du canton, au service des générations futures.

Pour cette raison, la Municipalité présente de manière systématique différentes informations financières lors des différentes conférences de presse sur les comptes et les budgets. De manière générale, toutes ces présentations rappellent l'évolution :

- du résultat de la Ville réalisé durant les dernières années ;
- de l'autofinancement dégagé par le budget de fonctionnement ;
- des investissements annuels ;
- de la dette bancaire et la dette nette ;
- des charges et revenus de fonctionnement.

Par ces éléments, il est possible de se faire une idée des principales tendances financières qui découlent des comptes et des budgets, et les mettre en perspective avec les objectifs en termes de gestion financière que la Ville s'est fixés.

Afin de donner une information économiquement pertinente, l'évolution des charges et des revenus de fonctionnement est également présentée de manière apurée. Le chapitre suivant, rappelle la méthodologie appliquée dans le cadre de ces présentations.

Evolution des charges et des revenus – Méthodologie appliquée par la Municipalité dans le cadre de la présentation des comptes et des budgets de fonctionnement

Dans le cadre de ses présentations à la presse et au Conseil Communal, la Municipalité présente l'évolution de son résultat de fonctionnement en apurant :

- les imputations internes (charges et revenus équivalents, neutres sur le résultat) ;
- le coût achats de l'énergie destiné à la revente des Services industriels (SIL), ainsi que les revenus équivalents y relatifs (ces derniers peuvent être soumis à de fortes fluctuations d'un exercice à l'autre, ils sont cependant neutre sur le résultat) ;
- divers impacts extraordinaires (ventes d'immeubles, constitution ou variations de provisions, ou modifications d'imputations comptables sollicitées notamment par le Contrôle des finances de la Ville de Lausanne (CFL) tel que par exemple la comptabilisation des prestations gratuites).

Par ce biais, la Municipalité vise à présenter une vision de l'évolution des charges et revenu économiquement correcte, permettant également de réaliser des comparaisons cohérentes et à périmètre constant entre les exercices.

En reprenant les différentes présentations à la presse, et en fonction du périmètre apuré évoqué ci-dessous, l'on peut synthétiser les variations des charges et revenus de fonctionnement suivantes depuis les comptes 2015 :

	2015	2016	2017	2018	Moyenne
Charges	1.4%	0.5%	1.4%	1.0%	1.1%
Revenus	0.4%	0.5%	1.3%	-0.1%	0.5%

La série ci-dessus ne présente pas l'année 2019 car, s'agissant du budget, elle ne permettrait pas une comparaison cohérente avec les comptes, ces deux états financiers ne partant pas d'une base comparable. Par contre, si l'on compare la variation budgétaire 2018/2019, cette même méthodologie aboutit à une croissance des charges et des revenus de fonctionnement de respectivement 0.4% et -0.5%. Ces évolutions sont comparables, aux variations mises en évidence au niveau des comptes.

A la lumière des éléments présentée ci-dessus, l'on peut effectivement considérer l'évolution des charges de fonctionnement de la Ville comme maîtrisée ; ces dernières évoluant en moyenne d'environ 1% par année. Pour rappel, ces accroissements intègrent les impacts en lien avec le financement des domaines prioritaires (sécurité et petite enfance notamment). Cette évolution doit notamment être mise en lien avec les objectifs de gestion annoncés par la Municipalité dans le cadre de son programme législature et par l'intermédiaire, notamment, des outils de gestion financière implémentés depuis 2012.

En ce qui concerne les revenus de fonctionnement pris dans leur globalité, la situation est fragile tel que mentionné à de réitérées reprises par la Municipalité à l'occasion des présentations des comptes et des budgets. Leur stagnation, débutée depuis l'année 2011, est notamment à mettre en lien avec la réduction des marges dans le domaine des réseaux (en moyenne une diminution de CHF 20 millions de bénéfice au niveau des SIL), des participations (- CHF 40 millions de dividende EOS) et l'évolution des recettes fiscales qui marque une pause de croissance en 2018 et est impactée dès 2019, également par le projet RFFA. Ces impacts s'inscrivent dans un contexte économique fragilisé marqué également par des évolutions de charges cantonales importantes.

Consciente de cette problématique, la Municipalité a dès lors pris des mesures dans le but d'accroître sa marge de manœuvre financière notamment dans le cadre de ses démarches PSAF.

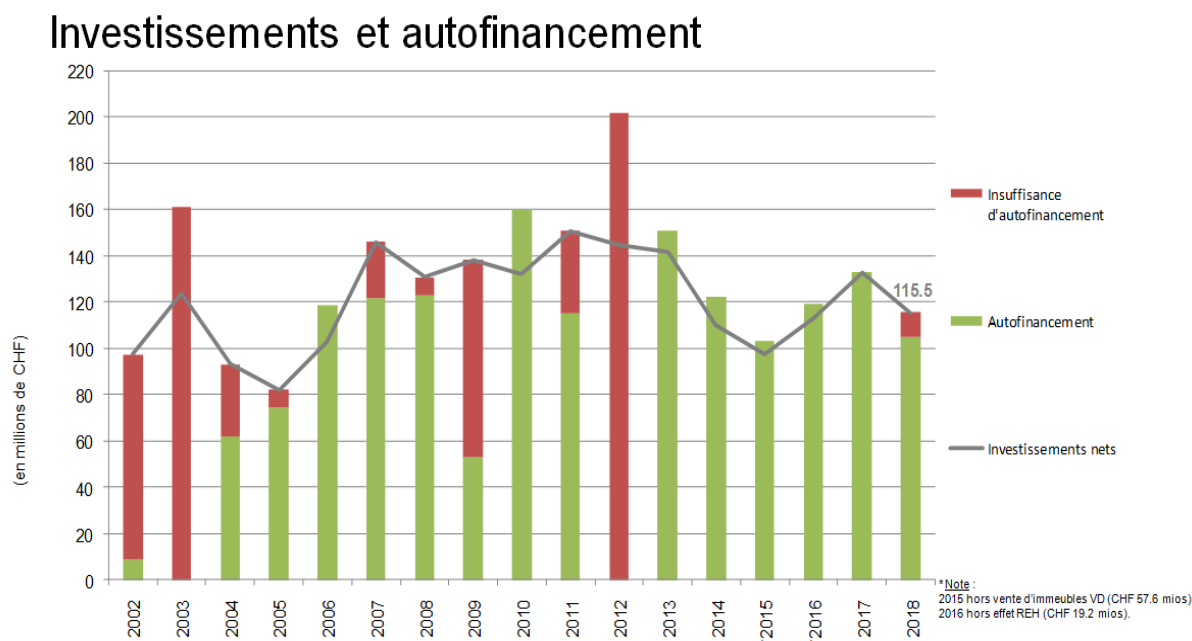
Depuis l'année 2012, les différentes mesures mises en œuvre par la Municipalité, par l'intermédiaire du PSAF ont permis d'améliorer les finances communales de CHF 75 millions.

En outre, les outils suivants ont été introduits :

- adaptation des procédures budgétaires dans le sens d'une gestion par enveloppe et permettant de financer les projets prioritaires de la Municipalité ;
- chiffrage et suivi standardisé des impacts financiers attendus dans le cadre de tous les projets à caractère financier (préavis, notes municipales) ;
- introduction de critères de compensation systématique au niveau des crédits supplémentaires octroyés en cours d'exercice ;

- renforcement du suivi du budget de fonctionnement et d'investissement en cours d'exercice.

L'impact des différentes mesures mises en œuvre a permis de contenir l'évolution des charges, en allouant des montants importants pour le développement des thématiques prioritaires de la Municipalité (plus de CHF 17 millions sur la période 2012-2018) tout en calibrant les dépenses d'investissement afin que ces dernières tendent vers la capacité d'autofinancement de la Ville. Cet état de situation est synthétisé dans le tableau ci-dessous :



Hors épisodes liés à la recapitalisation de la Caisse de pension (2012), les investissements réalisés depuis la législatures 2011 ont été intégralement autofinancés ; 2018 marque cependant un léger repli notamment en raison de revenus moins importants que prévus essentiellement dans le domaine de la fiscalité.

Par ces différentes impulsions, apportées dans un contexte fragilisé tel qu'évoqué ci-dessus, la Municipalité a réussi à assurer une gouvernance financière forte tout en limitant l'accroissement de l'ensemble des charges de fonctionnement apuré à environ 1%, en application du périmètre présenté au fil des budgets et des comptes.

Evolution des charges et des revenus – Méthodologie appliquée par l'interpellateur

La méthodologie proposée par l'interpellateur afin de mesurer l'accroissement des charge de fonctionnement et définir le « résultat opérationnel », propose de retrancher les « écritures de bouclément » ainsi que d'autres charges et revenus soit :

- les imputations internes ;
- les prélèvements et les attributions aux fonds ;
- les amortissements ;
- les achats et les ventes d'énergie ;
- les intérêts de la dette (considérés par l'interpellateur comme « un élément comptable du financement du bilan qui ne sont pas directement liés au fonctionnement opérationnel de la commune »).

Ainsi la méthodologie appliquée par l'interpellateur aboutit, au niveau des charges de fonctionnement, à se focaliser sur le périmètre de charges suivant :

(en mios de CHF)	C2015	C2016	C2017	C2018
30 - Masse salariale (yc thématiques prioritaires : sécurité et petite enfance)	571.63	579.21	584.92	590.12
31 - Bien service et marchandises (hors achats d'énergie destinés à la revente)	323.79	321.41	327.75	326.65
36 - Subventions (C2018 transfert imputation internes CHF 9.8 mios, CFL)	88.65	89.38	90.04	90.53
35 - Dédommagement à des collectivités publiques (Péréq, FS et transp.)	290.17	283.97	292.7	312.62
Total	1'274.2	1'274.0	1'295.4	1'319.9
<i>Evolution annuelle moyenne en %</i>	1.2%			

Si l'interpellateur présente, sur ce périmètre, un accroissement de charges globales de 6.3% sur la période 2015-2019 (voir annexe 1), c'est que le comparatif est faussé. En effet, cet écart important s'explique simplement par le fait que l'interpellateur utilise une série constituée de comptes et de budgets. Or, tel qu'évoqué préalablement, cette approche n'est pas cohérente car ces derniers n'ont pas été établis sur une base comparable (le tableau ci-dessus réalisé uniquement sur une série de comptes démontre cette incohérence).

La Municipalité souhaite rappeler que ce que l'interpellateur appelle des « écritures de bouclage » ne le sont pas. Dans la plupart des cas, elles relèvent d'obligations légales ou suivent les recommandations en matière de présentation des comptes auxquelles la Ville est soumise. En effet, l'ensemble de ces opérations sont réalisées en application des normes liées au Modèle comptable harmonisé (MCH) suivies par l'ensemble des collectivités publiques suisses.

Pour exemple, les écritures portées aux rubriques 38 (attributions aux réserves) et 48 (prélèvement sur les réserves) sont des opérations liées aux financements spéciaux qui reposent sur des dispositions légales ou réglementaires et dont les revenus sont spécifiquement affectés à l'exécution d'une tâche publique et à la couverture de ces coûts (eau, électricité, gestion des déchets,...). La constitution de ces réserves a été réalisée sur plusieurs exercices dans le but d'équilibrer les résultats pour ces différentes entités, en application des bases légales en vigueur dans ces différents domaines. Dans le cas où, au cours de la période comptable, la charge relative au financement spécial est inférieure aux recettes affectées, l'excédent de recettes sera viré à un compte de bilan. Cette écriture est destinée à égaliser les charges et revenus des financements spéciaux et intervient par le débit du compte de fonctionnement (rubrique 38). Dans le cas où, au cours de la période comptable, la charge relative au financement spécial est supérieure aux recettes affectées, l'excédent de charges sera couvert par prélèvement au compte d'engagement constitué par des excédents de recettes antérieures. Cette écriture, destinée à égaliser les charges et revenus des financements spéciaux et s'effectue par le crédit du compte de fonctionnement (rubrique 48).

Les amortissements portés à la rubrique 331 et 332 sont obligatoires et doivent figurer dans les comptes de fonctionnement (art. 6 du règlement sur la comptabilité des communes – RCCom), ils correspondent à une réalité économique. L'amortissement des installations, réalisé en fonction de la durée d'utilisation, fait partie intégrante des états financiers d'une entité. Ces montants devront être économiquement assumés et la trésorerie empruntée pour la réalisation des biens d'investissement remboursée afin de préserver les générations futures.

En ce qui concerne les intérêts, ces derniers doivent être mis en lien avec l'endettement qui est à considérer comme un « héritage du passé ». Son financement par le budget de fonctionnement n'est pas une simple « opération comptable » tel que mentionné par l'interpellateur, mais bien d'une charge financière qui doit être couverte par le budget de fonctionnement et qui revêt un caractère obligatoire.

Ainsi, hormis les imputations internes et l'énergie, l'approche méthodologique visant à déterminer l'accroissement des charges en supprimant les amortissements, les intérêts et les variations sur les réserves, donne une image biaisée de la situation.

Pour aller dans le sens de l'interpellateur, si l'on voulait présenter les composantes financières des comptes de fonctionnement sur lesquelles la Ville a une emprise réelle, l'on devrait adapter le

périmètre mentionné ci-dessus en se focalisant uniquement sur les charges de fonctionnements que la Ville peut influencer ou sur lesquelles elle dispose d'une relative marge de manœuvre. Pour affiner l'analyse, l'on devrait dès lors essentiellement se focaliser sur les charges issues du groupe 30 (masse salariale), du groupe 31 (bien et marchandises, hors achats d'énergie destinés à la revente) et du groupe 36 (subventions).

En effet, les évolutions de charges en lien avec la péréquation ou la facture sociale (groupe 35) ne sont pas maîtrisables par la Municipalité, ni pour l'ensemble des communes par ailleurs.

L'évolution de ce périmètre est également présentée périodiquement dans le cadre des publications des comptes de fonctionnement par la Ville (la dernière fois dans le cadre des comptes 2018).

En se focalisant sur ce périmètre uniquement, l'évolution des charges maîtrisables sur période 2015-2018, retenue par l'interpellateur, est la suivante :

(en mios de CHF)	C2015	C2016	C2017	C2018
30 - Masse salariale (yc thématiques prioritaires : sécurité et petite enfance)	571.63	579.21	584.92	590.12
31 - Bien service et marchandises (hors achats d'énergie destinés à la revente)	323.79	321.41	327.75	326.65
36 - Subventions (C2018 transfert imputation internes CHF 9.8 mios, CFL)	88.65	89.38	90.04	90.53
Total charges maîtrisables	984.07	990.00	1002.71	1007.30
<i>Evolution annuelle moyenne en %</i>	0.8%			

Sur la base des groupes de comptes présentés ci-dessus, l'évolution des charges moyennes sur la période 2015-2018, s'élève à 0.8% par année, essentiellement afin de couvrir les mécanismes salariaux des collaboratrices et collaborateurs de la Ville (CHF 18.5 millions sur CHF 23 millions, soit 80% de l'évolution).

Finalement, si la volonté de l'interpellateur est d'avoir une vision trésorerie créée par la Ville, il s'agirait de calculer la marge d'autofinancement.

Cette notion, qui permet de mettre en relation la capacité d'autofinancement d'une collectivité avec ses investissements annuels, et partant de l'évolution de sa dette, est une notion fondamentale en termes de gestion financière publique. Elle est régulièrement présentée par la Ville par l'intermédiaire des documents de presse et des préavis sur les comptes et les budgets. Elle se calcule de la manière suivante (approche simplifiée) :

Résultat publié
+ Amortissements (gr 33)
+ Attributions aux réserves (gr 38)
- Prélèvement des réserves (gr 48)
= Autofinancement

Lorsque l'autofinancement est supérieur aux dépenses d'investissement, la dette décroît, lorsque c'est l'inverse, la dette s'accroît. Or, tel que présenté graphiquement à la fin du chapitre 2, la marge d'autofinancement créé par la Ville a couvert l'ensemble des dépenses d'investissements, depuis l'année 2012 (hors effets CPCL).

Réponse aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : En sus des écritures de bouclement présentées dans la Table 2, y a-t-il d'autres écritures de bouclement dont il faudrait tenir compte dans l'analyse ci-dessus ? Si oui, lesquelles (montants et postes du budget) ?

Tel qu'évoqué en préambule, les éléments présentés au point 2 de l'interpellation ne sont pas à considérer comme des écritures de bouclement, ces dernières étant réalisées en application des MCH. Par contre, aucune de ces natures de charges n'a d'impact sur la trésorerie.

Si la volonté de l'interpellateur vise à définir la croissance des charges sur lesquelles la Municipalité a une emprise réelle, il y aurait lieu de se focaliser sur le périmètre de charges maîtrisables tel que présenté préalablement. En appliquant cette méthodologie à l'évolution budgétaire entre 2018 et 2019 l'on aboutit à la situation suivante :

(en mios de CHF)	B2018	B2019	Variation	En %
30 - Masse salariale	591.7	599.5	7.8	1.3%
31 - Bien service et marchandises*	349.5	351.9	2.3	0.7%
36 - Subventions	93.6	93.6	0.0	0.0%
Total charges maîtrisables	1'034.7	1'044.9	10.2	1.0%

* (hors achats d'énergie B2018 : -CHF 140 mios et -B2019 : 169 mios)

L'évolution budget à budget du périmètre lié aux charges maîtrisables par la Municipalité s'élève à CHF 10 millions, soit 1% d'accroissement (en phase avec les accroissements moyens constatés sur la période 2015-2018). Ici aussi, c'est l'évolution de la masse salariale, qui intègre notamment l'effet des mécanismes salariaux des collaboratrices et collaborateurs de la Ville, qui explique l'essentiel de l'écart (80%).

Question 2 : Selon les budgets opérationnels apurés (voir Table 6), les charges progressent de 20 millions (+1.52%), les revenus sont légèrement en baisse de 8 millions (+1.61%) et le bénéfice diminue de 77% entre 2018 et 2019.

a. Tenant compte des informations provenant de la réponse à la question 1, est-ce que ces chiffres devraient être modifiés et si oui comment?

Compte tenu de l'évolution présentée par l'intermédiaire de l'annexe 1 de l'interpellation, le périmètre de charges retenu par l'interpellateur met en effet en exergue les évolutions suivantes :

(en mios de CHF)	B2018	B2019	En CHF	En %
30 - Masse salariale	591.7	599.5	7.8	1.3%
31 - Bien service et marchandises*	349.5	351.9	2.3	0.7%
36 - Subventions	93.6	93.6	0.0	0.0%
35 - Dédommagement à des collectivités publiques (Péréq, FS et transp.)	297.5	307.6	10.1	3.4%
Total charges	1'332.2	1'352.5	20.3	1.5%

Afin de gagner en cohérence, plusieurs éléments devraient être modifiés :

- **Périmètre de charges.** Comme évoqué précédemment, si la volonté de l'interpellateur vise à identifier les charges maîtrisables, il y aurait lieu de soustraire les charges du groupe 35 sur lesquelles la Municipalité n'a aucune influence (voir réponse à la question 1).
- **Comparaison budget/comptes.** Les évolutions de charges et revenus issues de l'annexe 1 de l'interpellation mélangent comptes et budget. Cette comparaison n'est pas pertinente sachant que les bases de calcul sont différentes.
- **Prise en considération des achats et ventes d'énergie des SIL.** S'agissant des revenus, l'impact des achats et ventes d'énergie doit être atténué dans le sens où, l'interpellateur supprime l'ensemble des charges issues de rubriques 312 – Eau énergie et chauffage des SIL et l'ensemble de la rubrique 435 – Ventes des SIL. Afin d'être cohérent, c'est uniquement le coût d'achat de l'énergie qui doit être déduit des revenus.

Le tableau ci-dessous illustre l'écart ressortant des deux approches :

Budget 2019 (en millions CHF)	Approche Interpellateur	Approche préconisée	Ecart
Charges publiées SiL	427.60	427.60	0.00
Achat d'énergie SiL (312)	-169.30	-169.30	0.00
Charges apurées SiL	258.31	258.31	0.00
Revenus publiés SiL	477.34	477.34	0.00
Vente d'énergie SiL* (435)	-298.83	-169.30	129.53
Revenus apurés SiL	178.51	308.05	129.53
"bénéfice opérationnel apuré" (-perte/+gain)	-79.79	49.74	129.53

* il est déduit uniquement le coût d'achat de l'énergie vendue

Tel que présenté dans le tableau ci-dessus, ce mode opératoire n'est pas heureux dans le sens où, en appliquant la méthodologie de l'interpellateur, le résultat des SiL passe à un déficit de près de CHF 80 millions. Il en résulte que les « revenus et le bénéfice opérationnel » sont faussés de près de CHF 130 millions par rapport à la réalité.

b. Quels sont les postes principaux participant à la croissance des charges de 20 millions ?

Selon tableau présenté au point 2 a :

- CHF 10 millions en lien avec les charges « maîtrisables » par la Municipalité (essentiellement la masse salariale) ;
- CHF 10.1 millions doivent être mis en lien avec les effets liés au chapitre 35 du budget de fonctionnement qui intègre les impacts liés à la péréquation et les charges cantonales (facture sociale essentiellement), tel qu'explicité dans le cadre de la présentation à la presse sur le budget 2019.

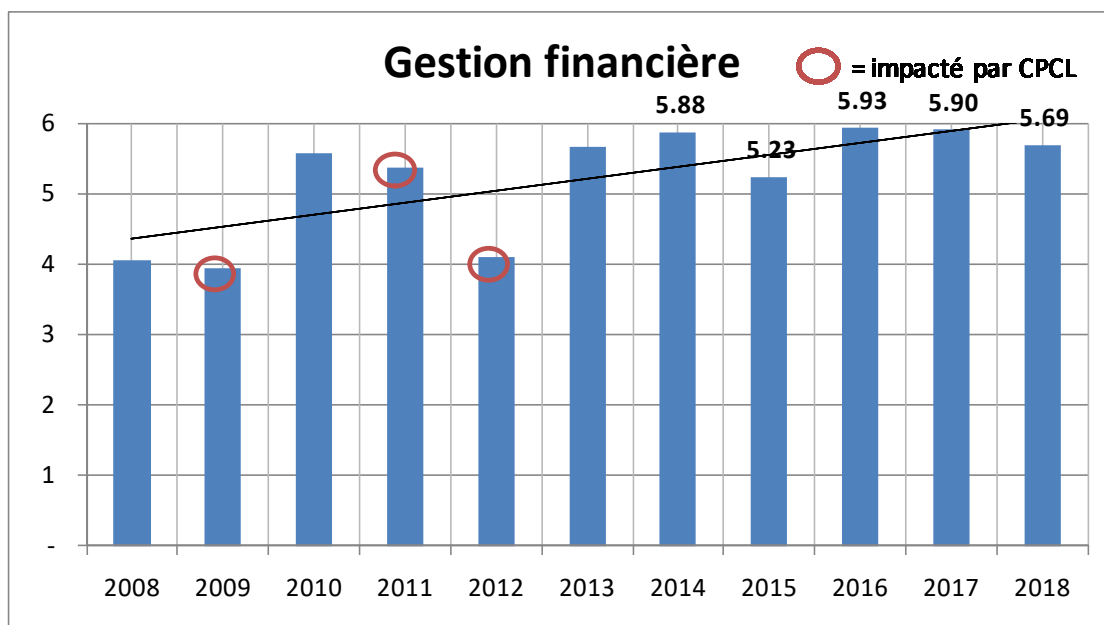
c. À la lumière de ces informations, peut-on parler d'une « évolution des charges maîtrisées » alors que celle-ci sont en progression de 20 millions ?

Tel qu'évoqué ci-dessus, la moitié de l'accroissement est expliquée par l'évolution des coûts à charge de la commune au titre de dédommagements aux collectivités publiques, par définition non maîtrisable.

L'accroissement des charges maîtrisables par la Municipalité explique l'autre moitié de ce montant. Cette évolution est comparable à la tendance de ces dernières années durant lesquelles la Municipalité a déployé des outils de gestion financière lui permettant de maîtriser l'évolution de ses charges tout en développant les prestations jugées prioritaires. Sur ce périmètre, l'évolution annuelle moyenne est inférieure à 1% ce qui permet de la considérer comme maîtrisée. Ce constat est également partagé par différentes entités externes actives dans l'analyse de nos états financiers.

La gouvernance financière déployée par la Municipalité fait notamment l'objet d'analyses annuelles de la part de Standard & Poor's. Ce dernier, dans le cadre de ses activités de notation, considère la gouvernance financière et les performances budgétaires de la Ville comme « fortes ».

D'autre part, les comptes sont également examinés par l'IDHEAP qui établit annuellement, depuis 1999, un comparatif des finances cantonales et communales, par l'intermédiaire duquel, 20 villes sont comparées. Dans le cadre de cette analyse, l'IDHEAP calcule un indicateur visant à qualifier de la gestion financière déployée au sein d'une collectivité. En 2018, pour la Ville de Lausanne, cet indicateur aboutissait à une note de 5.7 sur 6 (4^e position); la note s'élevait à 5.9 sur 6 en 2017 (1^{re} position). Le tableau ci-dessous illustre l'évolution de cet indicateur sur les 10 dernières années :



L'évolution de cet indice, tel que présenté ci-dessus, permet d'illustrer les importants efforts réalisés par la Municipalité afin de maîtriser la situation financière de la Ville. En effet, sur la période concernée et hors effets liés à la recapitalisation de la CPCL, la notation annuelle s'est tendanciellement améliorée. Tel que précisé préalablement, il y a lieu de rappeler que cette progression a été réalisée alors que notre commune composait en parallèle avec une forte érosion de ses revenus (marges liés aux réseaux, dividende EOS, ...); nécessitant la mise en œuvre de mesures structurelles d'amélioration financière (PSAF), une stricte gestion des charges et des priorisations au niveau des dépenses d'investissement.

La notation IDHEAP évalue également la santé financière des collectivités publiques ainsi la situation de l'endettement. Ces éléments, ajoutés à la gestion financière, composent un indice synthétique. Compte tenu de la situation en termes d'endettement, la Ville se trouve à la 16^e place du classement en 2018. Bien qu'en étant à considérer comme un héritage du passé, la problématique du niveau d'endettement de la Ville, de sa stabilisation en application des objectifs du programme de législation, voire de sa réduction progressive ces prochaines années demeure une priorité.

d. Au vu du fait que la Ville de Lausanne encaissera presque les mêmes revenus en 2019 qu'en 2018 (baisse de 0.55%), peut-on dire que l'impact de la RIE III a déjà été compensé ? Sinon, merci de développer l'argumentaire.

Les pertes fiscales liées aux personnes morales se montent au brut à CHF 41.8 millions, soit près de la moitié de celles mises au budget 2018. Dans l'attente de l'application de la RFFA fédérale, la Ville touchera du Canton un montant compensatoire ponctuel en 2019 estimé à CHF 16 millions (ce montant sera réduit à CHF 9 millions environ en 2020 correspondant à notre part à l'IFD). Des effets techniques, liés notamment à la péréquation participent également à atténuer les impacts de la réforme fiscale pour CHF 13.7 millions. Au net, l'introduction anticipée de la RIE III cantonale péjore donc le budget de la Ville à hauteur de CHF 12 millions (conformément aux éléments annoncés dans le cadre de la conférence de presse sur les B2019 – planche 8). Les financements supplémentaires obtenus et à obtenir par la FAJE compenseront ces charges supplémentaires.

e. Quels sont les revenus complémentaires principaux permettant en 2019 de compenser revenus moindres sur les personnes morales causées par RIE III (pour rappel, ces pertes sont estimées à 41.8 millions de CHF dans le budget 2019) ?

Les pertes fiscales liées à l'introduction des RIE III s'élèvent à CHF 41.8 millions. Un montant de CHF 16 millions sera versé par le Canton au titre de compensation ponctuelle. Le solde s'explique

par l'évolution des recettes fiscales (CHF +14.9 millions), des revenus supplémentaires en lien avec la péréquation (CHF +8 millions) et des mesures PSAF II permettant d'améliorer les revenus (CHF +7 millions). Ces éléments sont présentés dans le cadre du dossier de presse relatif au B2019 (planche 15)

Question 3 : Selon les données fournies à l'annexe 1, les charges opérationnelles « apurées » augmentent depuis 2016 et en 2019 alors que les revenus stagnent durant la même période. Quant au bénéfice opérationnel « apuré », celui-ci chuterait de 87 millions depuis 2016 et de 110 millions depuis 2015.

a. La Municipalité est-elle d'avis que cette détérioration des résultats opérationnels peut continuer au-delà de 2019 ?

Tel qu'évoqué en préambule, l'approche utilisée par l'interpellateur n'est pas cohérente et manifestement erronée pour une collectivité publique qui applique les recommandations comptables en lien avec le MCH, utilisées par l'ensemble des collectivités publiques suisses. En ce sens, il est difficile pour la Municipalité de valider ces chiffres. En outre, une grande partie de l'écart mis en exergue provient de la comparaison entre les comptes et les budgets (le « résultat opérationnel » reste relativement stable durant la période 2015-2017). Or tel que déjà évoqué préalablement, cette comparaison n'est pas heureuse, ces deux états financiers étant établis sur une base différente.

Les différentes évolutions présentées dans le cadre de cette réponse démontrent clairement les effets de la gouvernance mise en place par la Municipalité durant ces deux dernières législatures. C'est pour contenir l'évolution de ses charges et ainsi réduire l'érosion de son résultat que la Municipalité a lancé deux PSAF successifs et s'est dotées d'outils de gestion financière performants tout en priorisant ses dépenses d'investissement afin qu'elles tendent vers la marge d'autofinancement.

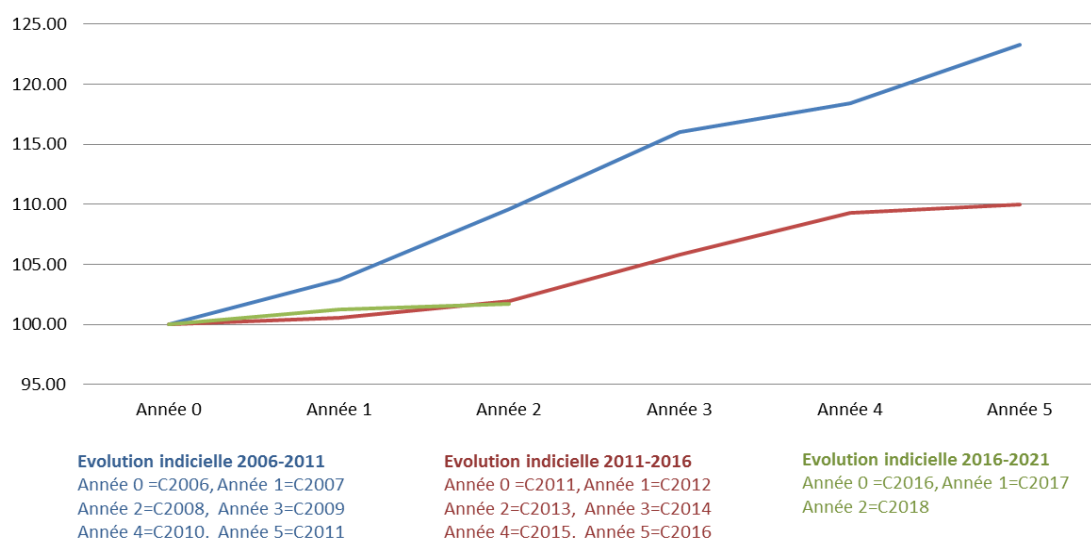
Tel qu'annoncés à plusieurs reprises par la Municipalité, et relayés par l'interpellateur, ces résultats sont essentiellement la conséquence de la stagnation des revenus. La participation EOS générerait encore CHF 40 millions de dividende lors de la précédente législature et les résultats liés aux réseaux engrangeaient en moyenne CHF 20 millions de revenus annuels supplémentaires. Par ailleurs, la RIE a également déployé ses effets sur les finances communales, bien que compensé partiellement par la péréquation et le soutien ponctuel du Canton.

Les finances de la Ville évoluent dans un environnement économique et social très délicat. La marge de manœuvre est limitée compte tenu des nombreux défis auxquels la Ville doit faire face. Le contexte financier actuel ainsi que la prise en considération des risques et enjeux futurs nécessitent de poursuivre les travaux entrepris depuis 2011.

b. Sinon, quelles sont les actions principales qu'elle envisage d'entreprendre pour corriger cette tendance négative ?

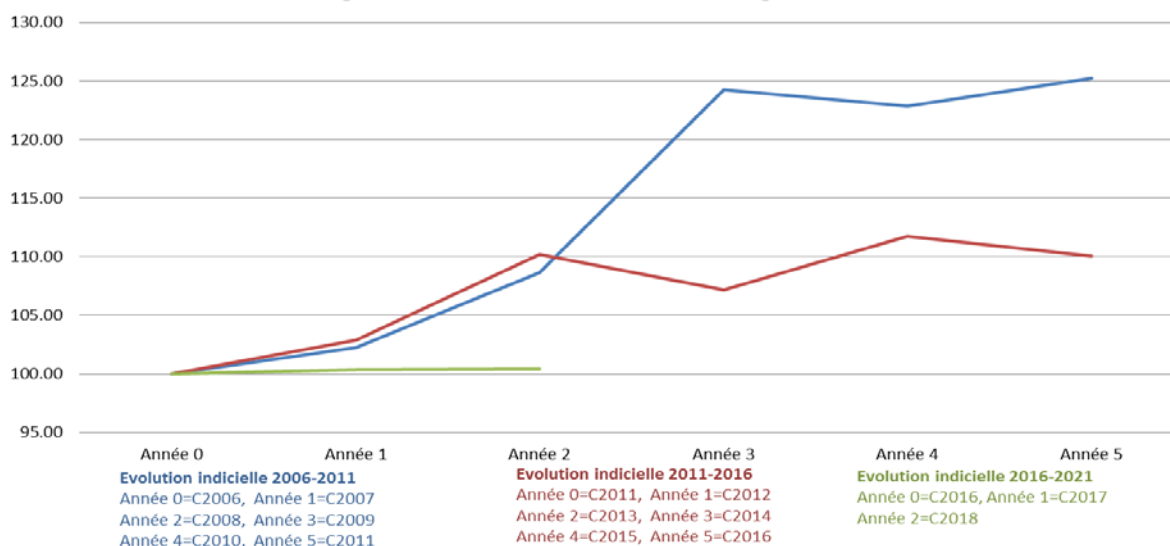
La Municipalité est consciente qu'elle évolue dans un contexte économique et social qui se fragilise. Néanmoins, elle a inscrit dans son programme de législature l'objectif de stabiliser la dette.

Afin d'atteindre ce résultat, la Municipalité a mis en place de nouveaux outils afin d'améliorer la maîtrise de charges. Ceci est clairement illustré par l'évolution indiciaire des charges sur les précédentes législatures ci-après :

Gr. 30, 31 et 36 hors achats d'énergie des SiL

Présentée sous forme indicielle, l'évolution des charges a été maîtrisée depuis le début de la législature 2011, tout en allouant des montants importants au financement des thématiques prioritaires.

Néanmoins, l'évolution des revenus s'avère plus problématique. En effet, comme le démontre le graphique ci-dessous, les revenus ont tendance à stagner, depuis le début de la précédente législature. De plus, cette tendance sera renforcée avec la mise en œuvre de la réforme de l'imposition des entreprises.

Hors gr. 48, 49 et hors vente d'énergie des SiL

Dans ce contexte difficile, la mise en œuvre successive du PSAF I (2012-2016) et du PSAF II (2017-2021), pour un montant de CHF 75 millions pérennes, a permis de contenir l'évolution du déficit de la Ville.

S'agissant de l'endettement, et tel que présenté dans le cadre du dossier de presse lié aux comptes 2018, son évolution sur la période 2012-2018 se présente de la manière suivante :

(en mios de CHF)	2012	2018	Ecart
Dettes nette	2'149.4	2'006.1	-143.3
Dettes brute	2'557.0	2'539.6	-17.4

Tel qu'illustré ci-dessus l'objectif de stabilisation de la dette, tel que fixé dans le cadre du programme de législation de la Municipalité est pour l'heure atteint.

Compte tenu de ces résultats, la Municipalité va maintenir ses efforts en vue de la poursuite de l'assainissement des finances communales tout en répondant aux besoins liés à la croissance démographique et aux thématiques jugées prioritaires (écoles, structures d'accueil, sécurité, logements, etc.).

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de M. Fabrice Moscheni.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 28 novembre 2019.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Discussion

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Mesdames et messieurs les municipaux, d'après le syndic, je suis un coupeur de têtes. D'après Mme Germond, je suis un mauvais comptable. Bref... Quand on vient au Conseil communal de Lausanne, on voit qu'on a de multiples qualités.

Pour introduire cette interpellation : en octobre 2018, nous avons une discussion sur le budget 2019. En substance, la Municipalité se targuait que la ville maîtrisait ses charges, mais que la R1E3 sabotait ces efforts et était responsable du déficit de 2019.

Dans ma comptabilité analytique, je montrais que les charges n'étaient pas maîtrisées et que les revenus augmentaient malgré la R1E3. Lors de ce débat, la Municipalité a décrit mon analyse comme étant peu sérieuse et incorrecte. Je reprends les termes de Mme Germond. Cette remarque a motivé le dépôt de cette interpellation pour tirer au clair la véracité ou pas de cette analyse que j'avais faite. Mesdames et Messieurs, ne pas être de gauche et ne pas être d'accord avec l'action de la Municipalité ne veut pas dire qu'on n'est pas sérieux.

En substance, lorsqu'on lit la réponse de la Municipalité, on voit clairement que mes chiffres sont justes, mais que le périmètre d'analyse serait incorrect. Cela remettrait en cause l'analyse que j'ai faite. Je demanderai à M. Tétaz de projeter un tableau qui je l'espère vous éclairera sur la démarche de ce qu'est une comptabilité analytique. Vous voyez d'un côté, à gauche, la comptabilité analytique qui se résume par CAE et qui est facultative. La comptabilité générale, c'est ce qui est obligatoire, et cela doit suivre des normes.

La démarche que j'ai suivie dans une logique de comprendre la dynamique des finances de la Ville en termes de charges et de produits suit la logique de la comptabilité analytique. La comptabilité analytique de la Ville a un but qui est à peine caché. Par ce biais, la Municipalité vise à présenter une vision des charges et des revenus. C'est une vision qui lui est favorable. J'ai une autre approche. Le but de la vision de la Municipalité est de montrer qu'il y a une bonne gestion. Je ferais la même chose si j'étais à leur place. Mon but, personnellement, c'est de faire ressortir les dynamiques de la gestion et la capacité opérationnelle de gérer ses charges.

Qu'est-ce qu'on peut sortir de cette analyse ? Effectivement, on arrive à deux visions qui sont différentes. Néanmoins, j'ai essayé d'aller dans une logique de convergence et de reprendre ce qui était présenté dans la réponse à mon interpellation à la page 4 et 5, et de voir si les deux visions pouvaient être mises l'une à côté de l'autre.

Je demanderai à M. Tétaz de présenter le tableau numéro 2. Je me suis permis de compléter le tableau qui est présenté dans la réponse qui montre en substance que tout va bien dans le cadre des budgets de la ville. Or, je me suis permis de compléter les charges en y mettant également les produits. Il faudrait montrer l'ensemble, si vous y arrivez.

Ce qui est important de regarder, c'est ce qui est écrit en vertical. Vous avez le tableau en page 4 en haut du tableau et tout à droite, vous avez une perte de 59 millions. En bas, vous avez le tableau de la page 5. Vous avez en bas une perte de 49 millions. Ce sont les pertes de substance que la Ville de Lausanne a eues entre les comptes de 2015 et de 2018.

Sur quatre ans, on a une perte de 59 millions et 49 millions par rapport à la page 5. Cela correspond quand même dans un cas à 3 points d'impôt par année, et à 2 points d'impôt sur le tableau d'en bas.

Ce tableau est la convergence d'analyse de la Ville et de la mienne. Je maintiens l'analyse que j'ai faite par rapport au fait que les charges ne sont pas maîtrisées. Il n'y a pas de gestion des activités qui est opérationnelle, dans le sens de mettre la priorité sur les choix financiers. Au total, le Canton et les SIL permettent de subsister, mais cette manne deviendra rare.

Mon analyse peut être vue comme iconoclaste, mais c'est une alternative qui permet de mettre en perspective l'analyse de la Ville. L'analyse financière de la Ville est une analyse subjective visant à célébrer l'action de la Municipalité. Vous serez d'accord qu'il est important d'assurer une pluralité d'analyse. La vérité est certainement quelque part une moyenne entre ces différentes visions.

De façon plus générale, j'aimerais partager avec vous un article que j'ai lu dans le 24 heures du 27 mars 2021. Il disait, en parlant du Grand Conseil: " Pour l'instant, cette décision plutôt spectaculaire masque un mal profond et peu avouable, celui de la faiblesse des dispositifs de contrôle de l'Etat, trop peu autonome face à l'exécutif. Le contrôle cantonal des finances est intrinsèquement dépendant du Conseil d'Etat. La Cour des comptes, trop liée aux partis gouvernementaux, est privée de vrais outils. Les commissions des finances sont à l'image du Parlement dont elles émanent, une réunion d'amateurs peu curieux où les rares amateurs se heurtent aux portes du château. Sommes-nous semblables à ces amateurs ? Je n'ai pas de résolution à proposer.

M. Johann Dupuis (EàG) : – La présentation des comptes de la Ville est basée sur les normes comptables publiques qui s'appellent le MCH un ou deux. La présentation des résultats comptables de la Ville est normée par modèle qui n'a pas valeur de base légale, mais qui constitue la norme de présentation de toutes les administrations, les exécutifs et les collectivités publiques dans ce pays.

J'aimerais savoir sur quelles normes vous vous basez pour présenter vos propres résultats iconoclastes sur la base desquels vous critiquez l'action de la Municipalité ? Ce débat est inégal. Vous avez une Municipalité qui peut se baser sur une norme comptable pour défendre son exercice, et vous qui ne vous basez que sur votre propre lecture.

Je suis obligé de vous le dire, elle me semble peu crédible. Ou bien vous trouvez des arguments pour nous dire que la Municipalité a tort et que vous avez raison, ou bien ce débat n'a pas lieu d'être et nous perdons notre temps.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Vous n'avez pas compris ce que j'ai dit. Une analyse analytique permet de dégager des tendances fortes au niveau de la gestion. L'action de la Ville quand elle présente son budget fait de l'analytique.

Elle part d'une logique de comptabilité générale. Elle sort certaines variations pour mettre en avant la gestion des charges, par exemple. Aujourd'hui, il y a une analyse alternative qui montre que ce n'est pas le cas. Si vous voulez rester dans cette logique, la Ville de Lausanne qui gère bien ses charges, je vous demanderai de m'expliquer pourquoi on arrive à 62 millions de pertes lors du dernier budget.

Il y a sûrement une bonne explication pour dire que ça n'est pas important. Finalement, ça n'est pas vous qui payez.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Vous n'avez pas bien compris. Il y a un modèle général utilisé partout. Et vous dites que vous avez raison. On peut s'arrêter là.

Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Je ne vais pas débattre des chiffres de M. Moscheni. Nous avons répondu à son interpellation et je ne vais pas reprendre les chiffres en

détail. La Municipalité présente les chiffres du budget lors des points de presse. M. Moscheni, vous calculez les choses de manière différente.

Prenons un expert, deux experts dans le domaine. Je ne vais pas me targuer d'être plus experte que vous, donc, regardons ce que disent les experts reconnus. Standard and Poor's ne peut pas être accusé de gauchisme larvé. L'analyse financière globale considère que la gouvernance financière et les performances budgétaires de la Ville sont fortes. Il y a une autre entité suisse reconnue en termes d'analyse de finances publiques. Elle nous classe régulièrement dans le trio de tête en termes de gestion financière.

Gestion financière ne veut pas dire situation financière. La situation financière de la Ville de Lausanne est fragile. La dette est importante, même si elle est consolidée par des actifs de grande valeur. Elle a diminué, si nous prenons l'indicateur dette par habitant. Nous avons mis en place différentes mesures structurelles afin d'améliorer les finances, tout en continuant à développer les prestations en faveur de la population.

Je le répète, cette société de notation financière nous classe extrêmement bien. Des notes proches de six sur six en termes de gestion financière. La Municipalité actuelle gère-t-elle bien les finances ? Vous pensez que ce n'est pas le cas, mais cette société de notation financière pense que c'est le cas.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Nous sommes dans un débat de compte analytique. Je vais prendre le chef de l'OFS. Notre ville est la seule en Suisse à avoir un bilan négatif. L'OFS dit n'importe quoi ? Vous voyez que mes analyses sont plus ou moins professionnelles. Standard and Poor's vous donne une bonne note. Ils disent que la solidarité cantonale joue en votre faveur. Et c'est tant mieux.

La discussion est close.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « *Validons les chiffres iconoclastes du stagiaire-comptable Moscheni concernant le budget 2019* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
prend acte
de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

Interpellation de M. Matthieu Carrel (PLR) et consorts : « Anne, ma sœur Anne où sont les établissements de la Ville ? »

Développement

A l'occasion d'un débat sur une interpellation de Madame Anita Messere "alors ce barbare, vous attendez quoi pour le réouvrir", le 22 mai 2018, j'avais déposé une résolution -acceptée par le Conseil - demandant à la ville un calendrier concernant les différents établissements de la ville dont la population est privée pour cause de travaux divers.

En réponse à cette résolution, la Municipalité avait aimablement fourni un tableau précisant des délais pour la réouverture d'un certain nombre d'établissements.

Si l'auberge de Beaulieu a bel et bien réouvert, force est de constater que le Conseil reste sans nouvelles d'un certain nombre d'autres procédures alors même que les délais annoncés sont- pour certains - échus.

Tous ces établissements, que ce soit le barbare, l'ancien restaurant Movenpick de la place de la Riponne, l'auberge des Chevreuils, ou celle de Vers-chez-les blancs sont des lieux emblématiques de la ville qui méritent le plus grand soin de la part de la Municipalité et qui suscitent un grand intérêt de la population.

S'agissant du patrimoine de de la ville, il faut aussi éviter qu'ils ne demeurent trop longtemps sans locataires, provoquant une perte sèche pour les financements la ville.

Il est donc demandé à la municipalité de faire un point sur les différentes procédures en cours afin que le Conseil puisse disposer d'un calendrier mis à jour et de la vision de la ville pour ces différents lieux.

Nous remercions la Municipalité de répondre aux questions suivantes:

Ancien Movenpick, Riponne 10

En 2014, la Municipalité annonçait qu'un bar torréifiant son propre café ("la brûlerie") allait prendre place dans les locaux de l'ancien Movenpick, place de la Riponne 10. En 2017, ce projet était abandonné. Dans la réponse à ma résolution du 22 mai 2018, la Municipalité a annoncé que la halte-jeu allait être pérennisée et qu'un appel d'offre pour les 1300 m² du Movenpick avait été lancé en mars 2018. L'audition des candidats devait se faire à l'automne 2018 et l'attribution en décembre 2018.

- 1) Un candidat a-t-il été sélectionné?
- 2) Sinon, la Municipalité pourrait-elle indiquer le stade auquel en est la procédure?
- 3) A combien se monte le manque-à-gagner annuel dû à ce grand local vide au cœur de la ville?

Auberge du Chalet-à-Gobet

L'auberge du chalet-à-gobet doit être intégrée dans un incubateur de l'EHL, axé sur l'innovation dans les métiers de l'hôtellerie; Elle devait réouvrir au printemps 2019 (toujours selon la réponse à ma résolution du 22 mai 2018). A l'occasion d'une communication au conseil du 1er novembre 2018, la Municipalité nous a informé que la convention permettant cette réalisation avait été signée avec l'EHL. Dans un communiqué de la même date, l'école confirme que l'auberge doit rester ouverte au public.

La même communication de la Municipalité annonce aussi des travaux à hauteur de 25 à 30 mio de francs sur le site, ce qui fait apparaître la perspective d'une ouverture en 2019 comme optimiste.

- 4) La Municipalité sait-elle quand l'auberge va réouvrir?
- 5) La convention conclue avec l'EHL garantit-elle une ouverture aux lausannois de l'auberge?
- 6) La municipalité sait-elle quel est le concept prévu par l'EHL pour ce lieu? Peut-elle l'expliquer?

Hostellerie des chevreuils

L'hostellerie des Chevreuils est fermée depuis début 2017. Le 3 octobre 2017, le Conseil renvoyait à la Municipalité le postulat de M. Gaudard "Hôtellerie des chevreuils" qui demandait une étude sur l'avenir de ce site et proposait un espace gourmand, un hôtel et un parc ouvert au public. Ce postulat n'a - à ma connaissance - reçu aucune réponse de la Municipalité. Dans la réponse à ma résolution du 22 mai 2018, la Municipalité précisait, de façon laconique, qu'une "convention de sortie" courait jusqu'en juin 2019. Cette "période de transition" devait être utilisée pour définir le devenir des bâtiments en vue d'identification et d'une valorisation de ce site de qualité.

- 7) La Municipalité peut-elle désormais préciser J'avenir de l'hostellerie des chevreuils et le futur concept d'exploitation?
- 8) Une date (indicative) de réouverture peut-elle être transmise au Conseil?

Auberge de Sauvabelin

Dans la réponse à la résolution du 22 mai 2018, la Municipalité indiquait son intention d'une déconstruction écologique de l'auberge, pour y construire une place de pic-nic ouverte sur le lac. Cette démolition a fait l'objet d'une enquête publique qui a couru jusqu'en juin 2019. A notre connaissance le permis n'a toutefois pas encore été accordé et on a appris récemment, en août 2019 que l'auberge bénéficiait d'un sursis car le dialogue avec les opposants prenait du temps.

9) Le permis de démolir a-t-il été délivré?

10) La décision de démolir l'auberge est-elle encore en discussion? Si oui, quelles sont les alternatives auxquelles réfléchit la Municipalité?

11) La Municipalité peut-elle préciser si un espace de restauration sera maintenu, ce qui ne ressort pas de la demande de permis, mais assez nettement de la démarche participative?

12) Le calendrier livré dans la réponse à la résolution indique une ouverture à l'été 2019, ce qui semble désormais optimiste voire impossible. La municipalité peut-elle mettre à jour ce calendrier?

Le Barbare

A cause de l'état de vétusté avancé du bâtiment, la Municipalité se montrait très prudente en répondant à l'interpellation de Mme Anita Messere "alors ce barbare, vous attendez quoi pour le réouvrir", affirmant qu'il était trop tôt pour un déposer un calendrier. En août 2018, Mme Natacha Litzistorf annonçait toutefois une réouverture au début de l'année 2021. Enfin, dans la réponse à la résolution du 22 mai 2018, la Municipalité indiquait une procédure de sélection jusqu'en mars 2019 et les débuts des travaux en 2020. Ce n'est que dans le courant de l'été 2019 que les repreneurs ont été sélectionnés.

13) Pourquoi la procédure de sélection a-t-elle pris si longtemps?

14) La Municipalité peut-elle confirmer cette date de réouverture en 2021?

Réponse de la Municipalité

Rappel de l'interpellation

« A l'occasion d'un débat sur une interpellation de Madame Anita Messere « Alors ce Barbare, vous attendez quoi pour le rouvrir ? », le 22 mai 2018, j'avais déposé une résolution – acceptée par le Conseil – demandant à la Ville un calendrier concernant les différents établissements de la Ville dont la population est privée pour cause de travaux divers.

En réponse à cette résolution, la Municipalité avait aimablement fourni un tableau précisant des délais pour la réouverture d'un certain nombre d'établissements.

Si l'auberge de Beaulieu a bel et bien rouvert, force est de constater que le Conseil reste sans nouvelles d'un certain nombre d'autres procédures alors même que les délais annoncés sont – pour certains – échus.

Tous ces établissements, que ce soit le Barbare, l'ancien restaurant Mövenpick de la place de la Riponne, l'auberge des Chevreuils, ou celle de Vers-chez-les-Blanc sont des lieux emblématiques de la Ville qui méritent le plus grand soin de la part de la Municipalité et qui suscitent un grand intérêt de la population.

S'agissant du patrimoine de la Ville, il faut aussi éviter qu'ils ne demeurent trop longtemps sans locataires, provoquant une perte sèche pour les finances de la Ville.

Il est donc demandé à la Municipalité de faire un point sur les différentes procédures en cours afin que le Conseil puisse disposer d'un calendrier mis à jour et de la vision de la Ville pour ces différents lieux ».

Préambule

Les fermetures prolongées de certains établissements publics, appartenant à la Ville ou à des privés, est une réalité sans être une fatalité. Elles s'expliquent la plupart du temps par des questions d'obsolescence et de mises aux normes importantes qui surviennent après de longues occupations.

Par ailleurs, ces moments de transition entre deux exploitations ou affectations invitent de façon opportune à élargir la réflexion et à dépasser la simple remise en état. Confirmation de l'affectation initiale, recherche d'une identité ou d'un nouveau concept, requalification du périmètre d'intervention, protection patrimoniale, assainissement énergétique, adéquation à un public cible, synergie avec le quartier, accessibilité universelle ou encore accès privilégié pour les enfants sont autant de questions parallèles que la Ville s'efforce de traiter à chaque changement d'exploitant.

C'est pour cette raison que, dans le cadre de sa politique de mise en valeur de ses restaurants, ressortant du programme de législature 2016 – 2021, la Municipalité a défini une stratégie tant sur le plan architectural, patrimonial, culinaire, culturel ou encore social, contribuant non seulement à proposer une offre diversifiée et novatrice répondant aux attentes et demandes des usagers, mais également à fixer des objectifs qualitatifs.

C'est le cas des établissements cités dans la présente interpellation : l'ancien Mövenpick, l'auberge du Chalet-à-Gobet, l'ancienne Hostellerie des Chevreuils, l'auberge de Sauvabelin et l'ancien Barbare. Ces lieux, actuellement fermés, font l'objet de réflexion à des stades différents comme l'attestaient les planifications présentées dans la réponse à la résolution de M. Matthieu Carrel en septembre 2018⁴.

Dans l'intervalle, la réouverture de l'auberge de Beaulieu, en synergie avec la Collection de l'Art Brut, est devenue effective à mi-mars 2019 après une rénovation consentie par la propriétaire et un réaménagement attractif réalisé par les nouveaux exploitants. Par ailleurs, les préparatifs d'une nouvelle exploitation du Barbare, de sa rénovation ainsi que celle de l'immeuble qui l'abrite se mettent en place (sélection des nouveaux exploitants suite à un appel d'offres, élaboration et signature d'un pré-bail, finalisation du projet de rénovation de l'ensemble du bâtiment, rédaction d'un préavis qui a d'ores et déjà été soumis à votre conseil), tandis que parallèlement les Rencards barbares animent toujours mensuellement sa terrasse pour garder en vie ce lieu magique. La complexité à développer des projets d'envergure comme dans le bâtiment de Riponne 10 (ancien Mövenpick), la mise à disposition du site du Chalet-à-Gobet à l'Ecole hôtelière de Lausanne (EHL) pour l'auberge du Chalet à Gobet, la mise en œuvre de la volonté municipale concernant l'avenir des deux établissements de Sauvabelin et la reprise en mains communales de l'ancienne Hostellerie des Chevreuils, de façon provisoire puis pérenne, sont autant de dossiers ouverts, de réflexions et d'actions qui sont menées par le Service du logement et des gérances.

L'objectif est que la réponse à l'interpellation urgente « La saga de l'Auberge de Sauvabelin » (déposée par MM. Jean-Daniel Henchoz et Henri Klunge le 18 novembre 2019) et celle à la pétition « Sauvons l'Auberge de Sauvabelin » (pour laquelle la Commission des pétitions demande un rapport-préavis) soient traitées en même temps lors de la dernière séance du Conseil communal, soit le 17 décembre 2019. Il va sans dire que la Municipalité s'engage à ne pas déconstruire l'Auberge de Sauvabelin avant que le Conseil communal se soit prononcé sur la base de l'option retenue quant au destin de la pétition.

Réponse aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Ancien Mövenpick, Riponne 10

Question 1 : Un candidat a-t-il été sélectionné ?

Un candidat a été sélectionné, mais n'a pas encore été soumis à la Municipalité car il doit encore fournir un certain nombre de garanties.

⁴ La présente interpellation se réfère à la résolution de M. Matthieu Carrel « Le Conseil communal souhaite que la Municipalité lui fournisse un calendrier pour la réaffectation et la réouverture des lieux publics qui appartiennent à la Ville et qui sont aujourd'hui fermés » déposée le 22 mai 2018 suite à la réponse donnée par la Municipalité à l'interpellation de Mme Anita Messere et consorts « Alors ce Barbare vous attendez quoi pour le rouvrir ? » déposée le 22 août 2017.

Question 2 : Sinon, la Municipalité pourrait-elle indiquer le stade auquel en est la procédure ?

Avec son appel d'offres en 2018, la Ville invitait à valoriser le site de la Riponne en y introduisant un ou plusieurs concepts forts et novateurs répondant aux besoins du quartier et d'un centre ville qu'il souhaitait redynamiser.

Sur les sept dossiers reçus et analysés, trois ont fait l'objet d'une première audition, puis deux ont finalement été retenus par la Commission d'attribution, nommée par la Municipalité pour l'occasion. Il s'en est suivi de nombreux échanges pour clarifier les concepts proposés, vérifier leur opportunité et leur solidité financière. Dans ce processus itératif, un dossier a fini par trouver les faveurs de la commission, sous certaines réserves. Ce dossier a nécessité par ailleurs d'être retravaillé pour réduire les risques tant pour le futur exploitant que pour la propriétaire en matière d'investissement et de rentabilité.

Actuellement, le candidat pressenti doit prendre position sur les conditions-cadres posées par la propriétaire, en particulier sur la répartition en matière d'investissement propriétaire-locataire et les conditions locatives proposées. Le candidat doit par ailleurs actualiser son business plan et confirmer la forme juridique de la future société qui régira cette nouvelle exploitation.

En raison des éléments cités ci-dessus, des confirmations attendues et des procédures et autorisations inhérentes à une mise à l'enquête nécessaire à la réalisation d'importants travaux dont les investissements nécessiteront par ailleurs également l'aval du Conseil communal, il est encore prématuré de pouvoir établir un planning.

Question 3 : A combien se monte le manque à gagner annuel dû à ce grand local vide au cœur de la ville ?

Le dernier locataire qui a occupé les lieux, soit le restaurant Hong Kong Dim Sum quelques années après le Mövenpick, puis le Ripp's, a résilié son contrat le 15 février 2013. Son loyer était alors de CHF 170'000.-/an.

Toutefois, d'un point de vue strictement comptable, si on tient compte qu'à partir du printemps 2015 l'édicule de la Grenette a rapporté un loyer pour son activité saisonnière (7 mois/an) ainsi que la halte-jeux pour son activité pérennisée à la Riponne depuis le 1^{er} octobre 2018, cela permet actuellement de réduire le manque à gagner à hauteur de CHF 71'450.-/an.

Auberge du Chalet-à-Gobet

Question 4 : La Municipalité sait-elle quand l'auberge va rouvrir ?

Selon les informations transmises par l'Ecole Hôtelière de Lausanne (EHL), les études du projet de Village de l'innovation au Chalet-à-Gobet sont en phase finale. Le dépôt à la Commune du dossier de demande de permis de construire pour la rénovation complète du site est prévu avant la fin de l'année 2019. Ainsi, la délivrance du permis de construire peut être envisagée pour le deuxième semestre 2020. Durant la procédure précitée, l'EHL effectuera une priorisation des développements en fonction des objectifs stratégiques de l'Ecole et des niveaux de financement requis. Dans ce contexte, l'EHL pourra communiquer sur la période de réouverture de l'auberge du Chalet-à-Gobet une fois le permis de construire en force.

Question 5 : La convention conclue avec l'EHL garantit-elle une ouverture aux lausannois de l'auberge ?

Bien que l'EHL ait l'intention de faire du site du Chalet-à-Gobet le premier Village de l'Innovation dans les métiers de l'hospitalité en Europe, où projets de recherche allieront l'approche académique à la souplesse et l'audace de jeunes entrepreneurs, l'auberge restera ouverte au public. Cette garantie est inscrite dans la convention signée, en octobre 2018, entre l'EHL et la Commune de Lausanne.

Question 6 : La Municipalité sait-elle quel est le concept prévu par l'EHL pour ce lieu ? Peut-elle l'expliquer ?

Dans le concept prévu par l'EHL, l'auberge réintégrera une partie « café et restaurant » ainsi qu'une partie « hébergement » à caractère familial et convivial. La terrasse « côté route de Berne » sera conservée en accord avec les responsables des monuments et sites. De plus, une terrasse additionnelle sera aménagée au sud, « côté cour pavée » qui sera piétonne.

Hostellerie des Chevreuils

Question 7 : La Municipalité peut-elle désormais préciser l'avenir de l'Hostellerie des Chevreuils et le futur concept d'exploitation ?

L'ancienne Hostellerie des Chevreuils a cessé, fin 2016, son activité de restauration et d'hébergement hôtelier trois étoiles. Depuis lors, les lieux n'ont jamais été inoccupés et les charges d'investissement et d'entretien pour la propriétaire ont diminuées. Au bénéfice d'une convention avec la Commune depuis le 1^{er} janvier 2017 jusqu'à fin juin 2019, l'ancien tenancier a introduit dans les 33 chambres, répartis sur trois bâtiments (le bâtiment principal, les Combins et le Chalet) un nouveau type d'hébergement, sans restauration, destiné principalement à des bénéficiaires de l'aide sociale. Cette activité était le fruit d'un accord que l'exploitant avait lui-même obtenu avec la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), anciennement le Service de la prévoyance et de l'aide sociale (SPAS) du Canton de Vaud.

Au terme de la convention, l'ancien tenancier a cessé comme convenu toute exploitation et la Commune de Lausanne a négocié avec la DGCS et la coopérative Démarches, d'une part, et le Service social lausannois, d'autre part, des contrats, sous forme de baux onéreux, pour permettre la continuité, en ce lieu, de cette offre d'hébergement utile pour les services sociaux du Canton et de la Commune. Actuellement à durée déterminée, ces contrats pourront être reconduits pour les faire coïncider au terme des développements encore nécessaires à la finalisation d'un projet de réhabilitation et de réaffectation du site.

L'avenir proche de l'ancienne Hostellerie des Chevreuils est donc ainsi assuré avec ce projet temporaire. Les nouveaux contrats signés mettent en effet à l'abri les lieux de toute inoccupation et acte de malveillance, mais également et surtout permettent à la Ville d'encaisser un revenu locatif au moins équivalant à ce que cela lui rapportait du temps de l'exploitation de l'établissement.

Que ce site permette toujours d'abriter un établissement public en mains communales ou qu'il soit réorienté, en partie ou en totalité, vers d'autres affectations, il devra faire l'objet de lourds investissements. Cette estimation peut toutefois sensiblement varier selon l'affectation envisagée ; tout changement d'affectation et extension devant par ailleurs recevoir préalablement l'aval du Service du développement territorial (SDT) car le site des Chevreuils est en zone intermédiaire hors zone à bâtir.

Sur la base d'un mandat externe de recherches complémentaires de partenariats public-privé, une note devrait permettre à la Municipalité courant du premier trimestre 2020, de se prononcer sur l'avenir des Chevreuils.

Question 8 : Une date (indicative) de réouverture peut-elle être transmise au Conseil ?

Non, il est encore prématuré de pouvoir donner quelques informations tant en matière d'affectation que de calendrier avant que la Municipalité se soit prononcée en connaissance de cause d'ici la fin du premier trimestre 2020.

Auberge de Sauvabelin

Question 9 : Le permis de démolir l'auberge a-t-il été délivré ?

Le permis de démolition de l'auberge de Sauvabelin avec aménagement extérieur d'une place publique a été délivré le 24 octobre 2019, sur la base d'une décision municipale du 26 septembre 2019, le projet soumis étant compatible aux règles de la zone mixte de moyenne densité du Plan

général d'affectation (PGA) et aux déterminations cantonales mentionnées dans la synthèse de la Centrale des autorisations spéciales (CAMAC) du 18 juillet 2019.

Sollicité parallèlement et complémentaiement à la déconstruction de l'auberge, un autre permis a été délivré le 25 octobre 2019 et permet de doter la Pinte de Sauvabelin d'un abri pour conteneurs à déchets avec stockage pour l'établissement.

Ces deux permis ont été délivrés sous réserves des droits des tiers. Compte tenu des oppositions qui ont été déposées (six pour l'auberge et une collective pour l'auberge et la Pinte), ils ne seront exécutoires qu'à l'échéance du délai de recours à la Cour de droit administratif et public (CDAP) du Tribunal cantonal, soit trente jours dès la réception de la communication des décisions attaquées.

Question 10 : La décision de démolir l'auberge est-elle encore en discussion ? Si oui, quelles sont les alternatives auxquelles réfléchit la Municipalité

Le devenir des deux établissements publics de Sauvabelin a fait l'objet de nombreuses réflexions et discussions ces dernières années. Différentes solutions d'intervention allant de la réfection douce à la rénovation lourde, voire la démolition-reconstruction, ont été envisagées.

Avec ces solutions objectivées et avec la consultation participative qui a éclairé les usages passés, actuels et souhaités des quelques 500 lausannois-es qui se sont exprimés, la Municipalité a finalement retenu la solution de déconstruire l'Auberge en raison également de son obsolescence avérée et de ses défauts intrinsèques difficiles à contourner pour un établissement public. Parallèlement, la conservation de la Pinte, au bénéfice d'une nouvelle terrasse en surplomb sur le lac, a été validée.

La déconstruction de l'auberge permet de libérer un espace qui peut être aménagé en place publique accessible par et pour tous. Cette nouvelle place fait écho aux travaux de renaturation du lac de Sauvabelin, car la déconstruction permettra de finir la renaturation des berges du lac, ainsi qu'à la nouvelle place de jeux créée directement à proximité. Elle permettra également d'accueillir une nouvelle terrasse pour retrouver l'ambiance guinguette d'antan que les habitants pourront s'approprier ainsi qu'un ou deux cuisines mobiles pour compléter l'offre culinaire de la Pinte, les jours d'affluence.

La Municipalité est convaincue que ce nouveau concept et cette nouvelle perspective d'appropriation du site de Sauvabelin donnera une nouvelle dynamique au lieu, complètera harmonieusement les aménagements existants et s'inscrira pleinement dans le site de Sauvabelin en touchant par son concept un public intergénérationnel.

Fondée sur ces arguments et confortée par la légalité du projet déposé, la Municipalité a levé les oppositions et ne réfléchit pas à d'autres alternatives. Rappelons toutefois que le projet déposé a fait l'objet d'une pétition dont s'est saisie la Commission des pétitions en auditionnant les parties, les suites y relatives sont actuellement encore attendues.

Question 11 : La Municipalité peut-elle préciser si un espace de restauration sera maintenu, ce qui ne ressort pas de la demande de permis, mais assez nettement de la démarche participative ?

Comme mentionné dans la réponse ci-dessus, la détermination municipale est fondée sur le maintien de la Pinte de Sauvabelin ainsi que sur l'animation des lieux incluant une offre de restauration alternative de qualité et en circuits courts (cuisine mobile). En complément à ces offres culinaires, la terrasse prévue permettra aux lausannois-es qui le souhaitent de manger sur place à moindre frais. Ces demandes sont clairement ressorties de la démarche participative.

Question 12 : Le calendrier livré dans la réponse à la résolution indique une ouverture à l'été 2019 ce qui semble désormais optimiste voire impossible. La Municipalité peut-elle mettre à jour ce calendrier ?

Pour Sauvabelin, le calendrier initial annoncé dans la réponse à la résolution de M. Matthieu Carrel en 2018 faisait mention d'une finalisation du projet avec concrétisation du nouvel aménagement

pour l'été 2019. Cette planification a dû être revue au regard de la complexité du dossier et a été rapidement remplacée par une finalisation des nouveaux aménagements prévue pour décembre 2019. Compte tenu des retards exprimés dans la réponse à la question n° 9, les aménagements pressentis sont planifiés actuellement au mieux pour fin mars 2020, en tablant sur des conditions hivernales relativement favorables.

Le Barbare

Question 13 : Pourquoi la procédure de sélection a-t-elle pris si longtemps ?

La Municipalité a validé en juillet 2018 le principe de la rénovation du bâtiment sis Escaliers-du-Marché 27 / rue Pierre-Viret 5 en confirmant la conservation d'appartements dans les étages et la présence d'un établissement public au rez-de-chaussée, selon des lignes directrices émises par la Direction du logement, de l'environnement et de l'architecture (LEA) dans le cadre de la nouvelle politique de valorisation des établissements appartenant à la Ville. Sur cette base un appel d'offres a été rédigé et publié mi-septembre 2018 avec un retour des dossiers à fin novembre 2018. Les 12 dossiers reçus ont fait l'objet d'une analyse attentive de la Commission d'attribution qui a sélectionné et auditionné six candidatures, à mi-février 2019. Deux dossiers ont ensuite retenu l'attention de la Commission en demandant toutefois encore certaines clarifications sur les plans tant conceptuels que financiers. Documents et explications complémentaires ont été apportés en mars 2019 par chaque candidat et ont permis à la Commission de retenir un candidat. Avec un préavis dûment objectivé, la Municipalité a ensuite confirmé, en mai 2019, la nomination du nouvel exploitant.

La particularité de cette opération a consisté à chercher un exploitant relativement tôt dans le processus d'élaboration du projet de rénovation du Barbare mais également de l'ensemble de l'immeuble des Escaliers-du-Marché 27. A cela, s'est ajoutée la volonté de fixer un cadre contractuel régissant la future collaboration par le biais d'un pré-bail convenant aux deux parties, la communication sur la réouverture du Barbare ayant été retardée en conséquence à mi-août 2019.

Au final, à partir du moment où les dossiers ont été déposés, la procédure de sélection a pris huit mois et demi et s'explique à la lecture des différentes étapes mentionnées ci-dessus. Respectueux du protocole annoncé dans l'appel d'offres, celui-ci accuse certes un retard d'environ quatre mois sur le calendrier annoncé, dû en partie à la finalisation contractuelle (pré-bail) qui n'était pas prévue initialement mais qui permet, in fine, une certaine qualité et garantie en matière de résultat et qui n'a pas eu d'incidence négative sur le développement du projet, en particulier l'établissement du dossier d'enquête ou la rédaction du préavis.

Question 14 : La Municipalité peut-elle confirmer cette date de réouverture en 2021 ?

La Municipalité confirme que selon la planification projetée l'établissement public ouvrira ses portes en 2021.

Considérant en effet que le dossier d'enquête a été déposé en août 2019, que le permis de construire est espéré en avril 2020 et que parallèlement le préavis soumis au Conseil communal doit obtenir le crédit d'ouvrage à ce même moment (mars-avril 2020), une ouverture de chantier est prévue au plus tôt en mai-juin 2020, si cette planification ne devait pas subir de modifications majeures. La fin du chantier pour l'établissement public est prévue en décembre 2020. Les travaux sur l'ensemble de l'immeuble (rénovation et création d'appartements, réfection de l'enveloppe, etc.) prendront, quant à eux, trois mois de plus et permettront donc une mise à disposition de l'ensemble du bien entièrement rénové en mars 2021.

Calendrier prévisionnel

	Exploitation / Exploitant	Procédure / Validation	Ouverture / Exploitation
Ancien Mövenpick	Exploitant pressenti à confirmer par la Municipalité	Après finalisation du projet, obtention du PC et aval du Conseil communal	Pas planifiable en l'état
Auberge du Chalet à Gobet	Fondation de l'EHL convention signée	Dépend de l'obtention du PC et de la mise en œuvre du chantier	Réouverture communiquée dès l'obtention du PC
Ancienne Hostellerie des Chevreuils	En recherche d'affectation / de partenaires	Détermination municipale en mars 2020	Pas planifiable en l'état
Auberge de Sauvabelin	Pas de recherche déconstruction programmée	Dépend de l'entrée en force du PC (recours possible)	Fin mars 2020 au plus tôt
Ancien Barbare	Andace Sàrl pré-bail signé	Dépend de l'obtention du PC et de l'aval du Conseil communal	Décembre 2020 (sous réserve de l'obtention des autorisations)

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de M. Matthieu Carrel et consorts.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 5 décembre 2019.

Au nom de la Municipalité :

La vice-syndique : *Natacha Litzistorf*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Discussion

M. Matthieu Carrel (PLR) : – Chers collègues, j'avais déposé cette interpellation en 2019. Nous avons eu la réponse fin 2019. L'objectif, c'était d'interroger la Municipalité sur le devenir de certains lieux emblématiques propriétés de la Ville. Les établissements publics qui étaient fermés. Il s'agissait plus spécifiquement de l'ancien Mövenpick et de l'auberge de Sauvabelin et de l'hôtellerie des Chevreuils.

Ce débat faisait suite à un autre débat. Il s'agissait d'une autre auberge. Je remercie la Municipalité pour la réponse très complète qui a été faite à l'occasion de cette interpellation. La période qui a suivi a été particulière pour tous les projets. Deux mois plus tard, la crise sanitaire commençait à ralentir beaucoup de projets.

Ce débat de ce soir peut être brièvement l'occasion de faire un point. Selon les réponses, j'ai une petite résolution qui ne mange pas de pain. Je la déposerai volontiers. J'aimerais poser quelques questions complémentaires à Madame la Municipale sur les trois objets. Et notamment concernant une nouvelle structure Mövenpick.

Une question avait été posée au début de la législature. Elle indiquait que trois candidats étaient en lice. Et que la décision devait être prise. Depuis 2019, la situation n'a pas tant évolué. Depuis septembre 2021, cela a changé ?

Même question concernant l'auberge du Chalet-à-Gobet où un permis de construire devait être déposé courant 2020.

Ce Chalet devrait rester à la disposition de la population lausannoise. Le permis de construire a été déposé ? Une date d'ouverture peut être prévue pour l'auberge du Chalet-à-Gobet ?

Même question pour l'hostellerie des Chevreuils. La Municipalité devait prendre une décision sur ce lieu courant 2020. Actuellement, ce sont des baux destinés à des personnes dépendantes de services sociaux. La fonction d'accueil de la population n'est pas assurée. On pourrait avoir des précisions sur cet endroit ? Voilà cette question complémentaire, qui est déclinée dans les trois lieux.

Résolution Matthieu Carrel

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité lui transmette un calendrier de rénovation et de réouverture des lieux suivants : ancien Mövenpick, auberge du Chalet-à-Gobet, Hostellerie des Chevreuils

Discussion

Mme Françoise Piron (PLR) : – Chers collègues, où en sommes-nous par rapport à l'auberge de Sauvabelin ? On devait avoir des rénovations. On avait parlé de faire ces rénovations bientôt. Fin de l'année dernière, je crois. C'est le moment de rappeler les dates de rénovation.

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – C'est l'occasion ce soir de faire un nouveau point par rapport à l'état de la situation début 2022. Concernant le Chalet-à-Gobet, c'est un projet de l'Ecole hôtelière.

Nous allons bientôt les rencontrer pour qu'ils présentent le projet réajusté par rapport à la période que nous avons vécue, à savoir la pandémie. Cela a eu un impact bien entendu. Nous serons en capacité de répondre plus précisément, une fois que nous aurons vu l'Ecole hôtelière.

Le permis de construire a été déposé. Le projet est ficelé. Nous n'avons pas encore rencontré l'Ecole hôtelière. C'est la semaine prochaine, si mes souvenirs sont bons. A ce moment-là, ce sera différent. Tout aurait roulé plus rapidement si le contexte avait été différent. Le projet est beau. Il trouvera preneur du côté du Chalet-à-Gobet.

Pour l'autre projet, la Municipalité a choisi un partenaire qui fera vivre cet espace. Nous communiquerons là-dessus d'ici une semaine ou deux. Le nom circule parmi les réseaux bien informés. L'idée est de conserver ce caractère qu'on aime de la Riponne, avec beaucoup de convivialité, et pour faire le lien avec de futurs projets portés par la Municipalité sur ces espaces, place du Tunnel notamment.

Concernant Les Chevreuils, vous l'avez relevé aussi. Il y a un projet qui comble cette période transitoire pour éviter d'avoir des locaux vides. Ils peuvent être la proie de certains groupements qu'on n'a pas envie de voir partout. On a la chance d'avoir un projet avec la coopérative Démarche. Il s'agit de la parahôtellerie sociale. Ça marche très bien. Cela nous permet aussi d'avoir des rentrées financières, avec des projets qui ont un caractère durable et qui correspondent à la politique que nous souhaitons mener.

Nous avons fait plusieurs tentatives avec différents types de services de la Ville, de faire évoluer le projet des Chevreuils à partir de la coopérative en question. Ce n'est pas simple. Et ceci, pour des raisons d'aménagement du territoire. Ce sont des questions en suspens, suivant comment on va faire évoluer le site. Contrairement à ce que je pensais au départ, ça n'est pas si simple. Même si c'est un site merveilleux que tout le monde convoite. Quand on regarde dans le détail, ça n'est pas si évident de formuler un projet qui puisse rentrer et satisfaire les différentes bases légales sur ce site.

Néanmoins, le site est vivant grâce à cette coopérative qui travaille dessus. Pour l'instant, la période de transition est un peu plus longue. Mais le site n'est pas mort. Les caisses de la ville s'en trouvent ragaillardies.

Vous avez aussi demandé quelque chose sur Sauvabelin. Nous avons présenté un avant-projet. Nous avons invité les associations qui ont leur mot à dire il y a de cela quelque semaine. Nous avons parlé de participation. On va venir d'ici mi-février avec quelque chose qui rassemblera un peu plus de monde que ce qui était touché avec le premier cercle des plus concernés où nous avons présenté cet avant-projet.

On sera encore une fois mi-février. Avec un public plus large pour présenter encore une fois l'avant-projet. Ce ne sera pas le projet définitif. L'idée est d'avoir la possibilité de venir encore nourrir les différents éléments qui ont été abordés ici ou dans le cadre justement de l'audition des opposants.

Je vois que vous secouez la tête, Mme Piron. Peut-être que vous aimeriez que l'auberge de Sauvabelin soit ouverte demain. Il y a cent avis et autant de possibilités de faire un projet. L'avant-projet semble trouver l'accord en tout cas des représentants de la société civile. Nous sommes sur un projet conservateur. Il revient à l'original de l'auberge de Sauvabelin avec beaucoup de sobriété. C'est ce qui plaît et qui nous plaît également.

C'est dans cette acception-là que nous irons de l'avant avec un deuxième cercle plus large au niveau de la population pour la participation sur cet objet.

Voilà l'état de la situation sur le projet. Il y a encore du travail à faire, sur les différents objets qu'on vient d'évoquer, on sera maintenant dans une autre étape. C'est une étape de réalisation. On le sait, ça prend du temps. Quand les choses sont posées de manière plus claire, c'est plus aisé de pouvoir avancer.

On est dans cette situation. En tout cas pour le Chalet-à-Gobet, pour la Riponne, pour Sauvabelin. Pour les Chevreuils, on a quelque chose de solide pour cette période de transition. Là encore, pour asseoir un projet plus conséquent, il permettrait d'avoir un projet différent.

M. Matthieu Carrel (PLR) : – Je vais être bref. Je remercie Mme Natacha Litzistorf pour ces compléments. Je suis heureux de voir que ces projets ont pu reprendre un cours suite à cette période troublée.

Ma résolution fait tout son sens au vu des informations qui vont être bientôt transmises à la Municipalité et des décisions qui vont être prises. Je la maintiens.

Ce sont des lieux qui sont importants pour les Lausannois, c'est un manque à gagner important pour la Ville : 170 000 francs par an pour le Mövenpick. C'est bien d'avoir une information sur ce calendrier. Le dernier datait de la même résolution. Brièvement, sur l'hostellerie des Chevreuils, j'ai compris la complexité de faire évoluer le projet transitoire qui est actuellement là-bas.

Y a-t-il une volonté de la Municipalité d'en refaire un lieu public ouvert aux Lausannois ? Je ne suis pas sûr d'avoir compris.

M. Antoine Piguet (PLR) : – Madame la municipale, vous nous avez parlé de Riponne 10. J'y suis restaurateur. J'ai une question pour vous. Vous nous avez dit qu'un nouveau repreneur allait revenir à la Riponne 10. Est-ce que vous nous parlez de la cuisine d'été qui s'appelait la Grenette ou bien on parle de l'intégralité des locaux du Mövenpick ?

Le quartier mériterait d'avoir un établissement public ouvert toute l'année. En tant que voisin, ça me réjouit. Ce serait bien d'avoir des informations complémentaires. Ce sera juste une exploitation saisonnière ou vous savez déjà si l'exploitation va pouvoir exister tout au long de l'année ?

Mme Françoise Piron (PLR) : – Je hoche la tête effectivement. Je m'inquiète encore toujours de l'état de l'auberge et des rénovations qu'il était urgent de faire. Il ne faudrait pas attendre...

Il y a un affaissement général pour intervenir. Merci pour vos réponses. Je vois que les choses avancent. J'ai une inquiétude au niveau de la construction elle-même. C'est pour ça que je me permettais de hoche la tête. Je me disais qu'il fallait faire quelque chose au moins pour restaurer. Je ne pense pas que ce soit bon qu'elle continue à baigner dans l'eau.

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Par rapport à la première question de M. Carrel sur les Chevreuils, comme je l'ai dit, pour l'instant, on a de la

parahôtellerie sociale. On pensait pouvoir faire grandir le projet avec ce noyau dur qui est très bien et qui correspond à nos principes de durabilité dans les établissements publics. Maintenant, il faut voir si on arrive à développer un autre projet à partir de ce noyau, ou un autre projet à partir d'un autre noyau. C'est encore ouvert. On pourrait imaginer quelque chose de plus ouvert au public.

Encore une fois, on a quelque chose de solide pour cette période de transition. Ça nous permet de revenir sur une réflexion, sur peut-être repartir de ça encore une fois, ou changer notre fusil d'épaule. Partir sur un hôtel plus ouvert au public.

Par rapport à la question Riponne 10, le partenaire a été choisi pour animer pendant toutes les saisons et sur le plateau du Mövenpick, à part la partie qui est pour l'instant bien entendu dédiée... Sur la partie ouest de l'ancien Mövenpick qui est prise maintenant par la Grenette. L'idée est de faire vivre cela en toute saison.

Ce qu'il faudra voir aussi, et c'est pour ça que j'ai évoqué la mise en cohérence et le lien très fort avec les autres projets portés par la Municipalité sur les places de la Riponne et du Tunnel, bien entendu que les travaux qui auront lieu vont à un moment donné avoir un impact sur l'exploitation. Ce sont des choses que nous avons discutées avec les partenaires pour qu'ils soient engagés en connaissance de cause.

Pour rassurer Mme Piron, nous avons fait ce qu'il fallait faire d'un point de vue constructif par rapport aux inondations. C'est comme cela que nous avons avancé. Si ça vous intéresse, vous pouvez regarder avec les services, on a essayé de voir d'où venait l'eau. Ce n'est jamais simple de voir comment elle s'infiltré. Les experts ne sont pas unanimes sur les causes. Très volontiers que vous puissiez faire le lien avec pour qu'ils vous expliquent cela. Pour l'instant, c'est maîtrisé.

La discussion est close.

Le Conseil, par 69 oui, 0 non, et 4 abstentions, adopte la résolution de M. Matthieu Carrel.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Matthieu Carrel et consorts : « *Anne, ma sœur Anne où en sont les établissements de la ville ?* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation,

et adopte

la résolution de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité lui transmette un calendrier de rénovation et de réouverture des lieux suivants : Ancien Mövenpick ; Auberge du Chalet-à-Gobet ; Hostellerie des Chevreuils. »

La séance est levée à 22 h 30.